



**Revue archéologique de l'Est**

**Tome 58 | 2009  
N° 180**

---

## Contribution à la topographie antique de Lugdunum : la porte monumentale et l'espace funéraire du site de la montée de la Butte

**Sylvain Motte, Frédérique Blaizot, Christine Bonnet, Christian Cécillon,  
Lionel Orengo, Catherine Plantevin et François Vaireaux**

---



### **Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/rae/5717>  
ISSN : 1760-7264

### **Éditeur**

Société archéologique de l'Est

### **Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2009  
Pagination : 325-380  
ISBN : 978-2-915544-13-8  
ISSN : 1266-7706

### **Référence électronique**

Sylvain Motte, Frédérique Blaizot, Christine Bonnet, Christian Cécillon, Lionel Orengo, Catherine Plantevin et François Vaireaux, « Contribution à la topographie antique de Lugdunum : la porte monumentale et l'espace funéraire du site de la montée de la Butte », *Revue archéologique de l'Est* [En ligne], Tome 58 | 2009, mis en ligne le 14 octobre 2010, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rae/5717>

---

# CONTRIBUTION À LA TOPOGRAPHIE ANTIQUE DE *LUGDUNUM*:

## la porte monumentale et l'espace funéraire du site de la montée de la Butte

Sylvain MOTTE<sup>\*</sup>, Frédérique BLAIZOT<sup>\*\*</sup>,

avec la participation de Christine BONNET<sup>\*\*\*</sup> (céramique),

Christian CÉCILLON<sup>\*</sup> (monnaies), Lionel ORENGO<sup>\*\*\*\*</sup> (objets métalliques),

Catherine PLANTEVIN<sup>\*</sup> (dessin de terrain et encrage), François VAIREAUX<sup>\*</sup> (DAO)

---

**Mots-clés** Lugdunum, Antiquité, porte monumentale, enceinte urbaine, ensemble funéraire, inhumations, voies, four à chaux.

**Keywords** Lugdunum, Roman Times, monumental arch, urban enclosure, burial area, inhumations.

**Schlagwörter** Lugdunum, Antike, monumentales Tor, Stadtmauer, Friedhof, Körpergräber, Straßen, Kalkofen.

**Résumé** L'article concerne le site antique de la montée de la Butte à Lyon fouillé en 2001, situé sur la rive gauche de la Saône, à l'angle du quai Saint-Vincent et de la montée de la Butte, dans le premier arrondissement. Il traite des dernières phases d'occupation du site, caractérisées par la construction d'une porte monumentale, le creusement d'un fossé et l'installation d'un espace funéraire dans le courant du I<sup>er</sup> s. La porte contrôlait une voie longeant la rive gauche de la Saône et délimitait un espace urbain dont l'étendue et le statut sont difficiles à préciser. Associée à une enceinte, cette porte était-elle essentiellement symbolique ou s'agissait-il d'un ensemble architectural exclusivement défensif ? Outre l'intérêt considérable qu'apporte la découverte inédite d'un élément de l'enceinte de Lugdunum, l'étude de l'espace funéraire a fourni des données qui viennent enrichir le corpus des ensembles funéraires périurbains antiques lyonnais. La porte et l'ensemble funéraire sont abandonnés autour de la seconde moitié du V<sup>e</sup> s. et un four à chaux est construit pour transformer les matériaux calcaires de l'élévation du monument.

**Abstract** This paper deals with the Roman site of la montée de la Butte excavated in 2001 and located on the left bank of the Saône, at the corner of the Saint Vincent quay and the "montée de la Butte" in Lyon's first arrondissement. It centres on the last phases of the site characterized by the building of a monumental archway, the digging of a ditch and the founding of a cemetery during the 2nd century AD. The archway controlled a road that ran along the left bank of the Saône and delimited the urban area the expanse and status of which are not known. The archway can be linked to the urban enclosure, but was this ensemble only symbolic or was it an architectural construction for defensive purposes? In addition to the considerable interest aroused by the discovery of an element of Lugdunum's city enclosure, the study of the burial area has significantly enriched the funerary data from peripheral Roman cemeteries. The archway and the burial area fell into disuse around the second half of the 5th century AD and a lime oven was built in order to transform the limestone blocks from the monument into quicklime.

---

\* INRAP Rhône-Alpes-Auvergne, 12 rue Maggiorini, 69250 Bron.

\*\* INRAP Rhône-Alpes-Auvergne et UMR 5199 PACEA-LAPP, 12 rue Maggiorini, 69250 Bron.

\*\*\* INRAP Rhône-Alpes-Auvergne et UMR 5138, 12 rue Maggiorini, 69250 Bron.

\*\*\*\* Archéodunum et UMR 5594 ARTeHIS.

**Zusammenfassung** Gegenstand dieses Artikels ist die 2001 ausgegrabene Fundstätte montée de la Butte in Lyon auf dem linken Ufer der Saône im 1. Arrondissement, dort, wo die montée de la Butte auf das quai Saint-Vincent stößt. Er behandelt die letzten Siedlungsphasen, die durch den Bau eines monumentalen Tors, den Aushub eines Grabens und die Installation eines Grabbereichs im Laufe des 2. Jh. gekennzeichnet sind. Das Tor kontrollierte eine Straße, die am linken Ufer der Saône entlangführte und begrenzte ein städtisches Areal, dessen Ausmaß und Status schwierig zu bestimmen sind. Spielte das zu einer Stadtmauer gehörige Tor hauptsächlich eine symbolische Rolle ? oder handelte es sich um ein Bauwerk mit ausschließlich defensivem Charakter ? Abgesehen von dem Stellenwert der Entdeckung eines Elements der Stadtmauer von Lugdunum haben die bei der Erforschung des Grabbereiches gewonnenen Informationen das Corpus der antiken stadtnahen Nekropolen bereichert. Das Tor und der Friedhof werden um die zweite Hälfte des 5. Jh. aufgegeben und es wird ein Kalkofen für die Verarbeitung der Kalksteine des Bauwerks gebaut.

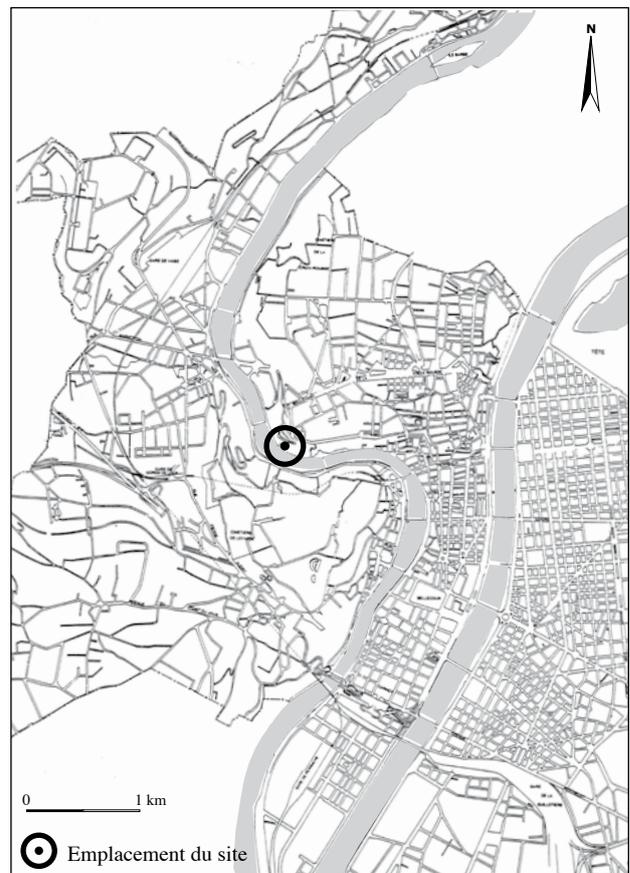
## 1. PRÉSENTATION DU SITE ET ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION ANTIQUE

### 1.1. LA GÉOGRAPHIE

Le contexte géographique de Lyon est marqué par la confluence du Rhône et de la Saône et représente donc un carrefour naturel de voies de communication (fig. 1). À l'ouest, la colline de Fourvière, dernier relief du Massif Central (275 m au plateau de la Sarra), domine les berges de la Saône (167 à 168 m) au nord et à l'est. Entre les deux cours d'eau s'étendait avant l'occupation antique une presqu'île caractérisée par des bras fluviaux colmatés inondés par intermittence. Au nord de la presqu'île se situe la colline de la Croix-Rousse qui culmine à 250 m. En amont de la presqu'île, la Saône traverse le défilé de Pierre-Scize qui sépare les collines de la Croix-Rousse et de Fourvière en décrivant une large courbe. En amont du défilé s'étend la plaine alluviale de Vaise en rive droite de la rivière.

La parcelle étudiée est située sur la rive gauche de la Saône, au cœur du défilé de Pierre-Scize, à environ 900 m en amont de son débouché sur la presqu'île. Le relief est donc marqué par des versants escarpés, surtout sur cette rive gauche, où le substrat rocheux affleure parfois en abrupts granitiques. Le site s'étend sur une mince bande de terrain à faible pente entre le quai actuel et la pente méridionale de la Croix Rousse. Plus précisément, l'opération archéologique a été réalisée à l'angle du quai Saint-Vincent et de la montée de la Butte, dans le premier arrondissement (MOTTE *dir.*, 2002), sur une parcelle sise dans un quartier réputé depuis le XIX<sup>e</sup> s. pour receler des vestiges antiques, principalement liés à l'artisanat du verre et de la poterie (fig. 2).

À l'occasion d'un sondage profond effectué lors de la fouille, les alluvions de la Saône ont pu être obser-



**Fig. 1.** Localisation du site de la montée de la Butte.  
DAO : F. Vaireaux. Fond de plan : Service Archéologique  
Municipal de Lyon.

vées de 163,55 m à 165,41 m NGF. La stratigraphie montre des sables d'inondation surmontés de limons bruns. Ces derniers traduisent une certaine stabilisation sur un site de moins en moins soumis aux crues de la Saône. Une fosse et de la céramique modelée éparses ont été découvertes dans ces limons et témoignent d'une fréquentation du site au Bronze final ou au début du premier Âge du Fer. Après cette époque, la sédimentation est dominée par les apports de versant

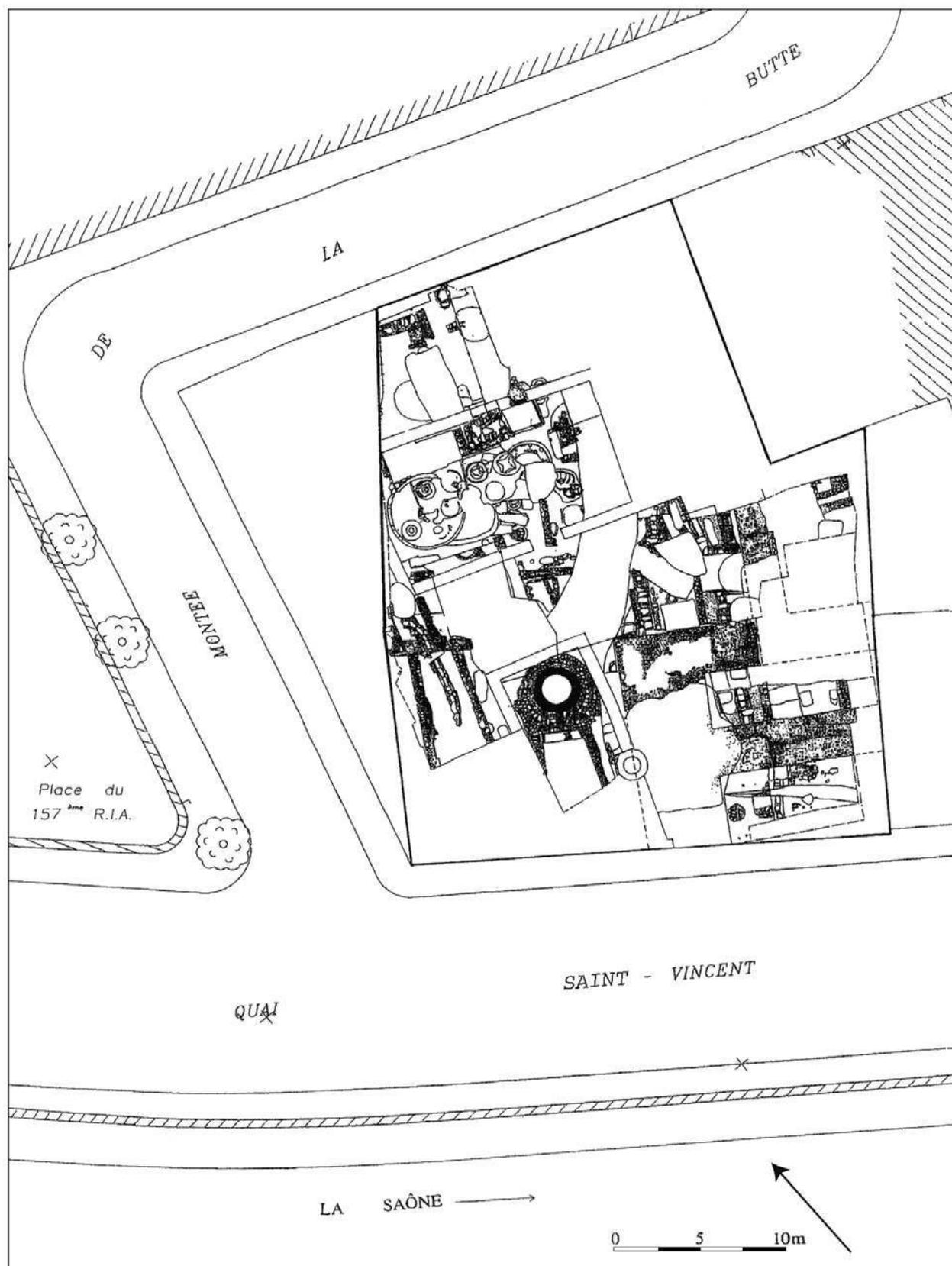


Fig. 2. Implantation de l'emprise fouillée dans le cadastre actuel. Dessin : C. Plantevin.

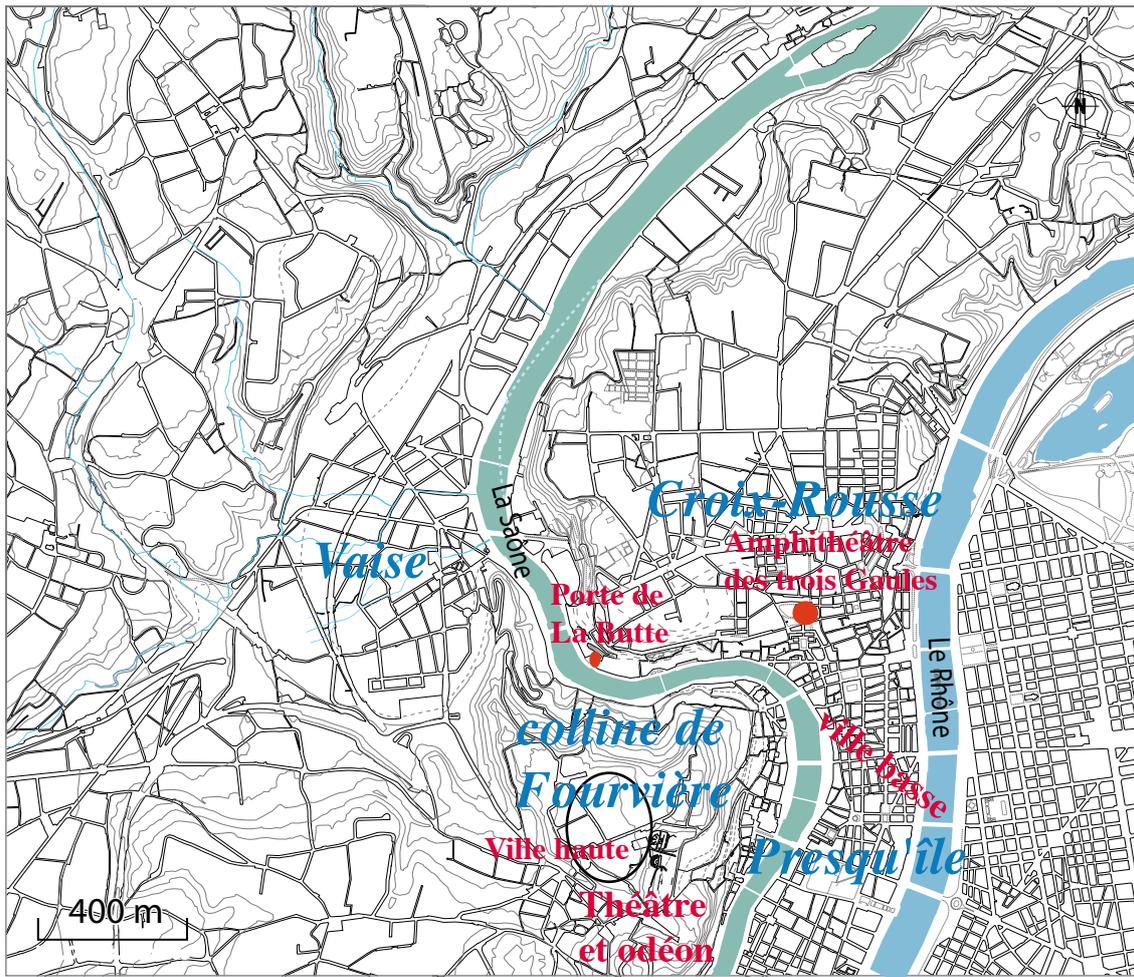


Fig. 3. Les principaux sites antiques de Lugdunum. Dessin : S. Motte, F. Blaizot.  
Fond de plan : Service Archéologique Municipal de Lyon.

constitués de sables limono-argileux sur lesquels sont installées les couches antiques, la Saône ne débordait désormais que rarement.

## 1.2. L'HISTOIRE

La colonie, fondée en 43 av. J.-C., s'est d'abord établie sur la colline de Fourvière où un véritable tissu urbain se développe autour des années 20 av. J.-C. ; le théâtre y est construit vers 15 av. J.-C. et d'autres édifices publics sont bâtis au début du 1<sup>er</sup> s. de notre ère (fig. 3). Au nord, la plaine de Vaise, déjà occupée à La Tène, s'organise comme un faubourg de la cité primitive. De nombreuses opérations archéologiques ont permis d'identifier une agglomération occupant les proches rives de Saône probablement à partir des années 30 av. J.-C. (DELAVAL, 1995).

En aval du site de la Butte, les pentes méridionales de la Croix-Rousse constituent aussi un noyau

d'occupation ancien. Ce territoire est sans doute celui qui portait le nom de *Condate* et correspondait aux pentes de la colline ; il était peut-être distinct de l'espace primitif de la colonie de *Lugdunum*. Le sanctuaire fédéral des Trois Gaules est supposé y être inauguré en 12 av. J.-C. À proximité du sanctuaire est construit un amphithéâtre dans les années 15-20 ap. J.-C.

Sur la Presqu'île, deux secteurs se sont développés en priorité, plus tardivement que sur les collines, dans le courant du 1<sup>er</sup> s., entre les places Bellecour et Carnot et au pied des pentes méridionales de la Croix-Rousse. Cependant, les données actuelles renvoient l'image « d'un paysage semi-rural avec de vastes *domus* et des entrepôts » (ARLAUD, 2000). L'occupation du quartier Saint-Jean, en rive droite, semble contemporaine de celle de la Presqu'île.

Le statut de ces quartiers bas déjà bien développés au 1<sup>er</sup> s. est difficile à définir ; ces espaces nouvellement

urbanisés supposent « une extension de la ville à partir de Claude comme pourraient le suggérer la nouvelle titulature de Lyon « *Colonia Copia Claudia Augusta Lugdunum* » et la création de la voie Lyon-Vienne sur la rive gauche du Rhône (DESBAT, LASCoux, 1999; BLAIZOT *et alii*, sous presse). Le développement de ces quartiers fluviaux, qui prendra de l'ampleur au Bas-Empire, correspond certainement aux prémices de l'abandon de la ville haute.

Au II<sup>e</sup> s., période de construction du monument étudié dans cet article, les limites de la ville, ou de ses différents noyaux urbains, sont délicates à préciser : la limite septentrionale de l'occupation est située à mi-pente de la colline de la Croix-Rousse. Au sud et à l'est, l'urbanisme ne se développe pas au-delà de la colline de Fourvière où les nécropoles délimitent également la cité.

Malgré l'étroitesse du terrain disponible entre l'abrupt rocheux et la Saône, le secteur de la Butte a été occupé durant l'Antiquité. Différentes découvertes anciennes ou opérations archéologiques y ont révélé notamment une intense activité artisanale durant le Haut-Empire, concentrée sur les rives de la Saône.

Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, diverses découvertes fortuites laissaient supposer que le quartier de la Butte était consacré à l'artisanat de la céramique et du verre durant la période gallo-romaine. Depuis les années soixante, des interventions archéologiques ont confirmé l'existence d'un vaste quartier artisanal établi en berge de Saône. Il concerne une bande de terrain comprise entre le bâtiment du Grenier d'Abondance situé à 100 m en amont de la montée de la Butte et l'atelier de Saint-Vincent, à environ 800 m à l'est. En 1965, ont été observés lors de travaux, à une dizaine de mètres à l'ouest du site qui nous occupe, des *dolia* en place, des canalisations, des murs et une accumulation de couches de déchets de fabrication de céramique et de verrerie (GRANGE, 1969). Rue de la Muette, à 300 m en aval du site de la Butte, un important complexe artisanal a été découvert en 1966, avec au moins cinq fours de potiers et des bâtiments annexes (LASFARGUES, VERTET, 1976).

Le seul témoin d'un habitat dans ce secteur se situe à proximité de la montée de la Butte, où des sondages dans les bâtiments des Subsistances (MONIN, 1997) ont révélé la présence d'un ensemble architectural antique, dont un sol de béton et un mur d'orientation est-ouest associé à des placages de calcaire et des enduits peints. Ce sondage exigu a livré une faible quantité de mobilier qui ne peut fournir de datation précise. Jusqu'à présent, aucune trace d'architecture monumentale ni de voie n'avait été observée sur ce

secteur de la rive. Au vu des découvertes d'inscriptions et d'éléments funéraires, il est communément admis que la principale voie antique du défilé de Pierre Scize passait en rive droite de la Saône.

Au pied du versant méridional des pentes de la Croix-Rousse, à 800 m au sud du site de la Butte, les fouilles de la Z.A.C. Saint-Vincent ont montré un édifice thermal fonctionnant du milieu I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> s. (LASCoux, 1994).

Enfin, il n'y a pas de données recensées concernant le terrain étudié pour le Moyen Âge. Sur un plan du milieu du XVI<sup>e</sup> s., c'est encore une parcelle agricole ; sur un plan du XVII<sup>e</sup> s., un bâtiment existe dans l'angle sud-ouest de l'emprise. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le site est loti entièrement avec une cour intérieure.

L'opération a révélé plusieurs occupations depuis le début du I<sup>er</sup> s. jusqu'au moins au V<sup>e</sup> s. de notre ère (fig. 4).

### *La période augustéenne*

La première occupation antique est caractérisée par des structures ténues installées sur ou dans des colluvions. Les vestiges sont dispersés sur l'ensemble du site. Cette occupation, datée par le mobilier céramique et les monnaies de la fin du règne d'Auguste et du début de celui de Tibère, est définie par des niveaux de circulation, des trous de poteau, des fosses ainsi qu'un niveau d'assainissement constitué d'éléments de gneiss : cette couche s'étend sur environ 150 m<sup>2</sup> dans la partie est de l'emprise. De tels niveaux de fragments de roche sont connus à Lyon au début du I<sup>er</sup> s., par exemple sur l'autre rive de la Saône, un peu en amont de la montée de la Butte, sur le quai Arloing (TRANOY, 1995a) ou à Vaise, place Valmy (LE NÉZET-CELESTIN, 1994), ou encore sur la Presqu'île, Place des Terreaux (ARLAUD, 2000).

Malgré cet assainissement avec des sols bien individualisés, signes d'une installation pérenne, ces vestiges sont trop lacunaires et difficilement interprétables : habitat ou installations artisanales annexes ?

### *Les ateliers de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s.*

À partir des années 40 ap. J.-C., le site connaît une importante mutation marquée par la mise en place d'ateliers comprenant une quinzaine de fours de verrier et trois fours de potier. Des sols, des bâtiments artisanaux et des fosses sont associés à ces fours. La plupart des vestiges sont concentrés sur la partie centrale du site. Un mur connu sur plus de 11 m semble correspondre à la limite ouest de ces installations.

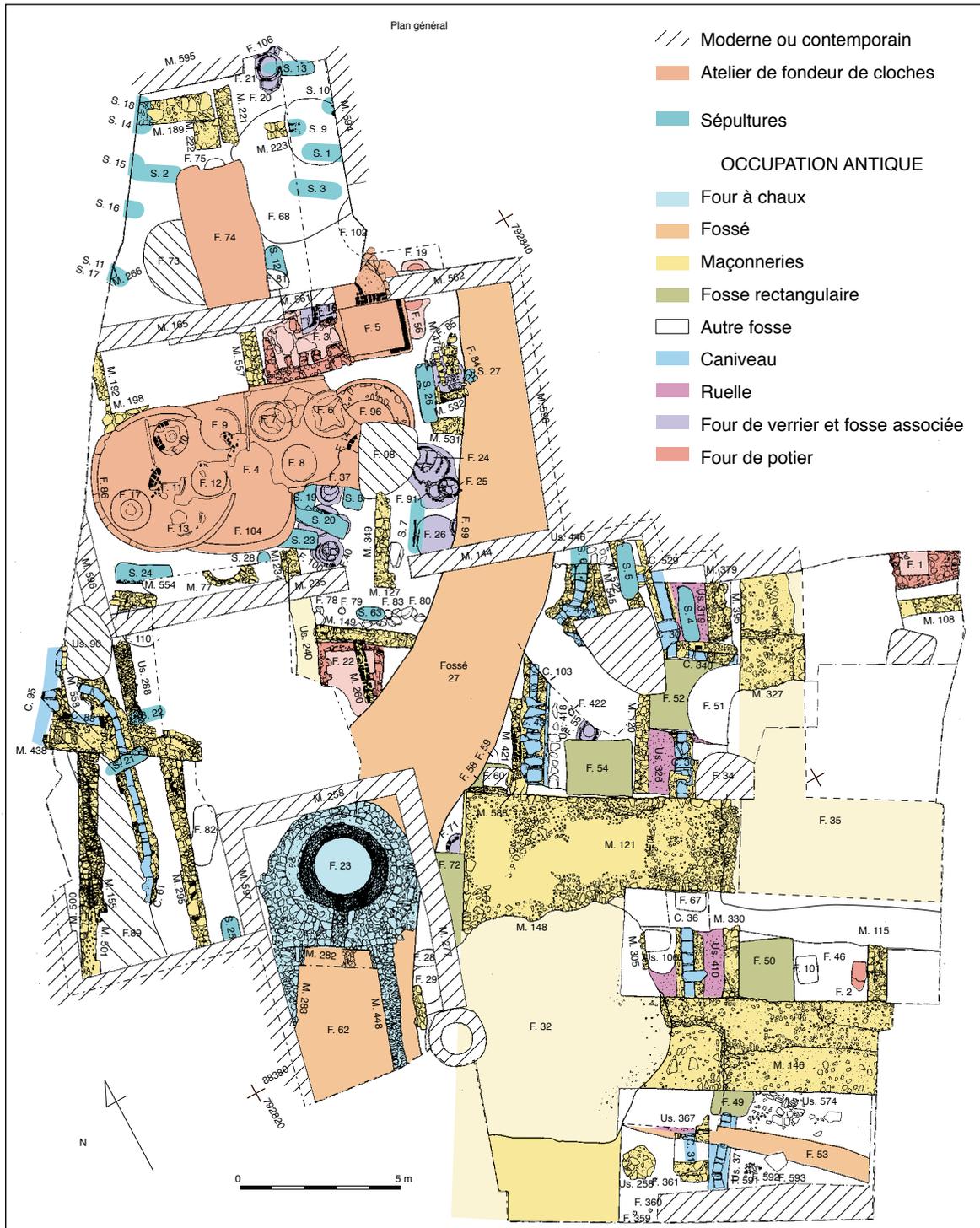


Fig. 4. Plan général des vestiges. Dessin : S. Motte, C. Plantevin, DAO : F. Vaireaux.

Les fours de verrier sont répartis en groupes de trois à cinq unités ; deux fours sont isolés mais d'éventuels fours mitoyens ont pu être détruits. Trois aires de travail se distinguent par la rubéfaction et l'induration de surface du sol. Ces fours circulaires sont édifiés en briques, tuiles ou encore à l'aide de plaques

de gneiss verticales liés à l'argile. L'ouverture du foyer est un simple plan incliné. On constate de fréquentes reconstructions des fours au même emplacement. Les vases déformés représentent les formes produites dans l'atelier : balsamiques, cruches, bouteilles à panse prismatique, amphorisques à deux anses et formes moins

courantes comme des réservoirs en forme de boule et d'oiseau (MOTTE, MARTIN, 2003). D'une manière générale, la diversité des formes, des couleurs et des techniques décoratives mises en œuvre par les verriers de la Butte témoigne d'une grande maîtrise de cette activité artisanale.

Trois fours de potiers ont été identifiés. L'un d'eux est localisé en limite d'emprise et n'est connu que par trois maçonneries dont un mur massif large d'au moins 1,90 m. Au centre de l'emprise fouillée, un autre a conservé la partie nord de sa chambre de chauffe. Le four nord est construit contre un grand mur limitant l'atelier. Sa chambre de chauffe a conservé trois départs d'arcs supportant la sole.

Sur le site de la Butte, les potiers ont consacré leur activité exclusivement à trois produits à pâte calcaire : les céramiques à parois fines, les lampes et la céramique commune claire.

À l'ouest de la zone artisanale, des maçonneries, dont un mur de portique, appartenaient sans doute à un bâtiment d'habitation. On note à proximité de ces murs un puits et une fosse. La fosse a fourni une lampe complète et un petit autel portable en calcaire blanc oolithique. Ce dernier est haut de 14,4 cm, sa partie centrale est parallélépipédique et sa base et la partie sommitale présentent un élargissement agrémenté de moulures. La présence de ces deux objets complets tranche par rapport au mobilier fragmenté issu des ateliers et pourrait appuyer la thèse d'une maison dans la zone ouest du site. Le mobilier associé aux structures de ce secteur est contemporain des ateliers.

La fin de cette période est matérialisée par la construction de murs et par des canalisations pour la plupart en dalles de gneiss. Un emboîtement de tronçons cylindriques en terre cuite a été reconnu sur au moins 8 m ; ce dispositif présente une forte déclivité vers la Saône et participait peut-être à un système d'assainissement.

Comme le site de la Muette, implanté à environ 300 m en aval, l'atelier de la Butte appartient au grand complexe artisanal qui s'est développé sur la rive gauche de la Saône au I<sup>er</sup> s. Ces ateliers bénéficient d'une situation privilégiée pour la circulation, sur les bords de la rivière et le long d'une voie de berge.

### *La réorganisation du début du II<sup>e</sup> s.*

Les ateliers sont abandonnés au début du II<sup>e</sup> s. et le lieu connaît une réorganisation totale (fig. 5). Dans la partie sud-est et ouest du site, les structures de l'état antérieur sont coupées par l'installation de trois axes de circulation bien individualisés.

Au sud-est, on observe une chaussée qui recouvre un égout. Délimitée par une maçonnerie de chaque côté, cette rue est large de 2,30 m et a été identifiée sur une longueur de 21 m. Son tracé, d'orientation nord-nord-est, marque une inflexion vers l'ouest dans la partie septentrionale. Un épandage de graviers de granite rose et d'autres éléments grossiers comme des fragments de tuiles ou de mortier constitue le sommet de la chaussée. Cette couche recouvre un niveau de préparation sableux. La voie est bordée, à l'ouest, par deux murs larges de 0,45 m, à semelle de gros blocs de granite et de quartzite. Les éléments manquent pour déterminer s'il s'agit de murs de clôture, de bords de trottoir, voire de base de portique. Sous cette chaussée se trouve un égout constitué de deux murs maçonnés au mortier jaune pâle, large de 0,30 m. Le fond et la couverture en grandes dalles de gneiss délimitent un canal large de 0,35 m et profond de 0,40 m, dont la pente se dirige vers le sud et la Saône. Sur son segment nord, un regard permettait la visite de la canalisation et une structure de dalles verticales correspond éventuellement à un réceptacle de gouttière de toit.

Plus au sud, le niveau de circulation graveleux de la voie n'est conservé que partiellement. Il n'est plus limité par des murs nord-sud, mais on constate au contraire des prolongements de cette couche de gravier vers l'est et l'ouest, qui déterminent une autre voie perpendiculaire à la rue nord-sud et longeant la Saône (fig. 5, us 367).

À l'ouest de cette rue, un autre égout, de même type que le précédent et parallèle à celui-ci, décrit une courbe vers l'est dans sa partie septentrionale. Un mur contemporain de cet égout supporte une cloison de terre crue large de 15 cm, dont la démolition comprend des fragments d'enduits peints de différents coloris qui attestent un bâtiment décoré de peintures.

Dans la partie occidentale de l'emprise fouillée, une autre voie d'axe nord-sud est également créée. Cette ruelle large de 1,70 m est caractérisée par une canalisation encadrée de deux murs rectilignes. La canalisation conservée sur 7,50 m présente un coude vers l'ouest sur sa partie nord. Le fond et les minces parois de gneiss définissent un canal large de 0,20 m qui pourrait correspondre à un caniveau (sans couverture). La pente nord-sud de cette conduite est donc inversée par rapport à la topographie générale. Elle rejoint une autre canalisation de grande taille, peut-être un égout, observée dans la berme. Cette ruelle se dirige vers la Saône et devait donc certainement aboutir sur l'axe de circulation longeant la rivière. Ces

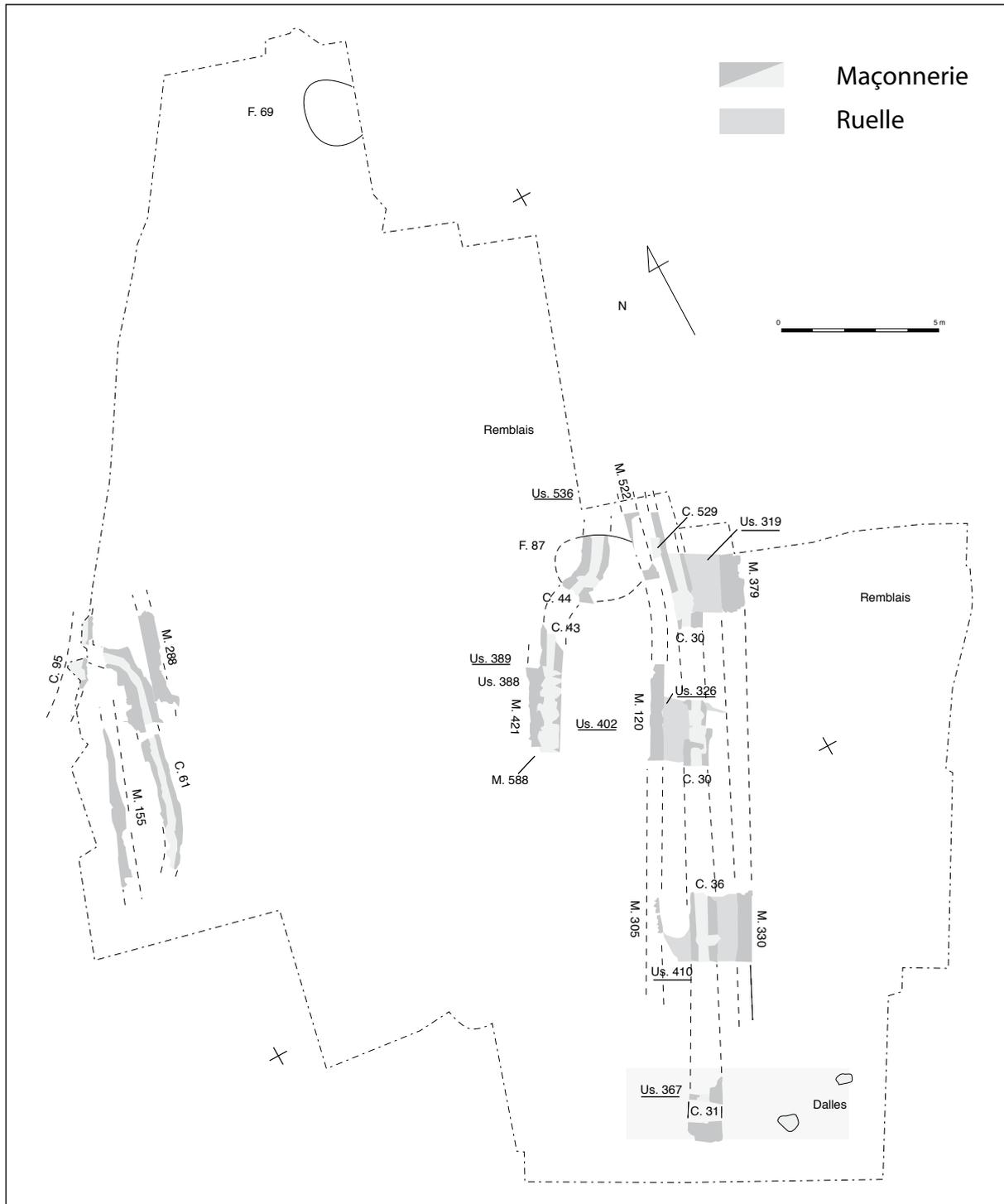


Fig. 5. Plan des vestiges du début du I<sup>er</sup> s. Dessin : S. Motte, C. Plantevin, DAO : F. Vaireaux.

données confirment l'existence de la voie de berge mise en évidence sur le secteur est de l'emprise.

Au début du II<sup>e</sup> s., l'activité artisanale fait donc place à un réseau viarie avec au moins deux ruelles nord-sud qui rejoignent un axe longeant la Saône. Les ruelles, le système d'égouts et le bâtiment dont au

moins une pièce est décorée de peintures, s'inscrivent dans un espace qui, même s'il n'est pas classiquement orthonormé, évoque fortement une trame urbaine. Ce constat ne signifie pas obligatoirement que la ville se développait de façon continue de la Presqu'île jusqu'à la montée de la Butte, mais souligne au moins la mise

en place dans le quartier de la Butte d'une organisation structurée de type urbain.

## 2. AUX II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> S. : ÉDIFICE MONUMENTAL ET ESPACE FUNÉRAIRE

La quatrième phase d'occupation du site est marquée dans le courant du II<sup>e</sup> s. par une mutation totale, avec la construction d'une porte monumentale et le creusement d'un fossé ainsi que la création d'un espace funéraire (fig. 6). Cette nouvelle occupation du sol se substitue à tous les éléments antérieurs appartenant à la trame urbaine qui venait juste de se mettre en place aux alentours du début du II<sup>e</sup> s.

### 2.1. DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE MONUMENTAL

La fouille en surface et les sondages mécaniques ponctuels ont permis d'appréhender l'angle nord-ouest de ce bâtiment dont les très larges et profondes fondations tranchent net les niveaux de rue installés dans la zone sud-est du site.

#### *Les fondations du bâtiment*

Ce bâtiment a conservé de puissantes substructions et malgré de nombreuses récupérations ou constructions modernes, un plan partiel de quatre fondations de murs chaînées a pu être établi (fig. 6). Le plus gros mur, M145, d'axe nord-sud, est lié à deux maçonneries parallèles M146 et M121 ; au nord, un autre mur, M327, est relié au mur M121.

Aucune assise d'élévation n'a été observée ; les fondations sont arasées à quelques centimètres au-dessus des niveaux de circulation de la voie de l'état antérieur. On note une déclivité de l'altitude de l'arasement des fondations due à la topographie générale, soit une altitude moyenne de 166,90 m NGF pour le mur nord et de 166,26 m pour le mur sud.

Large de 5 m, la fondation ouest (mur M145) est la plus massive. Les 3,23 m de sa partie septentrionale correspondent également à la fondation la plus haute mesurée sur tout le monument. D'axe nord-sud, elle se présente en deux tronçons sur 14 m de long, car elle est interrompue par une immense fosse de récupération de forme arrondie et d'ouverture maximum de 8 m. Cette sorte de carrière de pierre d'époque inconnue entame aussi le mur sud M146, tout en ménageant la base, permettant ainsi de confirmer le chaînage entre les deux murs. Au sud, ce mur M145

se poursuit vers la Saône, et est peut-être partiellement conservé sous les quais modernes.

Les fondations des deux murs est-ouest M121 et M146 sont distantes de 3,40 m et toutes deux sont larges de 2,90 m. À 4 m de l'angle M121/M145, on note une profondeur de fondation plus faible que celle de M145 à 2,38 m, soit une remontée de la dernière assise de 0,85 m vers l'est. La hauteur de fondation du mur M146 n'a pu être observée que sur sa partie ouest, soit 2,84 m. Ce mur M146 est conservé sur 8 m de long ; il est détruit à l'est par un bâtiment moderne mitoyen de l'emprise. Le mur M121 est connu sur 4 m de longueur, puis est détruit à l'est par une grande fosse d'extraction non datée mais probablement moderne.

La fondation du mur nord M327 est chaînée en angle droit au mur M121 à 8,50 m de l'angle M145-M121. C'est la fondation la moins volumineuse avec une largeur 2 m à 2,15 m et une hauteur de 2,15 m. À signaler une particularité sur son parement ouest : l'empreinte d'un poteau de bois de 15 cm de diamètre pourrait attester un échafaudage.

L'ensemble de ces substructions est construit selon la même technique : des assises irrégulières de blocs ou de dalles juste équarris de roches métamorphiques ou cristallines, noyées dans du mortier. Les blocs ne dépassent pas 0,40 m de grand axe et les parements externes sont agencés en assise de pierres plus grosses, avec la plus grande face en parement. Le blocage interne est vaguement aménagé en assises mais souvent maçonné en vrac.

Le gneiss provenant des affleurements voisins a été utilisé majoritairement. Les autres matériaux sont des granites et des quartzites également d'origine locale. Des comptages pétrographiques montrent des proportions variables où dominent nettement les gneiss :

- mur M121 : 50 % de gneiss, 25 % de granite et 25 % de quartzite ;
- mur M145 : 70 % de gneiss, 15 % de granite et 15 % de quartzite ;
- mur M146 : 75 % de gneiss, 12,5 % de granite et 12,5 % de quartzite.

De couleur dominante jaune pâle, le mortier dur et sableux contient des graviers de 1 à 2 mm et quelques éléments de terre cuite.

Pour la plupart, ces maçonneries sont construites en tranchées fermées en s'appuyant directement contre le terrain encaissant, ce qui paraît logique, la grande largeur de ces fondations permettant le montage des assises tout en circulant sur l'ouvrage.

Seules deux éventuelles tranchées de fondation ont été observées sur l'ensemble de l'édifice :

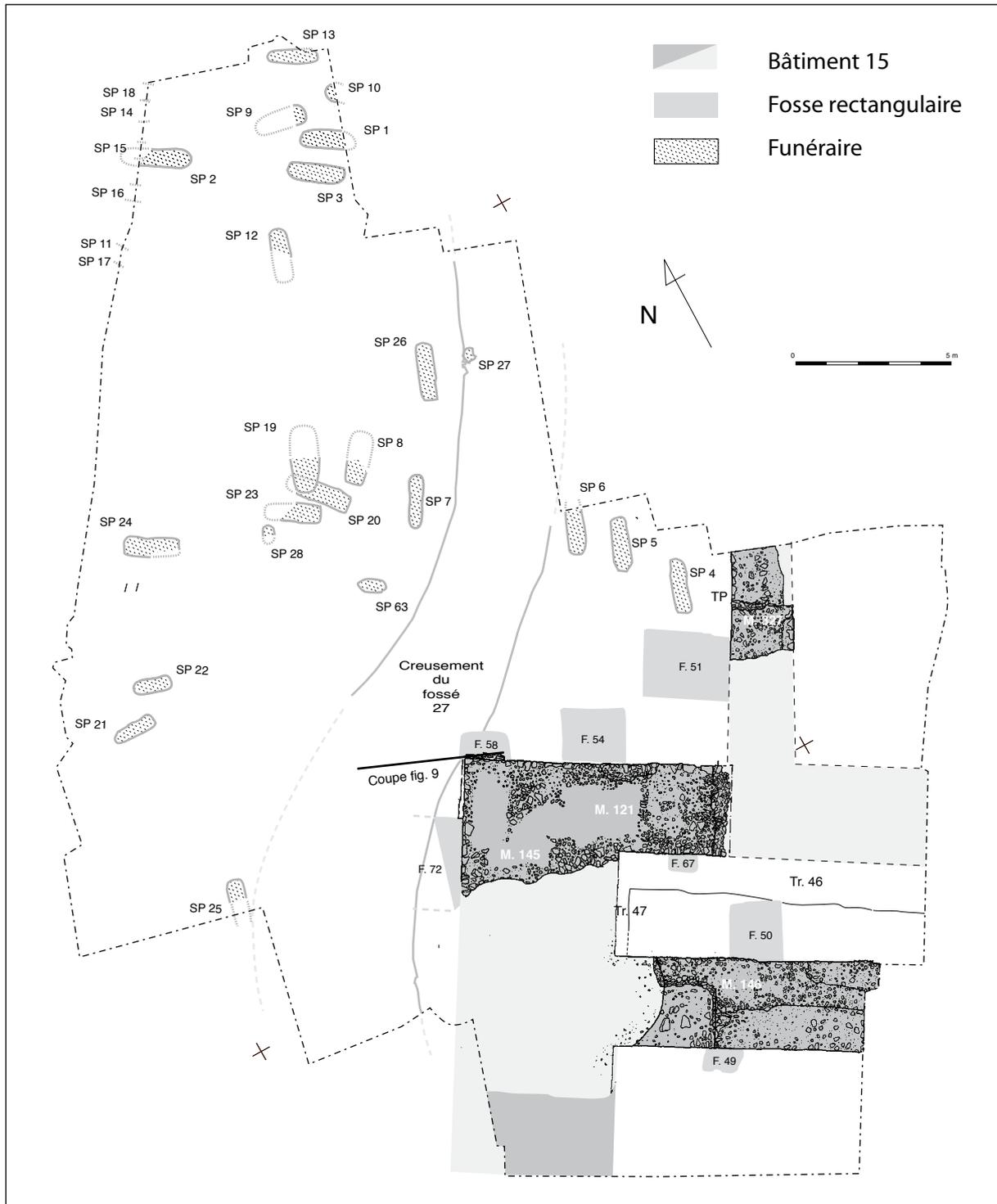


Fig. 6. Plan de la porte monumentale et de l'espace funéraire. Dessin : S. Motte, C. Plantevin, DAO : F. Vaireaux.

- l'une contre la face ouest du mur nord M327 où une tranchée longe le mur sur une largeur de 25 à 30 cm, mais les aléas de la fouille ont fait qu'il n'a pas été possible de vérifier si cette tranchée descendait jusqu'à la base du mur ;

- l'autre au nord du mur M121, où se trouve un mince espace de 5 à 6 cm comblé de remblais entre le mur et le terrain naturel ; cependant, il peut s'agir ici d'un réajustement de la verticalité du parement.



◀ Fig. 7. Le mur M121 et la fosse F67.  
Cliché : équipe Inrap.

▼ Fig. 8. Dimensions des fosses quadrangulaires. S. Motte.

Fosse	Localisation	Longueur	Largeur	Profondeur	Particularité
F49	sud M146	1.20 m	0.80 m	+ de 1 m	
F50	nord M146	2 m	1.20 m	+ de 1 m	gradin à l'ouest large de 0.30 m du haut
F54	nord M121	1.90 m	1.80 m	2.56 m (base fondation)	gradin au nord large de 0.80 m à 0.70 m du haut
F58	nord M121	1.70 m	1.05 m	+ de 2.50 m	
F72	ouest	2.50 m	+ de 1 m	Non fouillé	détruite à l'ouest
F51	ouest M327	2.40 m	2.30 m	+ de 2.50	
F67	Sud M121	sous F46 1 m	sous F46 0.50 m	2.40 m	Reste le fond sous tranchée F46

Par ailleurs, tout le flanc sud de M121 est bordé d'une tranchée parallèle large de 1,30 m. Son creusement évasé sur son sommet sud et le fait qu'elle n'atteigne pas la base de la fondation sont des éléments peu caractéristiques d'une tranchée de fondation, mais plutôt d'une exploration ultérieure (peut-être même postérieure à l'Antiquité). Cela paraît confirmé par le fait qu'elle recouvre le fond d'une des fosses rectangulaires aménagées contre les fondations juste après la construction de l'édifice (voir ci-dessous).

Le mobilier céramique associé au monument est peu révélateur car similaire à celui des niveaux d'ateliers de verriers et potiers du I<sup>er</sup> s. Cependant, la chronologie relative montre que l'édifice a été construit après la phase intermédiaire caractérisée par les ruelles postérieures aux ateliers, c'est-à-dire certainement vers le milieu du II<sup>e</sup> s.

Seul le remplissage d'une grande fosse de récupération au nord-est du bâtiment a fourni quelques éléments nouveaux sur le plan chronologique. Des productions font leur apparition dans cette structure

toutefois postérieure au monument : la sigillée claire B, la commune rouge à engobe micacée et l'amphore Mid-Roman 1. Ce petit ensemble peut attester de l'occupation du site au III<sup>e</sup> s.

### *Les fosses quadrangulaires*

Postérieurement à la construction du monument, mais en relation avec celui-ci, au moins sept fosses quadrangulaires (F51, F54, F58, F67, F72, F50, F49) ont été creusées contre les fondations (fig. 7 et 8). De plans rectangulaires ou carrés mais de dimensions variables, elles coupent tous les niveaux de l'état antérieur au bâtiment. Les parois des creusements sont verticales et pour les fosses F50 et F54, une marche est aménagée pour faciliter l'accès au fond. La base de trois d'entre elles a pu être atteinte : elles sont de même profondeur que les fondations contiguës. Le remplissage de ces fosses est constitué de couches de remblais terreux et de couches d'éclats de taille de calcaire blanc tendre. Il s'agit de fragments de calcaire urgonien dit

« pierre de Seyssel ». Cette roche est utilisée à Lyon dès le début du I<sup>er</sup> s. comme pierre de taille et pour la sculpture (SAVAY-GUERRAZ, 2007).

Le rare mobilier issu des comblements de ces fosses provient du remaniement des niveaux d'atelier du I<sup>er</sup> s. et n'apporte pas de données chronologiques significatives. Mais certains éléments laissent penser que ces fosses sont légèrement postérieures à la construction du monument. En effet, les décapages mécaniques réalisés en fin de campagne ont montré qu'il n'y avait pas de différenciation de l'appareillage des fondations au niveau des fosses. Les maçonneries ont donc certainement été montées avant le creusement des fosses car les parements auraient sans doute été plus soignés dans une situation de tranchée ouverte au niveau des fosses. Pour aller dans ce sens, on constate que la fosse F54 coupe la fine tranchée de fondation du mur M121. Par ailleurs, le grand fossé F27, associé au bâtiment, coupe la fosse F58, ce qui place le creusement de cette dernière juste après la construction de l'édifice. Enfin, de nombreux éléments de calcaire taillés, très certainement liés à la construction de l'élévation, sont présents dans les fosses, ce qui renforce l'hypothèse d'un comblement réalisé peu de temps après l'édification du monument.

Ainsi, si on admet que ces fosses sont toutes contemporaines, ce qu'indiquent leurs similitudes, il est fort probable que leur creusement a eu lieu juste après la construction de l'édifice et avant le creusement du fossé F27. Cependant, la fonction de ces fosses reste difficile à interpréter : leur position contre les fondations du bâtiment, la profondeur égale à celles-ci et leur remplissage riche en fragments de calcaire blanc attestent leur lien avec ce dernier. L'hypothèse, pas entièrement satisfaisante, de creusements destinés à inspecter les fondations est envisageable. Ce cas de figure a été observé sur le site dit du « sanctuaire de Cybèle » sur la colline de Fourvière à Lyon, où des fosses du début du I<sup>er</sup> s. creusées contre les fondations du monument ont eu certainement comme finalité de vérifier l'état de celles-ci avant l'installation d'une citerne enterrée (DESBAT, 2000). Sur un autre site de la colline de Fourvière, lors de la fouille de 1982 au « Clos du Verbe Incarné », plusieurs fosses rectangulaires creusées jusqu'au pied des fondations d'un bâtiment ont été également découvertes (communication orale P. Thirion, Service Régional de l'Archéologie Rhône-Alpes).

La mitoyenneté des fosses de la Butte avec les murs peut également permettre d'évoquer des cavités destinées à recevoir des montants verticaux d'échafaudages. Cependant leurs grandes dimensions et la

profondeur du creusement atteignant exactement la base des fondations sont des données qui fragilisent cette proposition. Enfin, la fonction de fosses d'extraction de sédiment sableux pour la construction est encore moins crédible, leur localisation contre les fondations risquant alors de perturber la stabilité des murs.

De même que les tranchées longeant le bâtiment, le remplissage de ces grandes fosses n'a piégé aucun mobilier postérieur à celui de l'atelier. Leur creusement pourrait avoir eu lieu peu de temps après la construction des murs du bâtiment, c'est-à-dire vers le milieu du II<sup>e</sup> s.

## 2.2. LE FOSSÉ

Le fossé F27, creusé à l'ouest de l'édifice monumental, a été reconnu sur une longueur de 26 m. Il est large en moyenne de 4 m et profond en son centre de 2 m (fig. 9). D'abord orienté nord-sud, au nord de l'édifice monumental, son tracé dévie vers l'ouest pour le longer au plus près du mur M145. Le creusement présente deux parois inclinées et un profil général en V. Comme le monument, le fossé coupe tous les niveaux d'atelier du I<sup>er</sup> s. On note une légère pente du fond vers le sud, de 10 cm sur une distance de 7 m, au niveau de l'angle des fondations M145 et M121. Cette déclivité vers la Saône paraît logique et est confirmée par la présence de sédiments fins sableux sur le fond du fossé, sur une épaisseur de 70 cm. En effet, l'aspect trié et lité de ces sédiments suggère une circulation d'eau et il est donc fort probable que celle-ci s'évacuait jusqu'à la Saône et que le fossé se poursuivait jusqu'à la rivière.

La coupe stratigraphique montre que le fossé a été creusé après la construction des fondations car une fine bande de terrain naturel sableux est conservée entre M145 et la paroi du fossé. Or, celle-ci n'aurait pas pu être maintenue en place si le mur avait été construit après le fossé. Sur la même coupe, on remarque, comme on l'a dit plus haut, que le fossé F27 coupe la fosse rectangulaire F58. Une couche du remplissage sableux a livré un tesson de céramique caractéristique des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s.

## 2.3. L'ESPACE FUNÉRAIRE

Toutes les sépultures sont installées dans la couche d'abandon des ateliers, datée du début du II<sup>e</sup> s. À une seule exception (ST28), il s'agit d'inhumations. Les sépultures sont en partie synchrones de la porte monumentale, abandonnée avant la deuxième moitié

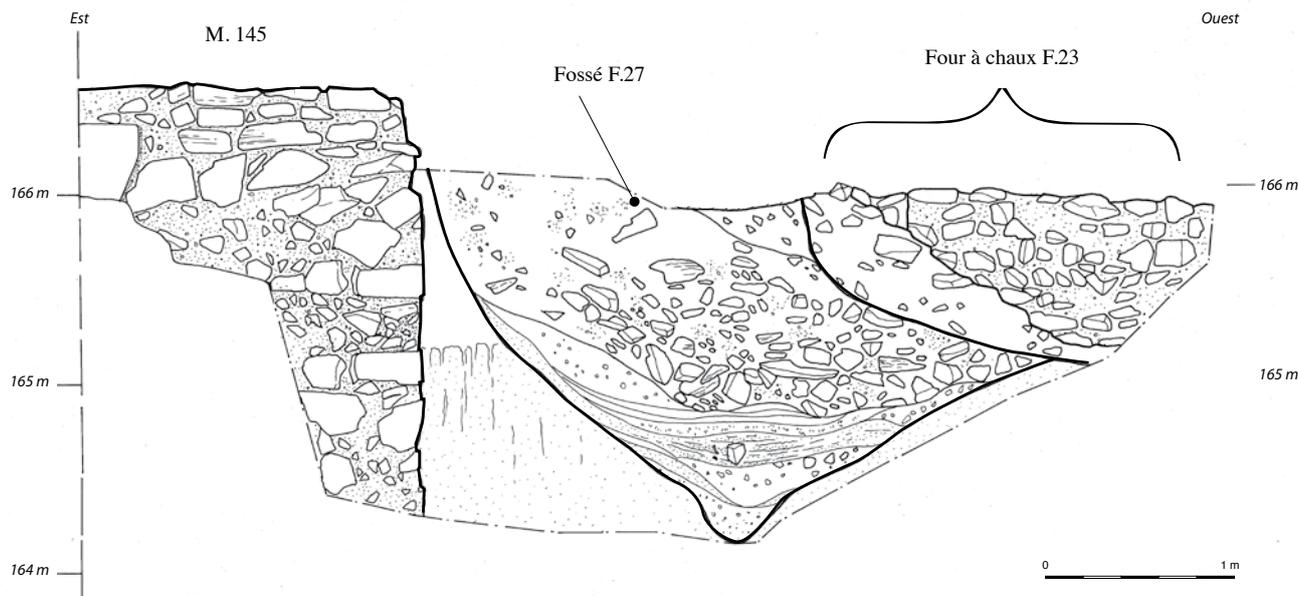


Fig. 9. Coupe est-ouest du fossé F.27. Dessin : S. Motte, C. Plantevin, DAO : F. Vaireaux.

du <sup>v</sup><sup>e</sup> s. Toutefois, au moins une sépulture est en relation stratigraphique avec des éléments postérieurs à la porte : SP27 recoupe le comblement du fossé.

Vingt-six sépultures ont été repérées. L'organisation apparente, en petits groupes de trois à six unités, n'est pas significative ; les fosses ont en effet été grandement endommagées par les bâtiments liés aux activités artisanales du <sup>xix</sup><sup>e</sup> s., puis par les caves des maisons. Leur orientation s'avère hétérogène : N-S ou E-O, ce qui correspond probablement à des contraintes spatiales de l'ensemble funéraire lorsqu'il était en fonction. Cinq tombes, situées dans la coupe de la berme N-O de l'emprise, n'ont pas été fouillées (fig. 6). Cinq autres tombes n'ont pas fourni suffisamment d'indices pour interpréter le mode d'inhumation. La totalité des tombes dont la typologie reste inconnue s'élève donc à dix.

### 2.3.1. Typologie des sépultures

Les sépultures sont décrites, analysées, interprétées et illustrées dans le catalogue analytique placé en annexe.

#### *Le dépôt de crémation ST28*

La structure ST28 peut être qualifiée comme un dépôt en fosse de résidus de crémation, puisque les divers éléments, os brûlés, faune brûlée, céramiques, clous et charbons sont mélangés. La masse totale d'ossements, de 635,6 g, étant inférieure à la masse minimale attendue d'un adulte complet brûlé selon les

références théoriques (HERRMANN, 1976 ; MACKINLEY, 1993), il est certain que cette fosse ne contient pas la totalité des résidus du bûcher (fig. 10).

Toutes les régions anatomiques sont représentées. Les indices pondéraux du crâne et des membres sont corrects, mais les régions fragiles (tronc, bassin, extrémités) sont déficitaires. L'ensemble correspond à ce que l'on observe généralement dans les structures secondaires de crémation, et traduit un ramassage aléatoire sur le bûcher. La masse osseuse de ce dépôt (632,6 g) peut être considérée comme relativement lourde relativement aux données lyonnaises où l'état de la documentation actuelle sur les dépôts de résidus de crémation fournit une moyenne de 362,1 g pour les sujets adultes, avec une variation comprise entre 5,1 et 2357,6 g et un écart-type de 479,9. On notera en contrepartie la faible quantité de mobilier. Dans la mesure où la structure résulte d'un déplacement d'une partie des restes prélevés sur le bûcher, il reste difficile de déterminer si cette caractéristique révèle un choix effectué parmi les artefacts lors de la translation des résidus ou si elle reflète la diminution relevée de manière générale en Gaule du dépôt de mobilier sur les bûchers à partir de la deuxième moitié du <sup>i</sup><sup>er</sup> s. Si la découverte de telles structures isolées, voire d'ensembles constitués uniquement de fosses de ce type laisse envisager qu'il puisse s'agir d'un mode de sépulture secondaire, dans d'autres cas, leur association avec des bûchers ou des dépôts en vase pourrait indiquer qu'elles se rapportent à un palier différent du rituel funéraire (BLAIZOT, TRANOY, 2001).

SP28	R1	R2	R3	R4	R5	TT	IP
crâne	22,1	46,8	28,6	28,7	6,2	132,4	20,93
vertèbres	27,4	35,3	29,2	19	5,1	116	18,34
côtes	10,3	22	27,4	12,2	5,3	77,2	12,20
scapulas	3,5	1,1	0	12,2	0	16,8	2,66
clavicule	0	0	0	0	0	0	0,00
diaphyses	43,2	41,3	57,9	39,5	20,1	202	31,93
coxaux	10,4	9,8	19,4	1,4	0,7	41,7	6,59
patellas	0	0	0	0	0	0	0,00
extrémités	4,1	9,6	7,8	5,3	5,1	31,9	5,04
esquilles	4,2	3,6	3,8	1,5	1,5	14,6	2,31
TT	125,2	169,5	174,1	119,8	44	632,6	
IP	19,79	26,79	27,52	18,94	6,96		
charbon	1,40	1,60	1,70	1,30	0,40	6,40	
faune	3,70	3,20	0,00	0,80	1,90	9,60	
verre	1,60	6,30	0,30	0,40	0,10	8,70	
clous	5,00	6,70	40,00	14,80	43,30	109,80	
céramique	78,60	24,9	20,6	7,3	30,4	161,80	

	crâne	vertèbres	côtes	ceint. scap.	diaphyses	coxaux	patella	extrémités	indéterminés
SP28	20,93	18,34	12,2	2,66	31,93	6,59	0	5,04	2,31
Krogman IP+	23,7	11,1	7,4	4,8	49,5	8,5	9,8	9,8	0
Krogman IP -	16,8	9	5,48	3	34,8	7,15	6,8	6,8	0

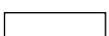
	sur-représentation		sous-représentation faible
	sous-représentation importante		correct

Fig. 10. Dépôt SP28, US215 : indices pondéraux. F. Blaizot.

### Les cercueils cloués

Cette catégorie est la mieux représentée avec un nombre de huit sépultures (SP2, SP4, SP9, SP13, SP20, SP21, SP23, SP24).

La position des clous a permis de déterminer qu'il s'agit bien de contenants complets, c'est-à-dire que les parois sont assemblées à un plancher, puisque la pointe des clous qui reposent sur le fond de la fosse est orientée en direction médiale. Leur nombre est variable, mais il reste difficile d'en tirer de conclusions dans la mesure où de nombreux clous, fréquemment ramassés avec la terre lors de la fouille, échappent à l'enregistrement. Leur emplacement varie également beaucoup, si ce n'est qu'on en trouve quasi systématiquement aux deux extrémités latérales de la fosse et au centre (au niveau du bassin du squelette). Enfin, les cotes de profondeur relevées sur certains clous placés en amont du bloc crânio-facial du squelette ou en aval de ses pieds du côté latéral du contenant paraissent indiquer que les planches étaient assemblées dans leur partie haute aux deux extrémités. D'autres, situés en avant des squelettes, dans la partie médiane de la fosse, appartiennent plus vraisemblablement au couvercle.

L'examen de la position des clous et des effets de contraintes latérales relevées sur les squelettes issus de cinq cercueils nous permettent de restituer leur morphologie. Trois sont de forme rectangulaire et deux sont de forme trapézoïdale.

Les cercueils des sépultures SP4, SP20 et SP23 sont de forme rectangulaire. Le squelette SP4 (fig. 27) paraît contraint latéralement, tant au niveau des membres supérieurs (humérus maintenus de chant) qu'au niveau des chevilles (rotation médiale des pieds). Le cumul de ces effets de contraintes se traduit par des délimitations linéaires parallèles à l'axe longitudinal du corps qui coïncident avec la répartition des clous latéraux, dessinant une forme rectangulaire.

Dans la sépulture SP24, le pied gauche du squelette a effectué une rotation médiale, dans le sens inverse à celui de la gravité, alors qu'il se situe à distance de la paroi de la fosse (fig. 49) ; ce mouvement traduit une contrainte qui peut ainsi être imputée à la paroi du cercueil qui donc se resserrait à cette extrémité. Dans le cas de la sépulture SP2, c'est la position des clous, plutôt que les effets de contrainte relevés sur le squelette, qui nous informe sur la morphologie du

cercueil (fig. 23), puisque l'effondrement médial du pied gauche est ici dû à la situation du balsamaire. En effet, les clous situés au niveau de la moitié inférieure du corps sont décalés en direction médiale relativement à ceux qui se trouvent au niveau de la moitié supérieure, montrant que la largeur du cercueil était moins importante à l'est qu'à l'ouest.

Le cercueil de la sépulture SP4 est d'une forme étroite (fig. 27). Les humérus du squelette sont plaqués, en vue latérale, contre les côtes, les clavicules sont fortement verticalisées tandis que les fémurs et les os du tarse ont effectué une rotation interne, contraire au sens de la gravité. Le fond du cercueil SP4 est plat ; s'il s'agissait d'un fond en auge, la colonne vertébrale aurait été projetée vers l'avant, les côtes seraient en vue endothoracique, les os coxaux se seraient rapprochés et les fémurs auraient plutôt pivoté latéralement. On ne peut toutefois exclure l'hypothèse d'un tronc d'arbre évidé. Aucun autre squelette de la série ne présente de telles contraintes : les autres contenants étaient moins ajustés.

Bien que l'assemblage des divers éléments des cercueils soit réalisé à l'aide de clous, trois fosses sépulcrales comportent des éléments placés de chant entre leurs parois et celles du cercueil (SP20, SP23, SP24). Dans la sépulture SP20 (fig. 44), ce sont des pierres qui bordent de manière plus ou moins discontinue les parois longitudinales de la fosse, mais dans la sépulture SP24, seul le côté sud (conservé dans sa moitié ouest) comporte des pierres, dont l'alignement prouve qu'elles ne sont pas fortuites (fig. 49). Dans la sépulture SP23 (fig. 47), une dalle de calcaire, placée de chant contre le bord transversal de la fosse à une distance de 6 cm en aval des pieds, a manifestement participé à l'aménagement funéraire ; si le mode de dispersion des os des pieds traduit un effet de délimitation linéaire correspondant à une paroi distincte de celle de la fosse, la faible largeur de la dalle est incompatible avec l'hypothèse qu'elle ait constitué la paroi transversale d'un coffrage mixte. Or, un clou s'est effondré entre les pieds du squelette et la dalle, prouvant que le retour du contenant s'effectuait en amont de cette dernière ; elle semble ainsi avoir servi d'élément complémentaire au dispositif du contenant, sa fonction de signalisation ne pouvant être démontrée.

Le fait que les contenants soient cloués n'exclut pas un calage. Celui-ci peut être partiel, limité à une ou deux parois. Ceci nous conduit à nous interroger sur les modalités d'utilisation de ces contenants, dont l'appellation de « cercueil », induite par la présence des clous, désigne un usage dévolu à la fois au transport et au dépôt définitif du corps. Or, la nécessité de caler

des parois laisserait envisager qu'ils ont au contraire été fabriqués sur place.

#### *Les coffres ou coffrages de planches*

Deux contenants de bois (SP3, SP26), déterminés par les contraintes relevées sur les os des squelettes, livrent si peu de clous que l'hypothèse de coffres ou de coffrages, partiellement cloués, est retenue.

De la sépulture SP3 n'est conservé que le tiers est, qui livre deux clous ; l'un repose sur le fond, latéralement à la cheville droite, mais il est orienté avec la pointe dirigée à l'est, ce qui est illogique si l'on suppose qu'il assemblait la paroi longitudinale au plancher ; il provient donc certainement du couvercle, de même que le deuxième, situé en aval du pied gauche, 12 cm au-dessus du fond de la fosse.

Deux clous ont également été retrouvés dans la sépulture SP26 (fig. 51). L'un, situé en amont du bloc crânio-facial du squelette, appartient de toute évidence au couvercle compte tenu de sa position, au-dessus du fond de la fosse et au contact du pariétal. Le second, retrouvé en arrière de la deuxième vertèbre thoracique, assemblait les planches du fond du cercueil. En effet, les importants remaniements relevés sur le squelette ont pu être interprétés comme ayant été causés par un mode de rupture particulier du plancher. Celui-ci se caractérise par l'effondrement d'un côté de sa moitié sud, accompagné d'un soulèvement de la partie médiane. Ce mode de dislocation du fond a très probablement été favorisé par l'assemblage de plusieurs planches, ce que corrobore la présence du second clou.

Dans ces deux cas, les clous ont été utilisés pour parachever grossièrement l'assemblage des éléments du contenant. On ne peut déterminer s'il s'agit à l'origine de coffres chevillés, ou de coffrages faits de planches qui pour la plupart se jouxtent, l'adjonction d'un plancher n'étant pas incompatible avec un coffrage.

#### *Les tombes en fosse à couvercle*

Ce type concerne cinq sépultures (SP1, SP5, SP7, SP19, SP25).

Il s'agit de fosses étroites, fréquemment resserrées aux deux extrémités, dont le profil transversal est en gouttière ; le fond de la fosse remonte aux deux extrémités. Dans la sépulture SP1 (fig. 21), la fosse est flanquée de deux banquettes latérales peu élevées par rapport au fond (8 cm). Les contraintes produites par une telle morphologie sur le squelette se traduisent de la manière suivante : les scapulas sont en pendage médial, les clavicules verticalisées, les humérus surélevés par rapport à la face postérieure des vertèbres,

la mise à plat des volumes est incomplète et le bloc crânio-facial et les pieds se situent moins profondément que le bassin.

Dans quatre des cas examinés de la série, des indices de décomposition en espace vide sont relevés; cependant, ces indices restent ténus en raison de l'étroitesse des fosses et de leur profil en auge qui ne favorisent pas les déplacements latéraux. Le squelette SP1 se caractérise par des connexions lâches au niveau des épaules et par la dislocation des vertèbres cervicales; les patellas du squelette SP5 (fig. 28) et les métatarsiens de SP7 sont effondrés (fig. 30), et l'articulation scapulo-humérale du squelette SP25 n'est plus en connexion, tandis que l'humérus a effectué une rotation latérale (fig. 50).

La sépulture SP5 possède une partie de sa couverture, constituée de dalles de calcaire. En revanche, aucune dalle ne surmonte les autres fosses, ce qui conduit à supposer une couverture en matériau organique.

#### *Dépôts en amphore*

Le dépôt en amphore ne concerne qu'un seul sujet (SP27). L'amphore est orientée avec le col dirigé vers le sud. Elle a été découpée en biais, il reste la moitié de la panse, le col et les anses. À l'intérieur, se trouve le squelette d'un enfant décédé en phase post-néonatale (entre 2 et 6 mois), la tête au nord et les pieds au sud (fig. 52). Le corps a été placé sur le dos. Ses jambes sont engagées dans le col de l'amphore avec leur extrémité distale placée à l'embouchure, ce qui implique soit que les pieds dépassaient, soit qu'ils étaient en flexion antérieure contraints par l'étroitesse du col (comme lorsque le sujet est debout). L'absence d'ossements se rapportant à cette région anatomique, dont certains n'auraient pas manqué de chuter en avant du tiers distal des jambes si les pieds avaient été en flexion antérieure, n'offre aucune démonstration d'une telle position. L'hypothèse que les pieds dépassaient reste curieusement la plus probable.

### **2.3.2. Datation de l'ensemble funéraire**

#### *Le mobilier*

*Les vases.* Seulement trois inhumations ont livré des dépôts de vase: une coupe en céramique de type Luisante dans la sépulture SP3 (fig. 26, n° 18), un gobelet en céramique Luisante et un pot ansé en commune grise dans les sépultures SP18 et SP3 (fig. 41 et 26, n°s 10 et 11) et enfin, un grand balsa-maire en SP2 (fig. 24, n° 17). Le dépôt de crémation comprenait peut-être un dépôt primaire, une cruche

en sigillée claire B, mais il est difficile de l'affirmer. Nous soulignerons la qualité médiocre du gobelet en céramique Luisante de SP18 et la rareté des dépôts en verre.

Les deux dépôts en céramique de SP18 s'intègrent parfaitement dans les schémas connus pour les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> s.; en effet, le gobelet, qui est bien sûr un vase à boire, est associé à un vase dont l'usage probable est de réchauffer les liquides (lait ou autres) ou cuire les nourritures semi-liquides (soupes, gruau ou autres). Cette suprématie des vases à liquides a été constatée dans de nombreuses sépultures de l'Antiquité tardive (BLAIZOT *et alii*, 2001).

*Les autres objets.* Outre les récipients, les objets associés aux squelettes se composent d'éléments de parure et de divers accessoires: des bracelets (SP11 et SP23, fig. 35, n° 7; fig. 48, n° 14), des perles (SP3, fig. 26, n° 4), un anneau dont l'usage reste indéterminé (SP10 et SP19, fig. 34, n° 6; fig. 43, n° 12), une plaquette à bossette non identifiée (SP2, fig. 24, n° 3) un peigne en os (SP3, fig. 26, n° 5), deux jetons (SP1, fig. 22, n° 1), et une probable lampe en fer (SP17, fig. 40, n° 9). Enfin, des monnaies ont été retrouvées dans trois sépultures SP1, SP2, SP10 (fig. 22, n° 13; fig. 24, n° 16; fig. 34, n° 15).

Les bracelets, au nombre de six dans la sépulture SP11 et d'un exemplaire dans SP23, sont de types différents. Trois des six pièces de la sépulture SP11 (fig. 35 n°s 7-1, 7-2 et 7-3) sont à fils d'alliage cuivreux tressés fabriqués sur un même schéma (*cf.* catalogue analytique des tombes). Ces bracelets sont caractéristiques du IV<sup>e</sup> s. (FEUGÈRE, 1993, p. 143). Cependant, des exemplaires similaires peuvent être trouvés dans des contextes du VI<sup>e</sup> s. dont la datation reste toutefois sujette à révision (*ibid.*; BLAIZOT *et alii*, 2001). La sépulture 504 de l'ensemble funéraire rural de Marennes « Le Pillon » (Rhône) en a livré un exemplaire daté de la première moitié du IV<sup>e</sup> s. (*ibid.*, BLAIZOT *et alii*, 2001, pl. II n° 3). Ellen Swift précise que ce type de bracelet apparaît effectivement au début du IV<sup>e</sup> s. « four strands cable bracelets with hook and eye fastening and terminals wrapped in sheet metal bordered by two cuffs ». Toutefois, c'est surtout dans le courant de la deuxième moitié de ce siècle que ce type est le plus fréquent dans les sépultures des régions danubiennes, et notamment en Rhétie (SWIFT, 2000, p. 118). Deux autres bracelets de cette tombe (fig. 35, n°s 7-4 et 7-5), réalisés avec une fine bande de tôle de métal cuivreux, trouvent des parallèles avec des exemplaires datés de la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> s. (BLAIZOT *et alii*, 2001). Le décor d'incisions de l'objet 7-4 est très proche de celui du bracelet 5b de la sépulture 504 de Marennes (BLAI-

ZOT *et alii*, 2001, pl. II 5b). Le type de décoration du bracelet 7-5, constitué d'une succession d'incisions en forme de V séparées par des ocelles, est absent dans la classification d'Ellen Swift (« strip bracelets with punched circle and dot decoration ») (SWIFT, 2000, p. 136-153). La régularité des motifs incisés suggère l'emploi d'outils spécifiques pour estamper. Le dernier bracelet de cette sépulture, dépourvu de fermeture, trouve des comparaisons dans plusieurs régions du sud de la Grande-Bretagne, tant par ses dimensions que par la nature du décor, qu'Ellen Swift range dans son groupe A8 (*ibid.*, p. 129). Selon elle, ce type de décor, « en diamant », serait obtenu par enlèvement de matière en oblitérant les angles de la partie supérieure de l'ébauche initiale (*ibid.*, p. 183). Plus près de nous, il faut citer l'existence d'un bracelet à jonc fermé, de section rectangulaire, mis au jour dans la tombe 1 du quai Arloing (TRANOY, 1995a, p. 228), daté de la fin du III<sup>e</sup> ou du début du IV<sup>e</sup> s. de notre ère.

La morphologie générale du bracelet à jonc ouvert de la sépulture SP23 (section en 'D' et extrémités étirées) (fig. 48, n° 14) le rapproche de certains exemplaires catalogués par Ellen Swift dans le groupe « penannular solid bracelets with tapered ends » (SWIFT, 2000, p. 127 et 130). Néanmoins, à la différence de ces derniers, notre exemplaire comporte sur la surface extérieure un décor composé de petites moulures. Ce détail tendrait à rapprocher ce bracelet de ceux classés dans le groupe dit « tête de serpent » (*ibid.*, p. 153 et fig. 226).

Les quatorze perles en pâte de verre de la sépulture SP3 se rapportent à un collier, en dépit de leur position à proximité des pieds du squelette. Les neuf exemplaires à boulette (fig. 26, n°s 4-1, 4-2, 4-6, 4-8, 4-13, 4-15, 4-16, 4-19, et 4-20), la perle translucide bleu cobalt, en forme de tube creux d'un aspect proche des tubes associés aux boulettes des éléments précédents (fig. 26, n°s 4-18), et les deux petites perles à section triangulaire de même couleur (fig. 26, n°s 14-17) sont fréquents dans tout l'Empire, et sont datées du IV<sup>e</sup> s. et du début du V<sup>e</sup> s. (SWIFT, 2000, p. 90 et p. 113 ; fig. 102). Ces perles sont absentes de la classification d'Ellen Swift. Cependant, cette dernière cite leur présence dans plusieurs régions et aussi au-delà du *limes* au IV<sup>e</sup> siècle (SWIFT, 2000, p. 113). Ces types de perles, de couleur bleue pour la plupart, sont assez courants, plusieurs sont mentionnés dans des sites britanniques datés du IV<sup>e</sup> s. ou du début du siècle suivant (SWIFT, 2000, fig. 102). Une perle de même teinte, mais à section en D (objet 4-3), existe depuis l'Âge du Fer et est appelée « grain de collier »

(GUICHARD, ORENCO, 1999, p. 105 n°s 37-38). La dernière petite perle translucide est de couleur verte et en forme de cœur (fig. 26, n°s 4-7) : elle est principalement distribuée à l'ouest du Rhin et certaines sont connues sur des sites britanniques pour le IV<sup>e</sup> et le début du V<sup>e</sup> s. (SWIFT, 2000, fig. 127).

Les jetons de la sépulture SP1 (fig. 22, n° 1) se rapportent à des éléments de jeu ou de compte (DUREUIL, 1996, p. 99), fréquents entre les I<sup>er</sup> et III<sup>e</sup> s. de notre ère comme l'attestent les découvertes dans les nécropoles du « Champ de l'Image » à Saint-Marcel dans l'Indre et « d'En Chaplix » à Avenches (FAUDUET, 1992, p. 188 ; DUVAUCHELLE, *in* AMREIN *et alii*, 1999, p. 346-347). À Tassin-la-Demi-Lune (Rhône), une centaine de jetons de ce type était dispersée dans la couche de crémation d'un bûcher en fosse daté du troisième quart du I<sup>er</sup> s. Ils constituent donc un mauvais marqueur chronologique.

Les épingles en os relevées dans la sépulture SP12 (fig. 37, n° 8), dont on possède douze fragments, ont des morphologies variées. Les épingles à tête plate ou bien arrondie ont été diffusées jusqu'au V<sup>e</sup> s. de notre ère (DUREUIL, 1996, p. 42-43).

Le type de peigne de la sépulture SP3 (fig. 26, n° 5) est assez courant au IV<sup>e</sup> s., mais les dépôts de peignes sont assez rares dans notre région, de même que dans tout le sud de la France (FEUGÈRE, 1993, p. 136), contrairement aux régions germaniques où on les rencontre plus fréquemment, dans l'Antiquité et entre les V<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> s. (BLAIZOT *et alii*, 2005). Dans le Rhône, le plus grand nombre d'exemplaires recueillis (quatre sépultures) provient du site de Saint-Fréjus, sur la commune de Marennes (étude de 1992 inédite, F. Blaizot).

L'identification de la coupelle en fer de la sépulture SP17 (fig. 40, n° 9) est sujette à deux interprétations : s'agit-il d'un cuilleron de louche en fer à manche plat, comme celle du dépôt de crémation 223 « d'En Chaplix » à Avenches, datée du II<sup>e</sup> s. (AMREIN *et alii*, 1999, p. 338, pl. 183, n° 1883). Ou bien s'agit-il d'un fragment de lampe en fer, tel l'exemplaire mis au jour dans la sépulture 504 dans l'ensemble funéraire du « Pillon » à Marennes daté du IV<sup>e</sup> s. (BLAIZOT *et alii*, 2001) ?

Enfin, les trois monnaies proviennent de trois sépultures différentes. Celle de SP1 (fig. 22, n° 13) est un *quadrans* de Trajan (98-117), celle de SP2 (fig. 24, n° 16) est un as de Philippe l'Arabe (244-249), et celle de SP10 (fig. 34, n° 15), un as d'Antonin (138-161). Ce dernier, très usé et percé au milieu, a été utilisé comme pendentif.

### *Typochronologie des tombes*

Si les cercueils cloués sont présents dès le I<sup>er</sup> s., leur grande période d'utilisation est incontestablement l'Antiquité tardive, et il n'est pas étonnant que ce mode d'inhumation soit majoritaire dans l'échantillon exhumé à la Butte. À Lyon, on les rencontre en proportion variable sur les sites; au quai Arloing, pratiquement en face de la Butte, ils représentent 76 % des inhumations (TRANOY, 1995a). Dans la vallée du Rhône, les dépôts en amphore sont également beaucoup plus fréquents dans l'Antiquité tardive qu'au Haut-Empire; en réalité, ils semblent apparaître au cours du II<sup>e</sup> s. Entre les III<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> s., ce mode d'inhumation couvre tout le littoral méditerranéen et est présent dans une moindre mesure à Lyon, où les amphores sont disponibles grâce au commerce.

Les tombes en fosses étroites à couvercle ne peuvent plus aujourd'hui être considérées comme une anomalie dans les ensembles funéraires de l'Antiquité tardive. Pendant longtemps associée aux contextes alto-médiévaux («*fosses rupestres en roche meuble*»: COLARDELLE *et alii*, 1996; BLAIZOT, 2006), leur présence aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. paraissait limitée aux régions méditerranéennes, comme en témoignaient plusieurs exemples fouillés en Languedoc et dans le Vaucluse (RAYNAUD, 1987; GAGNIÈRE, 1965; CARRU *et alii*, 1991) au contraire des séries plus septentrionales (BLAIZOT *et alii*, 2001). L'accroissement du corpus et surtout la mise en œuvre systématique des méthodes de l'anthropologie de terrain ont permis de pallier cette rareté qui n'était due qu'à des difficultés d'identification, puisque, lorsque les bords de la fosse sont indistincts, seule l'analyse des contraintes exercées sur le squelette par cette morphologie particulière (étroitesse et profil en auge) permet de les reconnaître (BLAIZOT, 2006). À la Butte, l'une des cinq sépultures de ce type contient du mobilier attribuable au III<sup>e</sup> s. au plus tard (SP1). La fréquence des tombes en fosse à couvercle durant le haut Moyen Âge nous invitait à rester prudents quant à l'hypothèse d'une homogénéité chronologique de notre échantillon, d'autant que celui-ci comprend des coffres/coffrages, dont la période d'utilisation est également longue, du début de l'Antiquité au haut Moyen Âge inclus. C'est pourquoi nous avons fait réaliser deux radiodatations (SP5 et SP19) dont les résultats confirment l'emploi de ce type de tombe dans l'Antiquité.

### *Synthèse chronologique*

La position stratigraphique de l'ensemble des tombes indique qu'elles sont sans exception postérieures au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., tandis que quel-

ques tessons résiduels des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ont été retrouvés dans le comblement des sépultures SP5 et SP25. Par ailleurs, quelques types de tombe sont suffisamment représentatifs pour fournir une fourchette chronologique acceptable, comme les cercueils cloués et les dépôts en amphore, attribuables à l'Antiquité. Enfin, l'amphore convertie en cercueil (SP27) concerne un type de production qui va du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Pris dans son ensemble, le mobilier recueilli dans onze inhumations et un dépôt de crémation offre un assemblage qui ne paraît pas antérieur au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. dans la région; les monnaies plus anciennes sont peu significatives, notamment celle de SP10 qui a été reconverte en pendentif. Les inhumations qui comportent du mobilier concernent donc surtout les IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (les vases de SP3 et SP18, les bracelets de SP3 et SP18, les perles et le peigne de SP3, les épingles de SP12), et dans une moindre mesure, la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. au plus tôt (SP28, SP1, SP2, SP10). La position stratigraphique de la sépulture SP27 indique quant à elle que la zone funéraire s'étend jusque dans la première moitié du V<sup>e</sup> s. Les dates par le radiocarbone obtenues sur les squelettes SP1 (LY-11018 = 1805 ± 30 BP, 130-320 ap. J.-C.), SP5 (LY-11378 = 1775 ± 35 BP, 135 à 375 ap. J.-C.) et SP19 (LY-11017 = 1650 ± 30 BP, 265-433 ap. J.-C.) sont homogènes et conformes à la chronologie générale du mobilier et aux relations stratigraphiques. Les plus fortes probabilités de la date radiocarbone du squelette SP1 situent la sépulture dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. et à la fin du II<sup>e</sup> s., celles du squelette SP19 au début du V<sup>e</sup> s. et au milieu du IV<sup>e</sup> s.

Cet espace est donc utilisé pour inhumer au plus tôt dans le courant du III<sup>e</sup> s. et au plus tard dans la première moitié du V<sup>e</sup> s.

### *2.3.3. Pratiques funéraires et organisation*

Les limites spatiales de l'ensemble funéraire de la Butte ne sont pas connues, notamment en direction du nord et de l'ouest. Aucune sépulture n'a été découverte de l'autre côté de la porte monumentale et du mur d'enceinte: cet ensemble architectural semble constituer une limite orientale au développement de l'ensemble funéraire. La voie qui passait sous la porte est située en aval de la sépulture SP25; elle fixait probablement les limites méridionales de l'ensemble funéraire, l'autre côté de cette chaussée étant certainement occupé par les berges de la Saône.

Par ailleurs, la partie fouillée à la Butte est très largement lacunaire en raison des occupations modernes qui l'ont en grande partie détruite. La moitié nord

Sépulture	BRUZEK, 1991	BRUZEK et alii, 1996	Sexe	Synostose des sutures crâniennes (MASSET, 1981)				surface sacro-pelvienne LOVEJOY, 1981	Stade de maturation
				coef. exo	stade H-F	coef. endo	stade H-F		
1	RPA:mm/ GII:mmm AC:m	m m m	H	/	/	/	/	6:45-49	AM
2	RPA:fif GII fff	f f i	F	1	52,7	3	55,4	5:40-44	AM / AA
3	/	/	/	/	/	/	/	/	AD indéterminé
4	RPA:mmi GII mi/ AC: m	m m m	H	/	/	/	/	5:40-44	AM
5	RPA:mmm GII:mmmAC:m	m m m	H	/	/	/	/	6:45-49	AM
6	/	/	/	/	/	/	/	/	AD indéterminé
7	/	/	/	/	/	/	/	/	GA voir immatures
8	RPA:mmi AC:m	m //	H ?	/	/	/	/	4:35-39	AM
9	/	/	/	/	/	/	/	/	AD indéterminé
11	/	/	/	/	/	/	/	/	AD indéterminé
12	/	/	/	/	/	/	/	/	AD indéterminé
13	/	/	/	/	/	/	/	/	AD indéterminé
15	/	/	/	2,3	59,5/61,6	3	52,8/55,4	/	AA
17	/	/	/	/	/	/	/	/	AD indéterminé
19	RPA:mmi AC:mGII mi/	m m m	H	/	/	/	/	7:50-60	AA
21	AC:m	m //	H ????	/	/	/	/	/	AD indéterminé
23	RPA:mm/ AC:m	m m /	H	/	/	/	/	6:45-49	AM
25									
26	RPA:fif GII:fff AC:i	i f f	F	0,12	40,7	0,4	36	5:40-44	AM

Fig. 11. Estimation du sexe et de l'âge au décès des adultes. F. Blaizot.

IMMATURES	Âge dentaire	Longueur diaphysaire	Âge diaphysaire	Maturation osseuse	Classe d'âge
Sépulture	1. MOORREES, 1963 2. SCHOUR, MASLER, 1941	en millimètres	1. SUNDICK, 1978 2. FAZEKAS, KOSA, 1978	BIRKNER, 1980	en années révolues
7	/	Tb : 361	> 15 ans	> 15 < 16 ans	15-19 ans
10	1. 5-11 mc 2. 6-12 mc	/	/	/	0
20	/	Tb : 320	≥ 16 ans	> 9 < 15 ans	10-14/15-19 ans
22	/	F : 302	10,5-12 ans	> 8 < 13-16 ans	10-14 ans
24	1. 7-9,5 ans 2. ≤9-10 ans	H : 250	12,5-15,5	> 8 < 16 ans	5-9/10-14 ans
27	1. 1-6 mc 2. 4-5 mc	H : 73,5/R : 59/ U : 66/F : 88	1. 0-6 mc 2. > 10 ml		0

Fig. 12. Estimation de l'âge au décès des sujets immatures. F. Blaizot.

de l'emprise, qui reçoit des moules à cloches au XIX<sup>e</sup> s. et des caves, est manifestement très touchée, puisque la plus forte densité de tombes se trouve au nord. De ce fait, l'échantillon exhumé n'est en aucun cas représentatif de la population inhumée sur la parcelle décapée.

Ainsi, les données relatives au sexe et à l'âge au décès (fig. 11 et 12) ne peuvent être exploitées. Par

ailleurs, seulement huit ou neuf individus biologiquement matures sur dix-neuf fournissent des informations suffisantes pour estimer le sexe. Parmi les individus immatures, on constate l'absence d'enfants décédés entre 1 et 4 ans et la sous-représentation de la mortalité infantile (décès avant 1 an), ce qui n'est en aucun cas significatif, en raison des destructions et de la limitation en surface de l'investigation archéolo-

gique ; autant que l'on puisse en juger, les enfants ne paraissent pas regroupés dans un secteur de l'ensemble funéraire.

Les sépultures fouillées à la Butte contribuent à enrichir nos connaissances sur le mode de construction des contenants en matériaux périssables. Dans l'Antiquité tardive, les formes trapézoïdales sont plus répandues qu'on ne le pensait, ce qu'avaient déjà montré l'ensemble de Saint-Irénée ou les sites ruraux de la vallée du Rhône (BLAIZOT *et alii*, 2001). Bien que les conditions dans lesquelles les squelettes sont généralement dégagés ne laissent en rien préjuger de la fiabilité absolue du nombre de clous relevés sur les contenants, on remarque une fois encore que l'assemblage n'est pas aussi standardisé qu'on pourrait le croire. Quelques caractères sont cependant quasi systématiques : le couvercle semble toujours fixé aux parois à l'aide de clous placés aux deux extrémités et ceux qui assemblent le plancher aux parois sont très fréquemment trouvés au niveau des deux extrémités et de la partie médiane. En revanche, la position des clous relatifs à la fixation du plancher aux parois est beaucoup plus variable. D'autres tombes, qui ne livrent que deux clous, confirment la présence de coffres ou de coffrages dont certains éléments peuvent avoir été ainsi partiellement assemblés selon les besoins. Ces exemples rejoignent les observations que nous avons pu réaliser sur d'autres ensembles funéraires, notamment pour les tombes datées de la fin de l'Antiquité tardive et du début du haut Moyen Âge. D'une certaine manière ils soulignent le caractère un peu « empirique » de la construction du cercueil, qui laisse entendre que l'on privilégie peut-être le côté fonctionnel de la boîte qui contient le corps, sans faire grand cas de l'aspect plus ou moins « bricolé » qu'elle peut revêtir. Le contenant de la sépulture SP26 illustre bien ces propos avec ses deux clous, dont l'un au moins se rapporte à l'assemblage de divers éléments qui constituent le fond du contenant, puisqu'il fut retrouvé en arrière des vertèbres thoraciques (fig. 51).

Les sépultures pourvues de mobilier représentent 50 % de l'échantillon, ce qui est assez important relativement aux autres séries de Lyon. Si les tombes du quai Arloing, situées en face sur la rive droite de la Saône, livrent également un abondant mobilier diversifié (TRANOY, 1995a), les objets, nombreux à la transition III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s., disparaissent totalement au début du IV<sup>e</sup> s., ce qui n'est pas le cas à la Butte. Dans les tombes tardo-antiques de la clinique Saint-Charles, située rue de Flesselle sur les pentes de la Croix-Rousse, le mobilier, présent dans trois tombes, est réduit à quelques vases et un dépôt alimentaire. Dans le 5<sup>e</sup> arrondis-

sement, sur la colline de Fourvière, les dépôts sont rarissimes dans les contextes de l'Antiquité tardive, comme en témoignent notamment les séries de Saint-Irénée et de Saint-Just. Dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, sur la rive gauche du Rhône, six des vingt-deux sépultures tardo-antiques recensées livrent du mobilier. Bien que ces différences puissent traduire un léger décalage chronologique d'un site par rapport à l'autre au sein de la période qui couvre les III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> s., ce que l'état des connaissances, tant des céramiques, du mobilier métallique et de la typologie des tombes, ne permet pas véritablement de préciser, elles peuvent aussi se rapporter à une diversité des pratiques funéraires, selon les groupes. Cette variabilité a aussi été mise en évidence dans les contextes ruraux (BLAIZOT *et alii*, 2001). On remarque qu'hormis SP19 et SP23, les tombes concernées sont situées dans l'angle nord de la zone fouillée.

Le mobilier funéraire *stricto sensu*, c'est-à-dire les objets qui ne se rapportent pas à la parure ou aux accessoires vestimentaires portés par le sujet au moment de l'inhumation, est assez abondant, car à l'exception des chaussures et peut-être des énigmatiques anneaux, les objets sont placés à côté du squelette. Les faits sont différents sur le site de la clinique Saint-Charles, où les accessoires sont en situation fonctionnelle.

Les quelques petits clous de chaussure ont été retrouvés avec les os des pieds de la sépulture SP3, laissant envisager que le défunt était chaussé. La position des chaussures varie aussi énormément dans les sépultures antiques, celles-ci étant soit portées comme ici, soit placées à côté des pieds comme au quai Arloing (TRANOY, 1995a).

Les éléments de parure sont finalement assez peu portés dans cette série, puisque seul le bracelet de SP23 était à l'avant-bras (droit) du squelette, comme l'indiquent les traces d'oxydation relevées sur ces os ; le lot de bracelets de la sépulture SP11 et le collier de perles de verre de la sépulture SP3 étaient situés latéralement au niveau des pieds. Cette situation, observée par ailleurs dans la région (BLAIZOT *et alii*, 2001, p. 315), confirme une fois de plus qu'au Bas-Empire, le mobilier de parure est encore largement rattaché au domaine du dépôt funéraire plus qu'à celui de la préparation du cadavre. Cependant, pour ce qui concerne les perles de SP3, disloquées parmi les os du pied gauche du squelette, l'hypothèse d'un bracelet de cheville ne peut être exclue (fig. 25).

Dans la mesure où les anneaux ne sont associés à aucun autre élément, leur fonction ne peut être interprétée. Leur situation relativement au squelette fournit peu d'indices : avant-bras droit (SP1, fig. 21), latérale-

ment à gauche du bloc crânio-facial (SP10, fig. 33) et en amont de la scapula gauche (SP19, fig. 42). On peut toutefois se demander s'ils ne servaient pas à attacher un genre de linceul, comme cela a été proposé dans des contextes plus anciens où des anneaux étaient situés latéralement aux membres supérieurs ou inférieurs des squelettes (BLAIZOT, MILCENT, 2002, p. 63).

Les épingles de la sépulture SP12 sont groupées et orientées dans le même sens (têtes au S-E) comme si elles avaient été réunies dans un sac placé latéralement au pied droit du squelette (fig. 36). Au quai Arloing, trois tombes féminines et une tombe d'enfant, dont la datation donne fin II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> pour l'une et IV<sup>e</sup> s. pour les autres, ont livré le même type d'épingles, groupées à proximité des pieds ou réparties autour du squelette (TRANOY, 1995a, p. 230).

La situation des vases a été observée dans deux sépultures sur trois (SP18 se trouvant dans la berme) : ils sont placés aux pieds. L'examen de l'emplacement des vases relativement au défunt sur d'autres séries montre que tous les types de vases peuvent être déposés indifféremment à la tête ou aux pieds, bien que dans certains groupes, une différenciation soit parfois observée selon l'âge au décès des individus (BLAIZOT *et alii*, 2001). Aucun vase ne renfermait d'offrande carnée, autant que l'on puisse en juger par l'absence d'ossements. En revanche, la coupe de la sépulture SP3 contenait un peigne en os (fig. 25). Un seul balsamaire a été trouvé (SP2), ce qui est sans surprise puisque ces vases, fréquents dans les tombes de la première moitié du I<sup>er</sup> s., sont beaucoup plus rares au Bas-Empire. Au quai Arloing, deux exemplaires seulement ont été relevés dans deux tombes datées fin III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. (TRANOY, 1995a), aucun à Saint-Irénée ou à la clinique Saint-Charles (études inédites F. Blaizot). À la Butte, l'analyse archéo-anthropologique montre que les vases, dont la situation par rapport au squelette est connue, ont été déposés dans le cercueil, sauf peut-être dans la sépulture 3 (*cf.* catalogue des tombes).

Le gobelet à panse ovoïde de la sépulture SP18 est de facture médiocre. Ce phénomène a été relevé à de nombreuses reprises en contexte funéraire et indique que l'on réservait parfois aux morts des objets impropres à l'usage domestique (BLAIZOT, BONNET, 2007).

Bien que nous n'ayons pu observer que la coupelle, l'objet de la tombe SP17 paraît se rapporter à une lampe en métal. Au Bas-Empire, les lampes deviennent relativement rares par rapport à la période précédente, comme le montre l'étude comparative du mobilier de la Favorite et du quai Arloing. Dans le courant du IV<sup>e</sup> s., ne subsistent quasi que les exemplaires métalli-

ques, constitués d'une coupelle à manche court, qui restent relativement rares puisqu'en 1993, seule une dizaine pouvait être recensée en France (FEUGÈRE, 1993, p. 127). Généralement, les lampes sont assez souvent associées aux enfants (TRANOY 1995a; BLAIZOT *et alii*, 2001), mais à la Butte, le squelette SP17 est celui d'un adulte.

La situation des monnaies est variable dans les sépultures de l'Antiquité tardive et nos trois exemplaires n'apportent rien de nouveau : deux, qui proviennent de sépultures perturbées, se situent au niveau du crâne du squelette et la troisième a été retrouvée au niveau du coude droit. L'une des monnaies émise au milieu du II<sup>e</sup> s. a été reconvertie en pendentif dans la sépulture d'un enfant décédé en bas âge (SP10), ce qui correspond à un usage courant, les jeunes enfants étant fréquemment accompagnés de pendentifs (TRANOY, 1995a, p. 228-229; BEL *et alii*, 2002, p. 151; ALFONSO, BLAIZOT, 2004, p. 174-175).

Les pratiques funéraires mises en évidence à la Butte ne se distinguent en aucun cas de celles observées entre le III<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> s. dans la région, dans le sens où elles participent à l'importante variabilité qui caractérise la fin de l'Antiquité. Cette variabilité, qui porte sur le choix d'une architecture funéraire, du dépôt de mobilier, du type d'objets sélectionnés et, ce que l'on perçoit moins ici, sur le recrutement et l'organisation des espaces funéraires, est tout aussi importante au sein d'un même groupe qu'entre les différents espaces funéraires d'un secteur géographique.

### 3. L'ABANDON DU MONUMENT

Cette période correspond à la dernière occupation gallo-romaine du site. L'édifice monumental est abandonné et, parallèlement, un four à chaux F23 est construit dans le fossé après son comblement partiel.

#### 3.1. LE COMBLEMENT DU FOSSÉ F27

Une coupe au droit de l'angle des murs M121/M145 (fig. 9) montre une succession de niveaux de comblement du fossé F27 composés pour les trois quarts supérieurs de remblais grossiers à matériaux de construction : blocs et éclats de roche calcaire ou cristalline, éléments de *tegulae*, fragments de mortier. Ces couches recouvrent les sédiments fins sableux (0,50 à 0,70 m d'épaisseur) contemporains du fonctionnement du fossé (*cf.* plus haut).

Dans ce comblement supérieur, on distingue deux types de calcaire :

- le calcaire blanc tendre dit « pierre de Seyssel »<sup>1</sup> : cette roche sédimentaire de l'Urgonien, de texture crayeuse, est utilisée à Lyon dès le début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. pour les travaux de sculpture ;

- le calcaire dur de couleur mastic : ce calcaire à grain fin (sublithographique) du Portlandien (Jurassique) est nommé « choin de Fay », du nom d'une carrière située à Peyrieux dans le Bugey (Ain). Il apparaît à Lyon dans les années 40-50 ; c'est une pierre de taille pour le grand appareil.

Un gros bloc taillé en calcaire dur (choin de Fay) se trouvait au sommet de ces couches de remblais, juste au nord du four à chaux. Ce bloc cubique de grand appareil, de 0,80 m de côté, présente, sur une face, un trou de louve central pour le levage et deux trous de scellement latéraux (fig. 13). Deux autres faces de parement comportent un bossage ; il pourrait s'agir d'une pierre d'angle.

Des blocs et des éclats des deux mêmes types de calcaire sont également présents dans les grandes fosses associées à la porte ainsi que dans le four à chaux. Tout semble donc indiquer que les éléments calcaires du comblement, dont le gros bloc décrit plus haut, proviennent de la démolition de l'élévation de l'édifice monumental.

Diverses couches fouillées partiellement et appartenant au comblement supérieur de F27 ont fourni du mobilier céramique. Encore une fois, la majeure partie du mobilier provient des niveaux d'atelier recoupés par le fossé. Toutefois, quelques tessons attestent une fréquentation plus récente : un Drag. 51 de Gaule du Sud dont la commercialisation n'est pas antérieure à la fin du I<sup>er</sup> s., un pot à lèvre en bourrelet en commune rouge micacée (DESBAT *et alii*, 1979, pl. XI, n° 9) et un pot à lèvre haute connu à Vienne à partir de la fin du II<sup>e</sup> s. et au III<sup>e</sup> s. (GODARD, 1994, fig. 17, n° 25). Dans les plus hauts niveaux du comblement, un fragment de céramique luisante et un fragment d'une amphore africaine sont datables des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. À l'exception du mobilier funéraire, ces éléments constituent les rares témoins de l'Antiquité tardive.

### 3.2. LE FOUR À CHAUX

Repérée dès le début des décapages mécaniques, sous les remblais modernes, cette structure (F23) se présentait comme un cercle de 3,50 m de diamètre de blocs et sédiments rubéfiés. Elle est ceinturée de

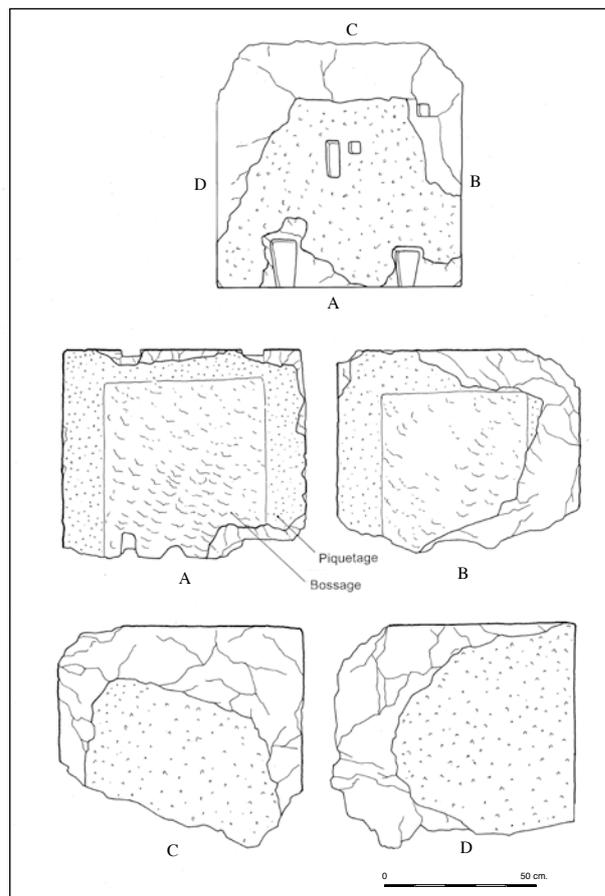


Fig. 13. Bloc architectural trouvé dans le fossé F27.  
Dessin : S. Motte, C. Plantevin, DAO : F. Vaireaux.

murs modernes qui coupent sa partie sommitale de toute relation stratigraphique avec les niveaux antiques. Cette volumineuse construction s'est avérée être un grand four à chaux constitué d'une chambre de chauffe, d'une chambre de cuisson et d'une avant-fosse au sud (fig. 14). Il a été construit dans le fossé F27, au niveau de l'édifice monumental. Au nord, sa paroi s'appuie sur le remplissage du fossé F27, partiellement comblé jusqu'à l'emplacement prévu pour le four. Les concepteurs de ce dernier ont ainsi pu profiter d'une dépression adaptée à de telles constructions.

Ce grand volume maçonné, globalement cylindrique, est conservé sur une hauteur de 3,70 m. La chambre de chauffe en forme d'entonnoir comprend trois tronçons, de bas en haut (fig. 16) :

- une base cylindrique de 0,70 m de haut et de 1,70 m de diamètre ;
- une portion tronconique de 0,55 m de haut s'ouvrant à 2,60 m ;
- un tronçon cylindrique de 1,40 m de haut.

1. Nous tenons à remercier vivement ici Hugues Savay-Guerraz, Conservateur au Musée Gallo-Romain de Lyon, pour les déterminations pétrographiques ainsi que pour ses nombreux conseils.

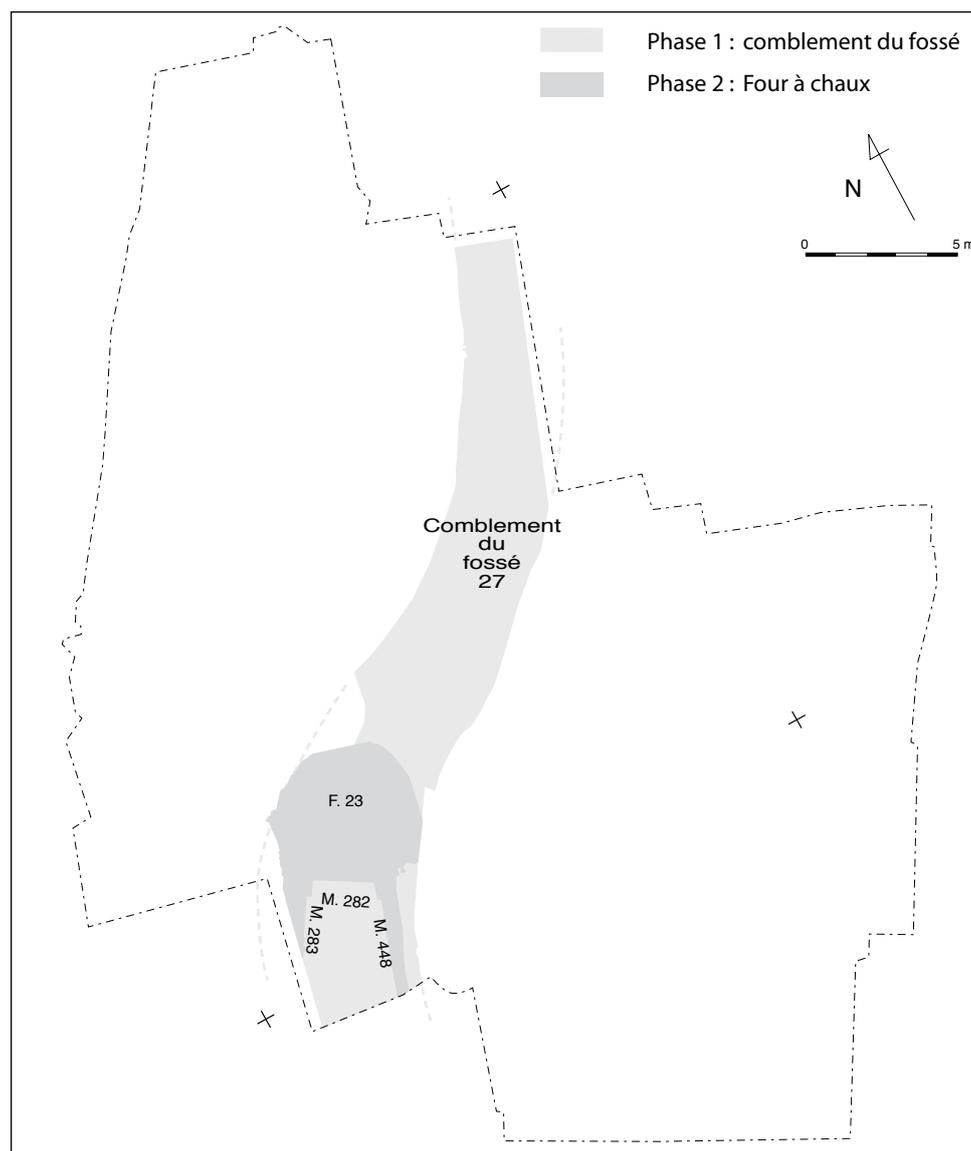


Fig. 14. Plan du four à chaux dans le fossé F27. Dessin : S. Motte, C. Plantevin, DAO : F. Vaireaux.

Au sommet de ce tronçon, une corniche, large de 0,35 à 0,50 m, délimite la partie supérieure du four également cylindrique et d'un diamètre de 3,50 m. Cette partie sommitale correspond à la chambre de cuisson et la corniche sert de base pour la voûte provisoire supportant le chargement, par le haut, de roche à transformer.

Le four, dans son ensemble, est constitué d'une épaisse maçonnerie de blocs de roche cristalline liés par un mortier gris à jaune. Les blocs de gneiss et granite, en proportion égale, à peine ébauchés, sont de dimensions décimétriques. Au sommet, ce mur atteint 0,90 m de largeur. Les parties hautes des parois présentent des traces de rubéfaction et de vitrification dues à la chaleur.

L'enfournement du combustible se fait par un alandier situé au sud et donnant sur une avant-fosse. Cette ouverture étroite (0,35 m) est haute de 0,80 m (fig. 15 et 16), sa base comporte un bouchage en maçonnerie de 20 cm de haut. La conduite du feu dans ces grands fours est délicate, car la chaleur ne doit pas faire éclater les pierres de la voûte et une température précise est nécessaire pour la transformation du calcaire. À certains moments, l'alancier doit être obstrué, le tirage étant favorisé par des événements aménagés dans la partie haute. Le four de la Butte a donc conservé en partie cette fermeture de l'alancier.

Pour accéder à l'ouverture, une avant-fosse est aménagée dans le creusement du fossé F27. Deux murs de soutènement légèrement divergents et liés

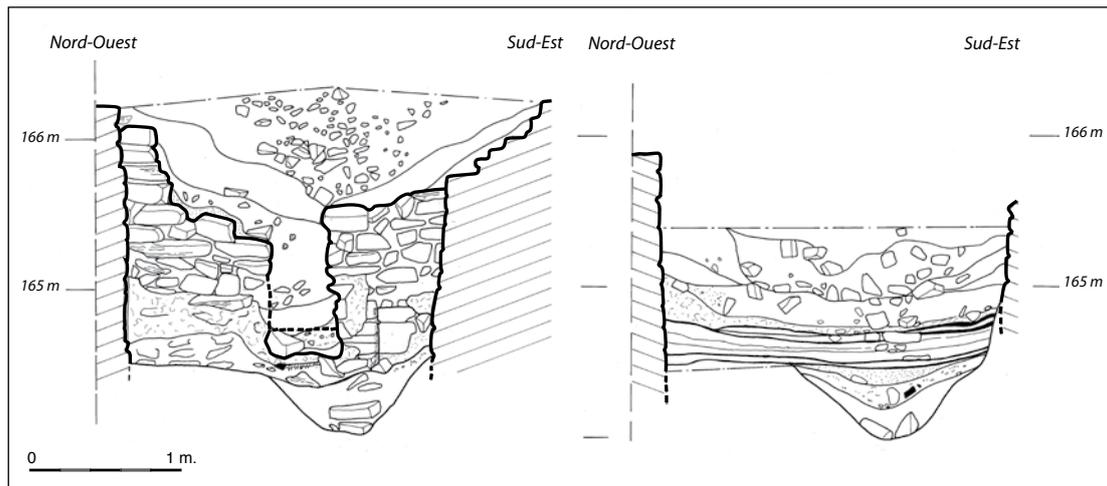


Fig. 15. Face sud du four et coupe stratigraphique dans l'avant-fosse. Dessin : S. Motte, C. Plantevin, DAO : F. Vaireaux.

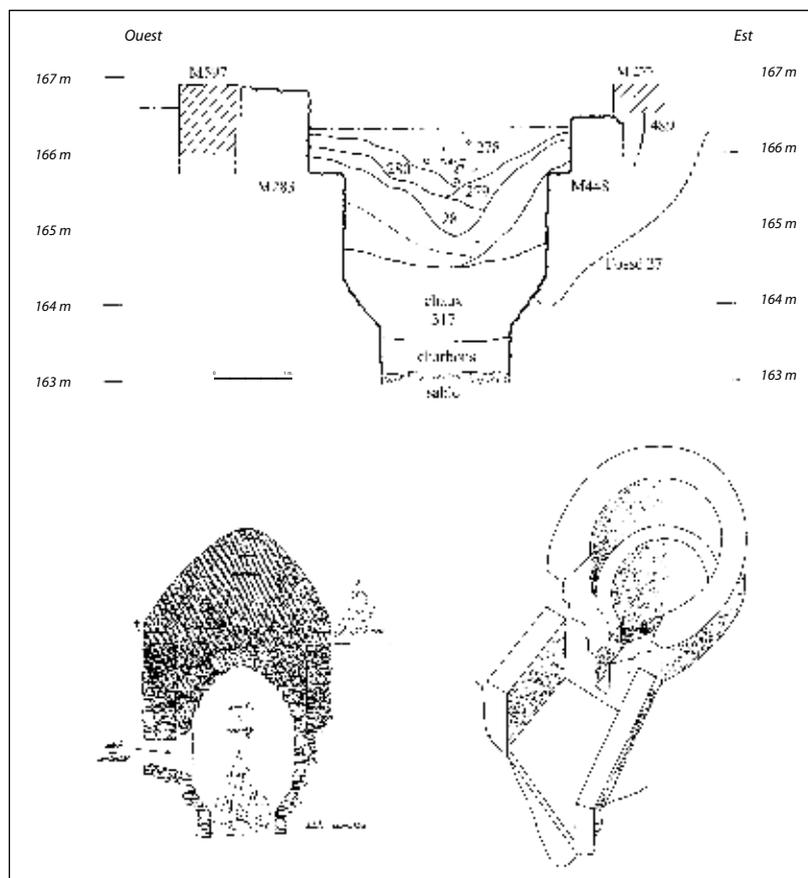


Fig. 16. Four à chaux : coupe dans le comblement et essai de restitution.  
Dessin : S. Motte, C. Plantevin, DAO : F. Vaireaux.

aux maçonneries de la chambre de chauffe la délimitent à l'est et l'ouest. Ces deux murs, détruits au sud, définissent une aire reconnue sur 12 m<sup>2</sup>. Montés en pierres sèches, ils sont larges de 0,60 m à la base

et il en subsiste une douzaine d'assises régulièrement parementées. La partie supérieure de ces murs s'évase pour constituer un mur de soutènement contre le terrain naturel correspondant quasiment aux parois

inclinées de l'ancien fossé taillées dans le terrain naturel sableux.

Le comblement sommital de la chambre de chauffe est composé d'une couche de 0,80 m ; au centre, des blocs de roche cristalline sont inclus dans une matrice limono-sableuse grise. Ce comblement supérieur recouvre une couche qui remonte sur les bords du four. Moins épaisse, elle présente des passées de chaux et des blocs dans un sédiment limono-sableux rubéfié. Parmi ces matériaux grossiers, on compte 60 % de calcaire, 23 % de gneiss et 17 % de granite. Si les roches cristallines sont issues de la démolition du sommet du four, les fragments de calcaire proviennent de la dernière utilisation du four car la moitié des blocs sont partiellement calcinés. On retrouve les deux types de calcaire dur et tendre observés dans les grandes fosses rectangulaires et dans les remblais du fossé F27. Ces matériaux proviennent donc certainement de l'élévation du monument dont les éléments ont été transformés en chaux dans ce four.

Ces deux couches recouvrent un niveau de chaux consolidée, épais de presque 1 m et contenant encore quelques fragments calcinés de calcaire des deux types. Par endroits, la chaux est extrêmement pure et blanche. Sous cette couche de chaux, dans la partie basse cylindrique, on trouve 0,40 m de charbon de bois très concentré.

Les niveaux de chaux et de charbon de bois sont encore en place ; ils correspondent manifestement à la dernière phase de fonctionnement du four. Il est surprenant que cette chaux n'ait pas été récupérée malgré sa pureté parfois remarquable. On peut expliquer ce phénomène par un abandon précipité ou par un effondrement du sommet du four.

L'avant-fosse est comblée de remblais grossiers qui recouvrent sept ou huit couches fines de chaux ou de charbons de bois sur 0,30 m d'épaisseur. Ces niveaux, qui reposent sur le terrain naturel, correspondent aux phases d'utilisation du four. Sous ces niveaux de travail, on retrouve, au centre, le profil en V du fond du creusement du fossé F27 encore rempli de son sédiment sableux. La base de ces niveaux de circulation relatifs à l'aire de travail est située à la même altitude que le bas de l'ouverture d'enfournement.

La rareté du mobilier associé à ce four nous a incité à procéder à une datation par le radiocarbone sur un échantillon de charbon de bois recueilli au fond du four. Cette analyse a donné un âge calibré de 417 à 517 ap. J.-C., avec des dates de probabilité maximum de 525, 505, 455, 435 (datation du centre de datation par le radiocarbone de l'Université Claude Bernard Lyon 1, LY-10559 = 1580 +/- 30). Ainsi peut-on

considérer que la dernière utilisation de ce four a eu lieu autour de la deuxième moitié du v<sup>e</sup> s.

D'une manière générale, les fours à chaux gallo-romains sont de plan circulaire mais leurs dimensions sont extrêmement variables. Le four à chaux de la Butte compte parmi les plus grands fours antiques découverts en Gaule ; mais certains sont encore plus grands, comme celui de Bourghheim dans le Haut-Rhin, daté du II<sup>e</sup> s., dont le diamètre atteint 4 m. Comme à la Butte, les structures les plus grandes sont généralement installées au pied d'une déclivité pour un accès plus facile lors du chargement par le haut et pour bénéficier de l'isolation thermique.

Le four de Lyon présente des similitudes de dimensions avec celui de Toulouse découvert sur le site du musée Saint-Raymond, ceci dans un contexte historique comparable (CAZES, ARRAMOND, 1997). En effet, ce dernier est daté également des années 450-520 et il a aussi été placé près d'une nécropole. Cette structure est construite en briques liées au limon dans une dépression hémisphérique de 3 m par 2,50 m. Les parois sont de plan elliptique à la base et semi-circulaire à mi-hauteur. La combustion présente la particularité de se faire dans un couloir creusé à l'intérieur du four dans l'axe de l'entrée. Une avant-fosse large de 1,80 m a été creusée pour l'accès à l'alandier. La combustion incomplète du dernier chargement montre des fragments de colonnes et de sarcophages.

Des fours à chaux sont souvent mis en place, comme à la Butte, près de bâtiments désaffectés qui servent de carrière. C'est le cas dans le Gers sur la *villa* de Larajadé, où, à la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les maçonneries, méthodiquement démolies, ont été transformées dans un four construit à 10 m du bâtiment (BOUDART-CHOUK, 2003). Ce four comprend une chambre de chauffe d'un diamètre de 3,50 m pour une profondeur conservée de 1,90 m.

Montée de la Butte, la Saône présente un avantage supplémentaire pour le transport du combustible et pour l'acheminement de la chaux vers les sites de constructions. On peut penser aussi que ce trafic nécessitait des accès faciles et peut conforter la thèse d'une voie de berge sur cette rive gauche, la navigation sur la Saône n'étant pas toujours simple dans le défilé de Pierre-Scize.

Les matériaux du comblement et la proximité immédiate de l'édifice monumental indiquent que ce four a été construit pour transformer *in situ* les blocs calcaires de l'élévation de la porte monumentale. Seul le gros bloc cubique, retrouvé dans le fossé F27, a échappé au four à chaux : il nous donne une idée de l'appareillage de l'élévation. Ses grandes dimensions

confirment la monumentalité de la construction que les fondations massives laissent déjà supposer.

À Lyon, un four à chaux, probablement gallo-romain, a été découvert sur la colline de Fourvière par A. Audin dans les années 1950, mais sa datation n'est pas assurée. Il est installé en contrebas de l'odéon. Des photographies (documents du Musée Gallo-Romain) montrent une bouche d'entrée large d'environ 50 cm aménagée entre les deux murets d'un des escaliers du bâtiment de spectacle. La chambre de chauffe, apparemment circulaire, était montée en briques sur une hauteur d'au moins 2 m.

La démolition de la porte monumentale et cette activité de chaudière correspondent à l'ultime phase de l'occupation du site de la Butte à la période antique; la dernière utilisation du four se situe dans le courant de la deuxième moitié du <sup>v</sup><sup>e</sup> s.

Aucun témoin de l'époque médiévale n'a été observé lors de la fouille et les textes et les plans anciens ne nous renseignent pas sur une éventuelle vocation du secteur autre qu'agricole. Une réoccupation au <sup>xix</sup><sup>e</sup> s., voire à la fin du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> s., est matérialisée par des fondations de murs et des caves responsables de la destruction partielle des couches archéologiques antiques. Enfin, signalons l'intéressante découverte d'un atelier de fondeur de cloches en bronze daté des années 1830; les éléments recueillis ont permis d'étudier la technique de fonte et d'apporter de nouvelles données sur l'évolution de l'art campanaire<sup>2</sup>.

#### 4. LA PORTE MONUMENTALE, L'ESPACE FUNÉRAIRE ET LES LIMITES DE LA VILLE

##### 4.1. L'ÉDIFICE MONUMENTAL ET LE FOSSÉ : UNE PORTE URBAINE ?

Rien ne laissait présager la découverte d'une telle construction et plusieurs hypothèses ont tout d'abord été avancées pour interpréter ces substructions considérables appartenant manifestement à un édifice monumental.

##### *Argumentation générale*

La présence de sépultures nous a amené tout d'abord à évoquer un mausolée; par ailleurs, le contexte artisanal pouvait également suggérer l'exis-

tence de bâtiments annexes tels que des entrepôts ou des installations portuaires, mais le plan de l'édifice de la Butte n'est pas cohérent avec ces types d'aménagements. Une autre possibilité était d'attribuer ces fondations à un arc monumental, mais la présence du mur M327 lié aux plus grosses fondations contrariait cette proposition.

En définitive, en prenant en compte des données historiques et topographiques, et surtout grâce à la comparaison avec d'autres plans de monuments antiques, il est apparu que nous étions en présence des substructions d'une porte monumentale. De cet édifice, marquant la limite d'un espace urbain qu'il reste à définir, nous avons mis au jour les fondations de l'avant-corps septentrional raccordé à un mur d'enceinte au nord et bordé par un fossé défensif côté campagne, à l'ouest.

En effet, le plan des fondations du monument de la Butte n'est pas sans rappeler celui de certaines portes antiques, et le rapprochement le plus remarquable est établi avec celui des fondations de la porte sud de Trèves (fig. 17). H. Lehner, qui les a étudiées en 1896, rapporte qu'il s'agit d'un édifice de dimensions et de plan identiques à la porte nord de la ville, dite *Porta Nigra*, monument toujours en élévation (LEHNER, 1896).

Les points communs entre les plans de la Butte et de la porte sud de Trèves sont significatifs :

- des fondations très larges, côté campagne (5 m à Lyon, 3,95 m et 6,80 m à Trèves);
- des fondations *extra muros* continues sous le passage de la porte;
- des murs de corps de bâtiments latéraux, également massifs, définissant un espace étroit (3,20 m entre M121 et M146 à la Butte, 4,65 m à Trèves);
- un mur d'enceinte perpendiculaire lié aux avant-corps.

H. Lehner décrit ces substructions, profondes de 2,40 m, constituées de douze assises de gros blocs riches en mortier. L'observation des quelques pierres de l'élévation conservées sur la fondation indiquerait que les murs des avant-corps arrondis étaient construits sur des fondations en angle droit.

À propos de la technique du soubassement continu entre les deux corps de bâtiments, côté campagne, H. Lehner précise que ce dispositif pouvait permettre d'éviter des intrusions souterraines d'éventuels ennemis et contribuait en tous les cas à solidariser l'ensemble de l'édifice.

Les similitudes entre l'édifice de la Butte et les portes antiques de Trèves sont donc nombreuses. La *Porta Nigra* est un ensemble architectural de 36 m de

2. L'étude des structures liées à l'atelier de fondeur de cloche (in MOTTE S. *dir.*, 2002) a été réalisée par P. Roussel (INRAP).

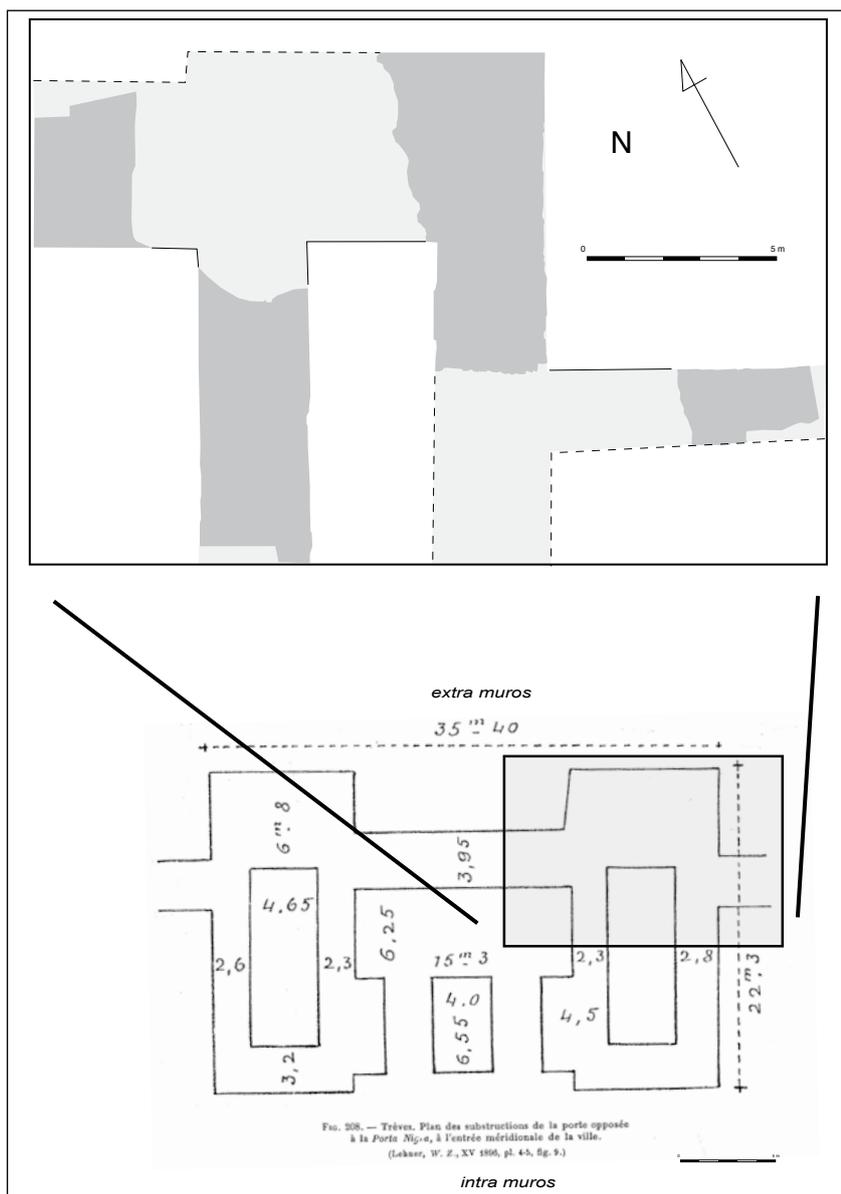


Fig. 17. Comparatif entre les plans des fondations des portes de Trèves et de la Butte. Dessin : S. Motte, C. Plantevin et GRENIER, 1931, DAO : F. Vaireaux.

long et 21,50 m de large. Le corps de bâtiment est percé de deux baies larges de 5,50 m et est flanqué de deux tours. La tour ouest mesure 29,30 m de haut. Côté ville, les tours présentent un profil droit et une avancée arrondie côté campagne. D'après les données de terrain, la porte de la Butte serait moins longue ; si on estime que la fouille a révélé la moitié du monument, on peut estimer sa dimension globale à une trentaine de mètres (fig. 18).

Par ailleurs, outre ces caractéristiques architecturales, d'autres éléments accréditent la thèse d'une porte urbaine :

- *Le fossé* : son profil en V, creusé côté campagne, suggère un système défensif fossé-rempart. C'est un cas exceptionnel que de pouvoir dater un fossé urbain

aussi sûrement de la période antique. En effet, le creusement de fossés d'enceinte médiévaux a souvent créé des confusions chronologiques lors de travaux archéologiques anciens. Rappelons qu'à la Butte, en plus des arguments s'appuyant sur la stratigraphie et le mobilier, le comblement du fossé est coupé par le four à chaux daté du  $v^e$  s.

La présence du fossé devant l'édifice implique l'aménagement d'un pont, éventuellement amovible, afin d'assurer la circulation et le passage par la porte. Aucun vestige se rattachant à une telle installation n'a pu être observé sur le terrain à cause des destructions liées au four à chaux et aux constructions modernes. Les exemples de fossé en relation avec une enceinte sont plutôt rares en Gaule et c'est encore à Trèves que

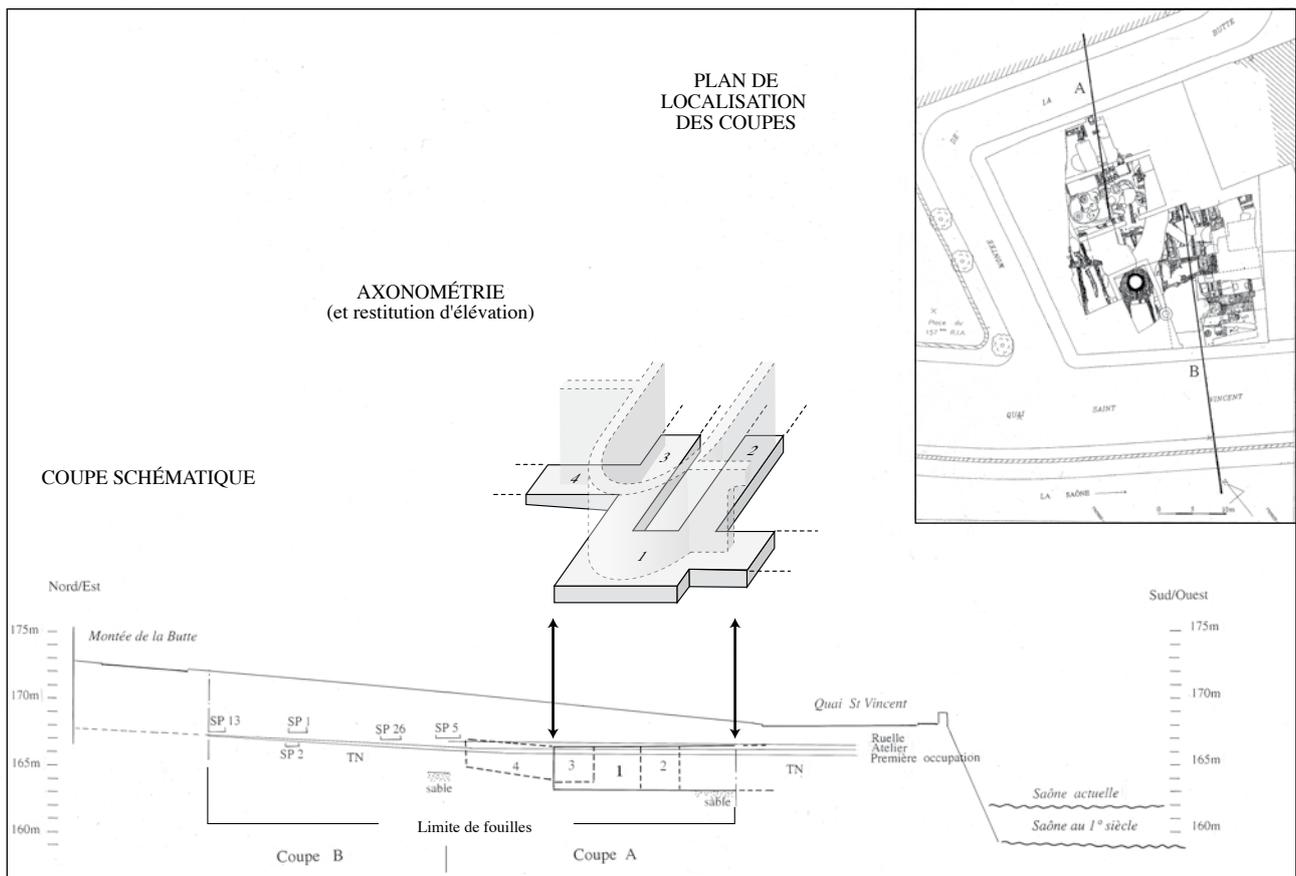


Fig. 18. Coupe synthétique du site et reconstitution axonométrique de la porte. Dessin : S. Motte, C. Plantevin, DAO : F. Vaireaux.

la comparaison est la plus pertinente: un fossé y a été creusé au II<sup>e</sup> s. devant la porte monumentale nord (*Porta Nigra*).

- *La vocation funéraire*: l'établissement d'une zone sépulcrale, de part et d'autre du fossé devant le monument, et sa concordance chronologique avec ce dernier corroborent la thèse de la porte urbaine. L'absence de toute sépulture en place avérée à l'est de l'édifice monumental (c'est-à-dire *intra muros*) qui soit certifiée contemporaine de l'édifice, conforte nos propositions<sup>3</sup>.

- *La topographie*: le site est localisé dans le val de Saône, juste au nord du confluent avec le Rhône dont la vallée est un grand axe de circulation. En outre, il occupe le point le plus étroit du défilé de Pierre-Scize avec un abrupt rocheux en rive gauche et, sur l'autre rive, un promontoire sur le versant qui accentue naturellement l'effet de rétrécissement. Ainsi, cette position paraît privilégiée pour une muraille barrant la vallée

car c'est le point le moins large, donc le plus facile à fermer.

Cette situation géographique privilégiée a été d'ailleurs exploitée du Moyen Âge jusqu'au XIX<sup>e</sup> s. En effet, les plans anciens montrent que la porte nord de l'enceinte médiévale de Lyon, datée du XIV<sup>e</sup> s., était située sur l'autre rive de la Saône, juste en face de la Butte. À cet endroit a été construit le château de Pierre-Scize sur le promontoire rocheux évoqué ci-dessus; il faisait partie du système défensif médiéval qui contrôlait l'entrée nord de Lyon (plan scénographique du XVI<sup>e</sup> s., fig. 19).

En rive gauche, sur le plan Maupin, du XVII<sup>e</sup> s. et sur un plan de 1735, est figurée une route qui reprend le tracé du bas de l'actuelle montée de la Butte qui longe la périphérie occidentale de la parcelle fouillée. Cet axe qui monte droit sur le plateau de la Croix-Rousse pour rejoindre le rempart d'époque moderne marque nettement le paysage et pourrait éventuellement correspondre au tracé fossile d'une enceinte. Notons aussi qu'au XVII<sup>e</sup> s., la porte monumentale d'Halincourt a été construite sur le rempart d'époque moderne juste en amont de la Butte.

3. Des tombes découvertes anciennement au couvent de Sainte-Marie-des-Chânes, situé plus en aval, sont de localisation douteuse et mal datées.

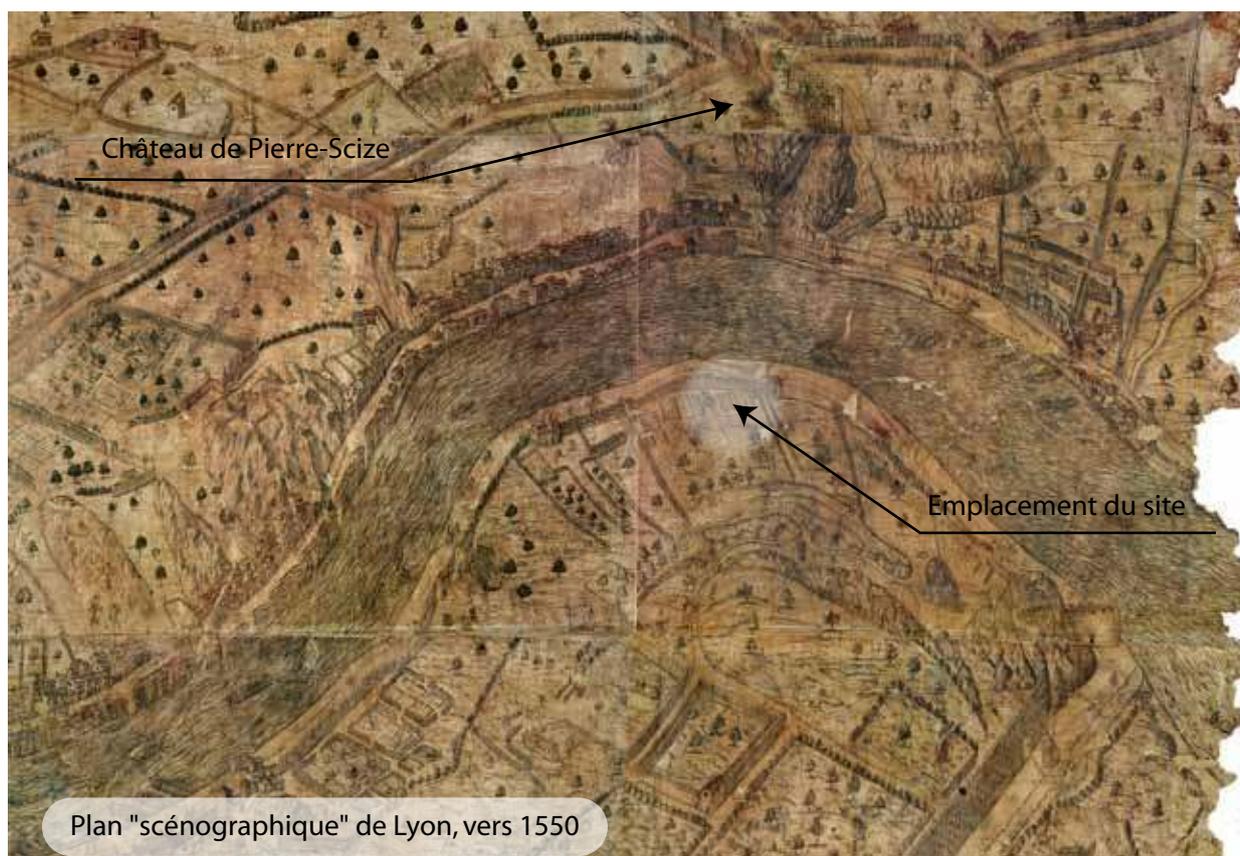


Fig. 19. Localisation du site de la Butte sur le plan du *xvi<sup>e</sup> s.* DAO : F. Vaireaux.

La situation en bordure d'un cours d'eau peut paraître surprenante pour une porte urbaine, mais on retrouve le même cas de figure au sud de la ville de Vienne où le rempart du début du *1<sup>er</sup> s.* se termine par une porte perpendiculaire au Rhône (LE BOT-HELLY, 1992). Cependant, entre cette porte et le fleuve, l'espace est occupé par des entrepôts et cette particularité, contraire à toutes velléités défensives, souligne la fonction surtout symbolique de l'enceinte viennoise.

- *La voie*: depuis le *xix<sup>e</sup> s.*, et bien qu'il n'y ait pas de véritable témoin d'une voie, c'est la rive droite qui est considérée comme l'axe de circulation antique principal du val de Saône. En 1888, Allmer et Dissard la désignent comme la « voie du Rhin et de l'Océan » et placent une probable « Porte du Nord » de la ville antique, juste en face de la Butte (BLANCHET, 1907 ; GRENIER, 1931).

Au vu des vestiges d'occupation gallo-romaine reconnus sur les deux rives, et malgré l'étroitesse du défilé de Pierre-Scize évoquée ci-dessus, la vallée de la Saône constituait, en effet, une des principales voies de communication au sortir de Lyon en direction du

nord. Des voies de berge pouvaient passer sur chaque rive et la porte aurait permis d'assurer la continuité de la circulation.

De surcroît, on a vu que l'opération archéologique a bien révélé l'existence d'une rue parallèle à la Saône et mise en place au début du *ii<sup>e</sup> s.* Cet axe est relié à une ruelle perpendiculaire aménagée qui desservait un espace habité entre la rivière et la falaise. Or, cette voie de berge a été mise en évidence au sud du mur M146, c'est-à-dire juste au niveau de l'ouverture présumée de la porte monumentale. La voie qui traversait la porte aurait donc repris le tracé d'un axe existant.

- Enfin, la présence du four à chaux est un indicateur de l'important volume du calcaire qui a pu être récupéré sur l'édifice et traduit son caractère monumental.

Tous ces éléments confortent donc l'hypothèse d'une grande porte urbaine contrôlant une voie longeant la Saône. Le mur qui lui est raccordé au nord correspond à l'accroche d'un rempart qui remontait sur les pentes de la Croix-Rousse.

La découverte de cet édifice exceptionnel suscite de nombreuses interrogations, notamment sur sa place

dans la topographie de *Lugdunum* et plus particulièrement sur le statut du territoire qu'elle délimite.

### *Éléments de comparaison*

L'époque de construction de l'édifice peut être évaluée grâce à la chronologie relative : les fondations coupent les éléments de la trame urbaine de la première moitié du II<sup>e</sup> s. ; on peut donc estimer que la construction a eu lieu au milieu ou dans la deuxième moitié de ce même siècle.

D'une manière générale, la construction d'une enceinte urbaine dans le courant du II<sup>e</sup> s. est plutôt inhabituelle en Gaule, dans la mesure où on estime que les villes ont été pourvues de remparts, soit à la période augustéenne, soit au Bas-Empire, avec la construction des enceintes restreintes (*castrum*), lorsque « le monde urbain réagit aux difficultés de la fin du III<sup>e</sup> s. en s'entourant de remparts de protection » (REDDÉ *et alii*, 2006).

Les fortifications du début de l'Empire concernaient, à quelques exceptions près comme Autun, les colonies césariennes et augustéennes comme Nîmes, Arles, Orange, Aix-en-Provence ou Vienne. Outre le rôle d'entrée de ville et la fonction défensive, la monumentalité des premières enceintes souligne souvent sa valeur symbolique.

Cependant, certaines villes se développent à partir d'une première installation augustéenne puis connaissent des phases de restructuration à la fin du I<sup>er</sup> s. avec une extension maximale atteinte le plus souvent vers le milieu du II<sup>e</sup> s. Ainsi, il se construit toujours des remparts dans le courant du Haut-Empire comme à Avenches sous Vespasien, lorsque la ville fut élevée au rang de colonie, ou encore à Trèves au II<sup>e</sup> s. À Die, dans la Drôme, le rempart est construit au III<sup>e</sup> s. Il enferme une grande superficie et possède une élévation décorée de motifs de briques et de moellons calcaires qui traduisent le caractère ostentatoire de cette enceinte (PLANCHON, 2004). Ces exemples montrent que des villes édifient encore des remparts au II<sup>e</sup> s. ou au III<sup>e</sup> s. et ceci sans que les espaces ainsi circonscrits entrent dans la catégorie des *castra* du Bas-Empire. La création d'une enceinte urbaine à Lyon dans le courant du II<sup>e</sup> s. est donc concevable.

À propos des fondations des murs d'enceintes, certaines préférences techniques se dégagent suivant les époques de construction. Les substructions augustéennes sont le plus souvent constituées de pierres de nature et de taille homogènes prélevées dans des carrières. Par contre, les fortifications du Bas-Empire utilisent plus fréquemment des blocs de réemploi

issus de monuments démontés. À Valence, colonie romaine (RÉMY, 2006), les fondations du rempart du I<sup>er</sup> s. sont, comme à la Butte, construites en tranchées étroites, bourrées de blocs non équarris en vrac dans un mortier abondant (RONCO, FERBER, à paraître).

Il est généralement admis que les remparts précoces sont moins larges que ceux des *castra* du Bas-Empire. La fondation du mur d'enceinte de la Butte avec ses 2,15 m est relativement large et se rapproche plutôt des courtines massives tardives. Cependant, ces comparaisons restent des tendances car des murs massifs sont aussi érigés sous Auguste, comme à Nîmes, et il semble que souvent les épaisseurs des courtines dépendent de la topographie et de la nature du terrain.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les portes, certaines caractéristiques de construction se dessinent aussi selon les périodes. En général, les portes du Haut-Empire sont de grandes dimensions avec une façade à au moins un étage, souvent surmontée d'une galerie. Les façades, qui dépassent fréquemment la vingtaine de mètres, sont renforcées latéralement par des corps de bâtiment rectangulaires ou en demi-cercle débordant vers l'avant. L'aspect monumental ou décoratif est recherché par la puissance des maçonneries et par l'utilisation du grand appareil.

À Valence, par exemple, la porte sud du I<sup>er</sup> s. comporte, comme à Lyon, une façade flanquée de deux tours rondes. Mais les maçonneries sont beaucoup plus modestes qu'à Lyon avec des fondations profondes de 1,50 m et un rempart large de 1,50 m. La façade construite en grand appareil privilégie plus le caractère ornemental que défensif (ROSTANG, 1869).

Comme c'est le cas à Autun ou Nîmes, les portes du début de l'Empire comportent généralement une double issue pour les véhicules et deux passages latéraux pour les piétons. Comme la *Porta Nigra* de Trèves qui lui est pratiquement contemporaine, la porte de la montée de la Butte ne présente que deux baies d'égale largeur. Les portes du Bas-Empire présentent généralement des compositions architecturales plus simples munies d'ouvertures plus étroites privilégiant le caractère défensif.

La technique de fondations continues entre l'avant-corps et la façade, reconnue sur la porte de Lyon-la Butte, est plutôt rare et c'est encore à Trèves que l'on retrouve un dispositif similaire. À Nîmes, par exemple, à la Porte du Cadereau, les substructions du pilier central ne sont pas continues sous l'ouverture (MONTEIL, 1996).

Cependant, les exemples connus révèlent la grande diversité des techniques architecturales et soulignent

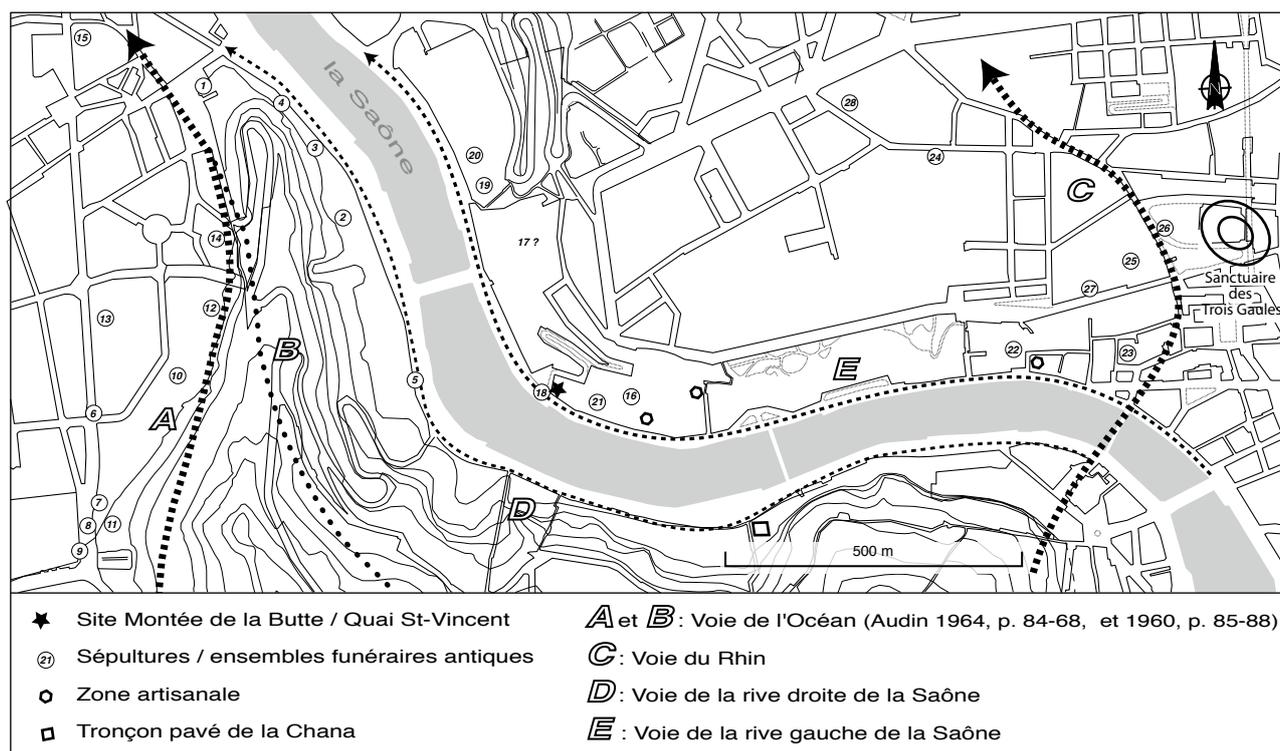


Fig. 20. Situation des voies et des espaces funéraires de part et d'autre de la Saône. F. Blaizot, d'après L. Tranoy, DAO : F. Vaireaux.

la difficulté d'établir une typo-chronologie contrastée. Toutefois, on peut considérer que l'édifice de la Butte, avec sa large façade et ses avant-corps latéraux, reprend le schéma le plus courant des portes à caractère monumental et ostentatoire du Haut-Empire. Par ailleurs, les similitudes architecturales et chronologiques entre les portes de Trèves et Lyon sont indéniables et le contexte historique de ces villes est également assez proche : ces deux colonies sont de grands centres urbains dont l'influence politique a été importante à des époques différentes. L'enceinte de Trèves remonte au dernier quart du II<sup>e</sup> s., peut-être un peu après la construction de la porte de Lyon que nous datons du milieu de ce siècle. Mais ces programmes architecturaux correspondent aux périodes de plus grande extension de leurs espaces urbains. Le décor et la monumentalité de ces édifices attestent l'essor de ces villes, qui se dotent plus tardivement d'une enceinte que les autres colonies augustéennes.

#### 4.2. LES SÉPULTURES DE LA BUTTE DANS LA TOPOGRAPHIE DU SECTEUR DE LA SAÔNE

Aux alentours du secteur de la Butte, les découvertes de sépultures antiques sur les bords de Saône se répartissent sur les rives droite et gauche, tandis que d'autres, un peu plus éloignées, proviennent des pentes

de la Croix-Rousse en rive gauche à l'est et du quartier de Vaise en rive droite à l'ouest (fig. 20).

La rive droite de la Saône a fait l'objet de fouilles récentes, notamment dans le secteur de Vaise, les découvertes réalisées aux abords de la rivière ayant été effectuées pour la plupart hors opérations archéologiques. Des fragments de stèles et de sarcophages, non datés, proviennent des fondations de l'église Saint-Pierre de Vaise (TRANOY, 1995b, p. 92) (fig. 20, n° 1). La plus grande surface fouillée dans le secteur l'a été aux 29-30 quai Arloing (fig. 20, n° 2), où furent exhumés huit dépôts de crémation et soixante-huit inhumations de la fin du I<sup>er</sup>/début II<sup>e</sup> s. à la fin du III<sup>e</sup> s. (TRANOY, 1995b). Un peu plus au nord, au niveau du n° 21 (fig. 17, n° 3), sont anciennement recensés deux dépôts de crémation de la fin du I<sup>er</sup> s. (LE GLAY, AUDIN, 1976) et des inhumations des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. dont des sarcophages en plomb et une bâtière en *tegulae* (PELATAN, 1970; 1972). Enfin, au 14 (fig. 20, n° 4), deux sarcophages en plomb fin III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. ainsi que quelques éléments d'autels (peut-être d'un mausolée ?) restent mal localisés (COCHET, 1986).

Plus au sud, un édifice détruit au tout début du XVIII<sup>e</sup> s. est interprété comme un tombeau, dit « le tombeau des deux amants », tandis qu'un vase ossuaire est mentionné dans ce secteur en 1846 (ALLMER, DISSARD, 1889, t. 2, p. 317) (fig. 20, n° 5). On peut

aussi rappeler les mentions, entre « Trion et Vaise », de deux autels funéraires (*OLIA TRIBVTA* et *SEVERIA FVSCINA*) dont la localisation ne peut être précisée sur la rive droite de la Saône (TRANOY, 1995b, p. 94).

Plus en retrait du quai, dans le prolongement de la banlieue funéraire qui, de Trion, descend la rue P. Audry, de nombreux points de découvertes funéraires, dont de grands ensembles, sont recensés. Pour s'en tenir aux sépultures situées entre cet axe, qui est celui de la voie de l'Océan, et la Saône, on retiendra deux bûchers en fosse du milieu du I<sup>er</sup> s. à Gorge de Loup (fig. 20, n° 6) (TRANOY, 1995a), deux enclos funéraires avec une épitaphe *VICTORIVS REGVLVS* (fig. 20, n° 7) (*Gallia informations* 40, 1982, p. 415-416), cinq enclos funéraires avec des dépôts de crémation de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle (fig. 20, n° 8) (*Gallia informations* 33, 1975, p. 547-548), une épitaphe d'un *sevir augustal* *CAESONIVS NICO* (fig. 20, n° 9) (TRANOY, 1995b, p. 88), une inhumation attribuable au Haut-Empire et un dépôt de crémation daté des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. (fig. 20, n° 11) (fouille inédite M. Le Nézet, Inrap) qui proviennent d'un secteur proche, tandis qu'en bordure de la voie de l'Océan mise au jour quartier Saint-Pierre (fig. 20, n° 10), furent exhumées des inhumations attribuées aux I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. (CHASTEL *et alii*, 1995). Très légèrement au nord-ouest de ce secteur, des noyaux constitués de dépôts de crémation datés des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. et, plus rarement, du I<sup>er</sup> s. (n° 14 avec des autels), se répartissent en plusieurs points (fig. 20, n°s 12, 13, 14, 15).

Sur la rive gauche de la Saône, plusieurs auteurs mentionnent, parmi les vestiges des ateliers de potiers, de verrier ou de bronzier, des trouvailles de vases ossuaires et d'inhumations (ALLMER, DISSARD, 1889 t. 2 p. 331).

Un vase ossuaire « en marbre » et des inhumations attribuées généralement au II<sup>e</sup> s., auraient été découverts au niveau de l'ancien couvent de Sainte-Marie des Chaînes (fig. 20, n° 16), (ARTAUD, 1846, p. 82). Les sarcophages en marbre blanc localisés dans ce même couvent ont certainement été rapportés d'Arles par l'archevêque de Lyon, Alphonse de Richelieu, au XVII<sup>e</sup> s.

Au début du XIX<sup>e</sup> s., est mentionné un petit édicule carré et des dépôts de crémation en ossuaire dans un secteur indéterminé situé sur le versant occidental de la colline de la Croix-Rousse (fig. 20, n° 17) (BREDIN, 1825).

La majeure partie des vestiges funéraires provient de la montée de la Butte, là où se situe notre intervention ; au milieu du XIX<sup>e</sup> s., un sarcophage de pierre,

contenant un squelette accompagné de mobilier non daté mais manifestement antique, a été signalé, de même qu'un « vase funéraire situé non loin d'un four de potier » (fig. 20, n° 18) (TRANOY, 1995b, p. 94-95 ; COMARMOND, 1855-1857, p. 49). Toujours dans le même secteur, à l'angle de la montée de la Butte et des 7-9 quai Saint-Vincent, sont mentionnés, parmi les vestiges de four de potier, une tombe en pierre calcaire avec du mobilier du III<sup>e</sup> s. dont des épingles à cheveux (COMARMOND, 1855-1857, p. 448, objets n°s 22-24). Au 8 quai Saint-Vincent (fig. 20, n° 21), où deux fours de verrier succèdent aux dépotoirs d'un atelier de potiers (deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. comme à la Butte), a été relevé un bloc crânio-facial pris dans le mortier d'un mur *a priori* antique (MONIN, 1997).

Au 6 quai Gillet (ex. quai de Serin), ont été trouvés en 1871 deux sarcophages de plomb du III<sup>e</sup> s. (fig. 20, n° 19) (MARTIN-DAUSSIGNY, 1871, p. 471, note 1). Non loin, au 9 quai Gillet (fig. 20, n° 20), l'abbé Cochet mentionne une inhumation d'enfant en sarcophage en plomb datée du V<sup>e</sup> s. et trouvée en 1901 (COCHET, 1979). À une grande distance de ces découvertes, au 48-52 quai Gillet (hors plan), des sondages réalisés par C. Bellon en 1995 ont exhumé un bûcher en fosse daté du I<sup>er</sup> s. (*Bilan Scientifique Régional* 1995, p. 154).

Beaucoup plus au sud, aux n°s 13-15 de la rue de la Vieille (ZAC Saint-Vincent), deux inhumations fin IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> sont mentionnées (fig. 20, n° 22). Le même secteur, à l'angle des 16-26 Rue Bouteille et 4-6 rue Tourret (fig. 20, n° 23), a livré une sépulture tardo-antique, aménagée dans la démolition d'une *domus* établie au sein d'un parcellaire antique (AUBIN, 1996).

Sur les pentes de la Croix-Rousse, aucune découverte funéraire n'a été mentionnée directement au-dessus du site de la Butte. Les sites se trouvent plus au sud ; au 22 rue des Chartreux, une quarantaine de fragments de stèles funéraires à fronton du I<sup>er</sup> s. proviennent d'un puits (TRANOY, 1995b, p. 98) (fig. 20, n° 24) ; au 7-11 de la même rue, une opération archéologique (2006) révèle un ensemble d'inhumations et de dépôts de crémation, datés fin I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s., implanté à proximité d'un tronçon de voie (opérations inédites, C. Ramponi, INRAP et T. Argant, Ville de Lyon) (fig. 20, n° 28), tandis qu'au 15 rue de l'Annonciade une inhumation en coffrage de *regulae* est datée du III<sup>e</sup> s. (fig. 20, n° 25) (TRANOY, 1995b, p. 97). Ce dernier secteur est encadré par deux autres points de découvertes : une épitaphe au Jardin des Plantes et des probables structures de crémation trouvés en 1840 (COMARMOND, 1855-1857, p. 131-132) (fig. 20,

n° 26) (TRANOY, 1995b, p. 97) et au 25 rue de Flesselle (Clinique Saint-Charles) un ensemble funéraire du Bas-Empire qui fait suite à un habitat II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. (fig. 20, n° 27; étude inédite F. Blaizot et D. Frascone).

Les recherches menées par L. Tranoy (TRANOY, 1995b; TRANOY, AYALA, 1994) ont contribué à affaiblir le modèle proposé du milieu du XX<sup>e</sup> s. par A. Audin (AUDIN, 1952) qui donnait une vision bien classique de Lyon, avec la ville proprement dite qui se développait sur les collines et une partie de la Presqu'île, cernée de tombeaux établis de long des voies. En réalité, l'ensemble des données recueillies dans le cadre de l'archéologie préventive et des travaux réalisés à ce jour à Lyon offrent une image étonnamment contrastée des espaces péri-urbains avec leur cortège d'activités variées, et contribue en outre à en estomper considérablement les limites.

Le rôle des voies dans le développement des espaces funéraires reste bien sûr d'actualité et dans le secteur qui nous occupe, deux ont joué un rôle prépondérant. La première est la voie de l'Océan en rive droite (fig. 20, A et B; AUDIN, 1956; 1960, p. 88; 1964, p. 55 et 68), identifiée sur le site n° 10 et également plus loin au nord au niveau de la rue Mouillard (FRASCONE, 1999) puis, tout récemment, à l'angle de la rue du Bourbonnais et de la rue Laporte à Vaise (fouille du Service Archéologique Municipal de Lyon). Des voies secondaires, desservant les différents secteurs de la cité et de la proche agglomération de Vaise, convergeaient à hauteur des zones funéraires identifiées (DELAVAL, 1995, p. 273-274), expliquant sans doute le foisonnement des zones funéraires. La seconde est la voie du Rhin (fig. 20, C), supposée passer non loin des sites n°s 23, 25, 27 et 28 sur les pentes de la Croix-Rousse. L'hypothèse de voies secondaires longeant les bords de la Saône (fig. 20, D et E) n'a jamais été vraiment démontrée depuis la mise au jour d'un tronçon pavé à la Chana (fig. 20) (ARTAUD, 1846, p. 136). Elle n'est que probable, autant en rive gauche (voie Lyon-Mâcon) (PELLETIER *et alii*, 1988, p. 28), qu'en rive droite (ARTAUD, 1846, p. 85-86; STEYERT, 1895, p. 303-304), à condition d'envisager que cette dernière est bien une voie secondaire. La découverte de la porte monumentale de la Butte contribue ainsi largement à relancer la discussion pour la rive gauche.

L'un des apports fondamentaux des opérations archéologiques a été de montrer que le paysage des faubourgs est constitué d'une mosaïque d'activités entre lesquelles s'intercalent les sépultures (TRANOY, 1995b). Ces activités sont dominées par l'artisanat,

mais les habitations « de type urbain » n'en sont pas exclues, comme le montrent les vestiges trouvés à la ZAC Saint-Pierre (site n° 15) avec la *domus* dite « aux Xenia » occupée du début jusqu'au troisième quart du I<sup>er</sup> s. (PLASSOT, 1995). Le secteur de la Butte est particulièrement riche en ateliers en raison de la proximité des fleuves et des voies, notamment ceux de potiers présents depuis l'époque augustéenne et étendus sur plus d'un kilomètre (COMARMOND, 1855-1857, p. 92 et 49; LASFARGUES, 1973; MOTTE, 2002; 2003). Les sépultures de la Butte, qui s'installent autour des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. sur un atelier ruiné à la fin du I<sup>er</sup> s., probablement en bordure d'une voie qui longeait la rive gauche de la Saône, reflètent un mode d'implantation maintenant bien compris, spécifique aux contextes antiques. En effet, notre échantillon montre une fréquentation de courte durée (s'il est représentatif d'un ensemble plus vaste) et corrobore ainsi l'hypothèse d'espaces funéraires juxtaposés, prenant part à une dynamique générale caractérisée par un mode saltatoire: les espaces funéraires sont constitués de noyaux qui se déplacent rapidement, les cas de continuité entre le Haut et le Bas-Empire et entre l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge étant rarissimes. On peut envisager que dans certains secteurs, les tombes coexistent avec certaines activités, comme aux 20-30 quai Arloing dont la fouille a montré une simultanéité d'entrepôts et de sépultures dans la première phase de l'occupation, l'activité funéraire perdurant après l'abandon des bâtiments (TRANOY, 1995a). La datation du four à chaux aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. laisse supposer qu'il en est de même à la Butte, ce que semble confirmer la relation stratigraphique entre le fossé dans lequel il est installé et la sépulture SP27. Enfin, en rive droite comme en rive gauche, les tombes étant situées à un jet de pierre des habitats, l'image d'un secteur entièrement dévolu aux morts de la ville basse esquissée par A. Audin est définitivement abandonnée au profit de l'hypothèse de quartiers à part entière qui se sont développés autour des activités économiques favorisées par sa situation topographique privilégiée (DELAVAL, 1995).

Ainsi, il semblerait que ce qui autorise la présence de sépultures est moins l'absence d'habitat que le statut d'un quartier: les tombes, qui envahissent les secteurs périurbains qui ressemblent de plus en plus à ce que nous nommons des « banlieues », ne sont exclues que de l'espace urbain *stricto sensu*, dont les limites fluctuent selon les époques. C'est justement des limites de l'*urbs* dont il est question, puisque la porte est supposée déterminer une enceinte, fixant la périphérie de la ville basse.

#### 4.3. LA PORTE DANS LA TOPOGRAPHIE DE *LUGDUNUM*

##### *Les données relatives à l'enceinte de Lyon*

Les sources écrites et épigraphiques sont peu disertes quant à l'enceinte urbaine de *Lugdunum*. Le texte le plus explicite est peut-être celui de Tacite qui évoque le siège de Lyon par les Viennois en 68 ap. J.-C., ce qui suggère une défense fortifiée. L'enceinte antique est mentionnée dans un texte plus tardif de l'historien Ammien Marcellin qui mentionne l'échec d'une attaque de pillards, sous Julien au milieu du IV<sup>e</sup> s : « Ils l'auraient brûlée après l'avoir dévastée, lors de cette attaque brutale, si repoussés par les portes fermées, ils n'avaient pillé tout ce qu'ils avaient pu trouver en dehors de la place » (texte repris *in*: LUCAS, DECOURT, 1993). Tout aussi laconique est l'allusion dans un texte du V<sup>e</sup> s. de Sidoine Apollinaire : « une fois que j'eus franchi les murailles de notre chère ville de Lyon-sur-le-Rhône » (texte repris *in*: LUCAS, DECOURT, 1993). On ne sait pas si ces textes font allusion à une grande enceinte du Haut-Empire ou bien s'il est question d'une enceinte restreinte du Bas-Empire ?

Il semble, en fait, que les textes ne relatent pas d'évènement particulier qui puisse justifier l'érection d'une fortification à Lyon au II<sup>e</sup> s., période de *pax romana*. La décision de sa construction relèverait ainsi plus du contexte politique local que d'une nécessité purement défensive<sup>4</sup> en dépit du fossé.

À partir de ces quelques sources et de la situation politique de *Lugdunum*, la plupart des auteurs anciens comme Blanchet ou Grenier (BLANCHET, 1907 ; GRENIER, 1931) affirmaient que Lyon possédait une enceinte dès le début de l'Empire ; plusieurs tracés ont même été proposés et repris pendant des décennies avec une « Porte du Nord » en face du site de la Butte. Mais, jusqu'à présent, aucun vestige tangible d'une enceinte augustéenne n'a été reconnu à Lyon (DESBAT, 1987). Les auteurs considéraient sans preuve archéologique que les remparts médiévaux avaient repris le tracé antique. En 1931, A. Grenier mentionne même quatre portes reconnues : deux sur la colline de Fourvière à l'ouest, une « Porte Nord » donc, et enfin un

4. Il aurait été séduisant de mettre en rapport la construction de l'enceinte et l'influence éventuelle de l'empereur Hadrien qui aurait séjourné à Lyon vers 121-122. A. Audin pensait que ce dernier y aurait prodigué quelques « bienfaits » et contribué au développement de la ville : on a évoqué la construction d'un nouvel aqueduc ainsi que la restauration du théâtre. Mais faute d'argumentation, cette théorie est aujourd'hui abandonnée.

accès implanté au sud toujours en rive droite de la Saône, la rivière limitant l'espace urbain. Grenier indique que « la rivière enveloppait environ les deux tiers du périmètre ; une muraille, le long des pentes et sur la crête occidentale de la colline, en protégeait l'autre tiers. » (GRENIER, 1931). Seul J.-B. Monfalcon pense que cette fortification n'a pas existé, les cours d'eau et la position élevée sur Fourvière servant de « remparts naturels » (MONFALCON, 1847).

En réalité, avant l'opération de la Butte, aucun vestige d'une enceinte du Haut-Empire n'avait été mis au jour de façon formelle à Lyon. Sur deux sites, des maçonneries ont été interprétées comme des possibles éléments d'une fortification tardive réduite :

- sur les pentes de la Croix-Rousse sur la fouille de l'îlot Vieille Monnaie, au nord de la Presqu'île, un puissant mur en grand appareil, daté du III<sup>e</sup> s., pourrait correspondre à un avant-mur d'enceinte (BECKER, JACQUIN, 1987) ;

- dans le quartier Saint-Jean, en contrebas de la colline de Fourvière en rive droite de la Saône, un mur monumental longeant la Saône pourrait appartenir à une enceinte tardive de petit périmètre (REYNAUD *et alii*, 1978, 1998).

La datation plus tardive de ces deux vestiges et leur éloignement par rapport à la Butte rendent difficile tout rapprochement avec le monument découvert sur ce site<sup>5</sup>.

##### *La porte de la Butte et la trame urbaine de Lugdunum*

Les éléments de datation issus de la fouille et l'étude comparative ne se contredisent donc pas pour valider la datation de l'édifice autour du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Comme on l'a dit plus haut, la construction des principaux monuments remonte surtout à une époque centrée sur le début de l'ère chrétienne. Le monument de la Butte s'inscrit donc bien après ce principal programme architectural du I<sup>er</sup> s. mais se situe à une époque où Lyon est encore une grande

5. Signalons également que les niveaux III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. de la fouille de la place des Célestins (Presqu'île) ont livré un fragment de céramique sigillée claire B à décor d'applique représentant une enceinte. Ce médaillon représente « le triomphe d'une tutelle » où sont figurées une tour et une courtine toutes deux crénelées. Il est intéressant de rappeler que la Tutelle était assimilée à une divinité protectrice, parfois même gardienne d'une porte. Deux variantes de ce médaillon sont connues et identifiées à la Tutelle de Vienne, car la ville y est nommée, mais, sur le médaillon des Célestins, la seule mention *Colonia Felix* pourrait faire référence à Lyon dont la titulature comporte le terme *Felix*. Néanmoins, on pourrait aussi interpréter ce médaillon comme une autre version d'un médaillon désignant Vienne, voire une colonie indéterminée (S. Marquié, *in*: ARLAUD *et alii*, 2000, p. 102).

métropole économique et politique. Les données semblent indiquer qu'au II<sup>e</sup> s., l'urbanisme lyonnais connaît un essor, marqué par un nombre important de nouvelles constructions. Ainsi, sur la colline de Fourvière, l'odéon, et éventuellement le cirque, sont élevés au début du II<sup>e</sup> s. et l'amphithéâtre est agrandi au cours de ce même siècle. On note tout particulièrement que, sur la rive droite, en face de la montée de la Butte, au Conservatoire de Musique, des découvertes anciennes ont montré qu'il existait très probablement un bâtiment thermal luxueux, connu par de seuls éléments architecturaux, datables entre la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. et la première moitié du III<sup>e</sup> s., ce qui traduit un certain dynamisme pour ce secteur à cette époque.

Ces éléments assurent que la construction d'une porte monumentale en ces lieux et à cette période n'est pas aberrante.

Au moins deux hypothèses sont envisageables sur la vocation de la porte de la Butte dans l'organisation de la ville : celle d'une enceinte ceinturant un espace urbanisé à définir, ou celle d'un seul tronçon de rempart traversé par une porte et fonctionnant comme une limite linéaire.

Les limites de l'espace urbain de *Lugdunum* au II<sup>e</sup> s. sont encore mal perçues. Dans l'hypothèse où l'ensemble architectural découvert à la Butte appartient à une enceinte urbaine, celle-ci ceinturerait-elle l'ensemble de l'agglomération antique depuis son noyau primitif à Fourvière, ou bien concernait-elle la périphérie d'un espace urbain plus restreint ? On pense ici à *Condate*, entité urbaine installée sur les pentes de la Croix-Rousse incluant de prestigieux monuments publics dont l'amphithéâtre des Trois Gaules.

L'idée d'un seul élément de rempart barrant tout ou partie de la rive droite, voire des deux rives de la Saône, est une alternative à une enceinte délimitant l'espace urbain. Mais le monument marquerait toujours une limite entre des territoires dont le statut reste à définir. Dans cette hypothèse d'une porte monumentale dotée d'un tronçon de muraille, on peut penser que cette configuration traduit plus un caractère symbolique que défensif.

Sa présence à la montée de la Butte implique un développement du tissu urbain jusqu'à ce secteur du défilé, déjà amorcé au début du II<sup>e</sup> s., par les constructions de maisons et du réseau viaire qui font suite aux ateliers de verriers et potiers. Avant cette date, sur la même rive, il faut descendre le cours d'eau sur 900 m, jusqu'au quartier Saint-Vincent, pour trouver trace d'une véritable trame urbaine. Entre la ZAC Saint-Vincent et la Butte, on ne connaît aucun témoin d'un quelconque urbanisme structuré, à l'exception

peut-être d'un bâtiment d'habitation découvert dans la cour des bâtiments des Subsistances, au 8 bis quai Saint-Vincent, juste en aval de la montée de la Butte<sup>6</sup> et d'ateliers datés du I<sup>er</sup> s.

Toutefois, un abandon total du secteur au II<sup>e</sup> s. ne peut être affirmé en raison des petites surfaces d'investigation. Ajoutons que la réputation de quartier artisanal du secteur est due, pour beaucoup, aux données archéologiques anciennes qui privilégient les objets et les structures artisanales associées au détriment d'éventuelles structures d'habitat moins parlantes.

Il semblerait, en regroupant les données des quais de Saône et celles de Vaise, que l'occupation funéraire des quartiers nord se développe au cours des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. probablement du fait de l'abandon, assez tôt, de plusieurs ateliers d'artisans comme ceux de la rive gauche par exemple. De la même manière, les tombes croissent dans la ville haute où de nombreux secteurs d'habitat sont abandonnés au III<sup>e</sup> s. ; ainsi, les espaces funéraires se développent au détriment du secteur urbain. Les lieux sont alors colonisés par les sépultures, à moins que ces dernières ne reflètent qu'une diversification des activités à la périphérie de la ville. En somme, cette augmentation du nombre d'ensembles funéraires au début de l'Antiquité tardive corrobore l'hypothèse d'un développement des quartiers suburbains aux activités multiples.

Les données archéologiques ne paraissent donc pas accréditer la thèse d'une urbanisation dense derrière la porte. Cependant, même si l'extension du tissu urbain reste à démontrer dans ce secteur, il est également fort possible que la porte ait délimité une zone d'occupation mixte organisée entre un habitat dispersé et des bâtiments commerciaux ou artisanaux, comme c'était déjà le cas au I<sup>er</sup> s. à la Butte. De plus, rappelons que si une enceinte délimite la ville et la campagne, elle ne marque pas forcément la limite du tissu urbain ; il est donc possible que les terrains s'étendant à proximité de la porte ne soient pas occupés ou en tout cas non bâtis comme c'était le cas à Autun ou à Trèves.

L'hypothèse d'une enceinte restreinte en rive gauche et sur les pentes de la colline de la Croix-Rousse ouvre le délicat dossier de ce territoire dont le statut n'est pas éclairci ; siège du sanctuaire fédéral qui n'est connu qu'à partir de quelques éléments de décor, d'inscriptions et peut-être d'une maçonnerie<sup>7</sup>, il

6. Des sols de mortier, fonctionnant avec des murs et des couches de démolition, ont fourni de la céramique et des matériaux de construction, dont de riches éléments décoratifs (MONIN, 1997). Cependant, ce sondage exigu n'a livré qu'une faible quantité de mobilier qui ne peut fournir de datation précise.

7. Rue Burdeau : fouilles inédites d'É. Plassot, INRAP.

n'appartient pas à la colonie. Si ce secteur est muni d'une enceinte, constitue-t-il une agglomération à part ? La porte de la Butte conduit en effet à poser cette question, en rappelant le mode d'occupation de ce quartier, très proche de celui de la colline de Fourvière dès le début du 1<sup>er</sup> s. de notre ère (TRANOY, AYALA, 1994, p. 188) alors qu'il ne relève pas de la colonie ; il existe en outre une inscription trouvée rue de la Vieille, qui mentionne le *pagus* de *Condate* (CIL XIII, 1670). Aurions-nous ici une occupation « de banlieue » jouxtant le sanctuaire gaulois, comme à Vaise où l'hypothèse d'un *vicus* a même été proposée (DELAVAL, 1995, p. 274) ? Il faudrait alors envisager une cité étroitement cernée par des « agglomérations-territoires », sans doute engendrées par les configurations de ces secteurs aux époques précédentes (l'agglomération de Vaise au moins est d'origine gauloise). Toutefois, pour ce qui concerne la Croix-Rousse, hormis le sanctuaire fédéral, les fouilles n'ont livré aucun indice d'un bourg gaulois susceptible d'accréditer l'hypothèse d'A. Audin émise à propos de la mention du *pagus* (AUDIN, 1964).

Il reste donc délicat de se prononcer sur la place de la porte dans la topographie de *Lugdunum*. Dans l'hypothèse d'une grande enceinte ceinturant l'ensemble de la cité, s'agit-il d'un agrandissement de l'éventuelle enceinte coloniale du début du 1<sup>er</sup> s. imaginée par les auteurs anciens ? Le monument de la Butte serait alors édifié dans le prolongement de cette fortification primitive censée être construite sur la rive opposée de la Saône. Cependant, en l'absence de données archéologiques se rapportant à une enceinte augustéenne, une création *ex nihilo* au II<sup>e</sup> s n'est pas exclue. En tenant compte de l'abandon progressif de la colline de Fourvière, cette enceinte délimitait peut-être un nouvel espace urbain de la ville basse, hormis le sanctuaire fédéral.

En tout état de cause, cet édifice puissant constitue un monument public d'importance qui souligne le développement de l'urbanisme de ce secteur du défilé de la Saône, bien en amont du confluent et des zones occupées plus précocement. Cette évolution irait dans le sens de l'abandon progressif de la colline de Fourvière à partir du Bas-Empire.

Il est difficile d'évaluer avec précision la période de fonctionnement de l'édifice monumental. L'abandon de la porte est établi par la datation radiocarbone des couches issues du dernier fonctionnement du four à chaux, qui marque la destruction de la porte antique dans la deuxième moitié du v<sup>e</sup> s. La démolition de cet édifice monumental et la fabrication de chaux sont sans doute à mettre en corrélation avec les destruc-

tions des grands bâtiments publics et funéraires, dans l'objectif de réinvestir les matériaux dans la construction d'églises, notamment sous l'influence de l'évêque Patiens.

## CATALOGUE DES TOMBES

Frédérique BLAIZOT, Christine BONNET,  
Christian CÉCILLON, Lionel ORENGO

### LE DÉPÔT DE CRÉMATION SP28 (US 215)

La fosse, d'une profondeur conservée de 0,25 m, est légèrement tronquée au sud par le creusement d'une cave de l'époque moderne. Son diamètre actuel est de 0,24 m. Elle est creusée dans le remplissage supérieur d'un puits dont le mobilier est daté de la fin du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C. La fosse est remplie d'ossements humains et de faune brûlés, de petits galets étonnés, de charbons, de petits fragments de céramique brûlée, de verre et de clous, dispersés en suspension dans un sédiment argilo-limoneux. La structure peut ainsi être définie comme un dépôt de résidus de crémation, puisque ni les os ni les artefacts n'ont été séparés des charbons. L'ensemble a été fouillé en cinq décapages. Le fond de la fosse est à 166,77 m NGF.

*Mobilier métallique* : les clous sont de trois sortes, conformément à ce que l'on relève partout dans les résidus de crémation de l'Antiquité ; les plus gros correspondent à des éléments de construction du bûcher, les moyens à sa décoration ou à l'assemblage de coffrets et les plus petits sont des clous de chaussure.

*Vaisselle* : quarante-cinq fragments de céramique étaient mêlés aux résidus cendreaux ; il s'agit de petits tessons en très mauvais état de conservation, difficiles à identifier. De plus, chaque vase n'est représenté que par un ou deux petits tessons, ce qui ne facilite pas le calcul du nombre initial de dépôts. En effet, au vu du nombre minimum d'individus, une quinzaine, il est certain que de nombreux fragments sont résiduels ; par exemple, deux bords de grand couvercle à pâte claire et quelques fragments de paroi fine proviennent certainement des niveaux de l'atelier. En revanche, un bord et deux panses de cruche de forme Des. 84 en sigillée claire B, datée du III<sup>e</sup> s., pourraient provenir du bûcher en raison de leur état de chauffe.

*Analyse archéo-anthropologique* : en majorité, les os sont de couleur blanc-crayeux, mais de nombreux fragments sont bruns foncés, noirs ou gris. Les plus brûlés présentent des fendillements et des fissures concentriques, beaucoup sont déformés. Ces caractéristiques témoignent d'une crémation sur os frais (BUISKRA, SWEGLE, 1989), avec une température portée au moins à 650° pour les os blancs, tandis que d'autres, notamment parmi les extrémités et les vertèbres, ont juste atteint 250-300° (BONUCCI, GRAZIANI, 1975). La fragmentation est variable ; certains morceaux ne dépassent pas 1 mm<sup>2</sup>, mais pour la plupart, la taille des fragments est

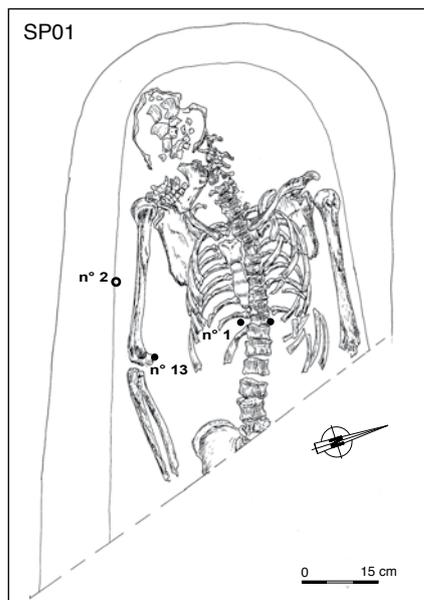


Fig. 21. Relevé de la sépulture 1.  
Dessin : F. Blaizot.

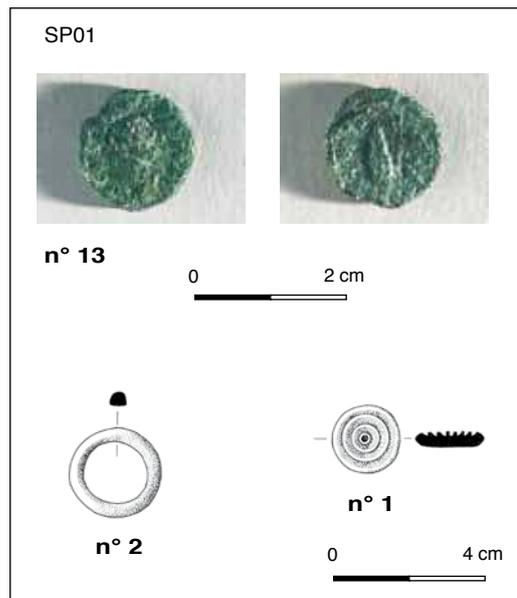


Fig. 22. Mobilier de la sépulture 1. Dessin : L. Orengo,  
C. Plantevin. Cliché : Musée de la civilisation gallo-romaine, Lyon.

d'environ 0,3 à 0,5 cm<sup>2</sup>, tandis que quelques-uns atteignent 4 à 10 cm<sup>2</sup>.

Les os semblent être ceux d'un seul individu : on ne relève aucun doublet parmi les éléments précisément identifiés, et certaines pièces s'apparient (par exemple les épiphyses distales des fibulas). Ils appartiennent à un adulte, comme l'indique l'achèvement des racines des dents permanentes, l'épaisseur des parois crâniennes et de l'os cortical des diaphyses. Cependant, le listel de la crête iliaque est encore visible, ce qui désigne un sujet jeune (20-25 ans).

La masse osseuse est de 632,6 g et le pourcentage de fragments indéterminés est de 2,31 % (fig. 10). Le poids en os brûlés d'un individu adulte variant entre 970 g et 2630 g (HERRMANN, 1976), celui que nous avons relevé ne saurait correspondre à la totalité des restes d'un individu. Il est clair que seule une partie des résidus a été recueillie sur le bûcher.

L'examen des indices pondéraux par région anatomique traduit des biais (fig. 10). On constate notamment que les vertèbres et les côtes constituent la majorité des fragments, tandis que la ceinture scapulaire, les os coxaux et les extrémités sont un peu sous-représentés et qu'aucun fragment pouvant être attribué de manière certaine aux patellas n'a été identifié. Les indices pondéraux du crâne et des diaphyses des membres sont corrects. Dans la mesure où il s'agit d'indices pondéraux, la sur-représentation de certaines régions est fonction du déficit des autres ; ce déficit affecte les régions anatomiques les plus fragiles ou dont l'identification des fragments est malaisée. Le crâne et les diaphyses étant correctement illustrés, la sur-représentation des vertèbres et des côtes ne saurait traduire un choix dans le ramassage mais plutôt un phénomène aléatoire.

Les os de faune représentent 9,6 g et les fragments identifiés se rapportent à du porc. On a remarqué qu'ils étaient beaucoup moins brûlés que les os humains (couleur brun foncé) et l'hypothèse que les dépôts de faune aient été placés dans un secteur périphérique du bûcher, voire au-dessous de ce dernier peut ainsi être envisagée.

La fragmentation et la calcination de la céramique désignent ces restes comme ceux du mobilier placé sur le bûcher à l'origine.

## LES INHUMATIONS

- SP1 (fig. 21 et 22)

La fosse, orientée N-O/S-E, est recoupée dans sa moitié S-E par un mur moderne et le squelette est détruit en aval des os coxaux (fig. 21). Sa largeur est de 0,72 m, sa forme est ovale avec un effet de banquettes latérales. L'espace réservé au corps est de ce fait réduit à une largeur de 0,45 m et la différence de profondeur entre le niveau d'inhumation et les bords latéraux est de 8 cm. Le fond de la fosse se trouve à la cote 167,46 m NGF, mais remonte de 8 cm à l'extrémité N-O. Le squelette est celui d'un adulte de sexe masculin, placé en décubitus dorsal, la tête au N-N-O et les pieds au S-S-E : le squelette repose un peu de biais dans la fosse, l'épaule gauche au contact de la paroi. Son avant-bras droit est en extension parallèle à l'axe longitudinal du corps, le coude légèrement écarté du corps ; le gauche devait se trouver dans la même attitude, comme l'indique l'orientation de l'extrémité proximale conservée du radius. Trois longs clous se trouvent en avant du thorax, directement sur les ossements.

*Mobilier* (fig. 22) : deux jetons en os (n° 1) situés de part et d'autre des deux dernières vertèbres thoraciques ; un anneau en alliage à base de cuivre (n° 2), situé latéralement à l'avant-bras droit du squelette, sur la banquette de la paroi S-O de la fosse ; une monnaie (n° 13) située contre la face médiale du coude droit.

*Objets divers* : deux jetons en os (n° 1). L'unique pièce bien conservée est ornée d'une série de gorges concentriques. Un anneau en alliage à base de cuivre (n° 2). La forme de sa section est en « D ». Dans l'état, la fonction de cet élément est difficilement attribuable à un domaine particulier : ceinture, coffret, bague, etc... Vu sa situation, il pourrait être résiduel.

*Monnaie* (n° 13). *Quadran*s de Trajan (98-117).

D) {IMP CAES TRAIAN AVG GERM} ; buste lauréé d'Hercule à droite avec la léonté nouée autour du cou.

R) SC dans le champ ; massue représentée tête-bêche.

1,7 g / 6 / 15,2 mm ; Rome / 105 ap. J.-C. ; Forte corrosion. Cuivre.

RIC 699

*Analyse archéo-anthropologique* : le fond de la fosse remontant au N-O, les os de la tête et du cou sont surélevés par rapport au reste du squelette. Transversalement, un effet de gouttière est défini par le pendage des scapulas, par la surélévation des membres supérieurs relativement à la colonne vertébrale et par la mise à plat incomplète des côtes. Les épaules sont asymétriques puisque la droite est décalée en hauteur et les côtes droites ne recouvrent quasiment pas la scapula mais se sont enfoncées dans la gouttière. De faibles dislocations sont observées, notamment au niveau des épaules qui sont en connexion lâche. Les cervicales sont en revanche totalement disloquées en partie sous le bloc crânio-facial et à la base du cou et il est donc probable que l'attitude du crâne ait été acquise pendant la décomposition. Bien que les mouvements restent limités du fait de la forme en gouttière du profil de la fosse, la décomposition s'est manifestement produite en espace vide. Aucun élément ne permet d'envisager la présence de planches latérales, mais les clous, en avant du squelette, témoignent d'un couvercle fait de planches ainsi assemblées, qui reposaient sans doute sur les banquettes.

*Datation* : la présence du *Quadran*s de Trajan, monnaie émise en 105 de notre ère, indique que la sépulture est postérieure au début du II<sup>e</sup> s. La radiodattation effectuée sur le squelette confirme la datation tardive au sein du Haut-Empire, mais ne permet pas d'exclure le Bas-Empire (LY-11018 = 1805±30 BP, 130-320 ap. J.-C.).

- SP2 (fig. 23 et 24)

La fosse, dont les limites exactes n'ont pas été identifiées, s'installe dans une couche qui contient des pierres d'un module supérieur à 10 cm sur 10 ; de ce fait, le fond est irrégulier. Il se trouve à la cote 166,66 m NGF. L'attitude du squelette indique que la fosse était globalement orientée E-O. Le comblement renferme dix fragments de céramiques résiduelles provenant des niveaux d'atelier du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

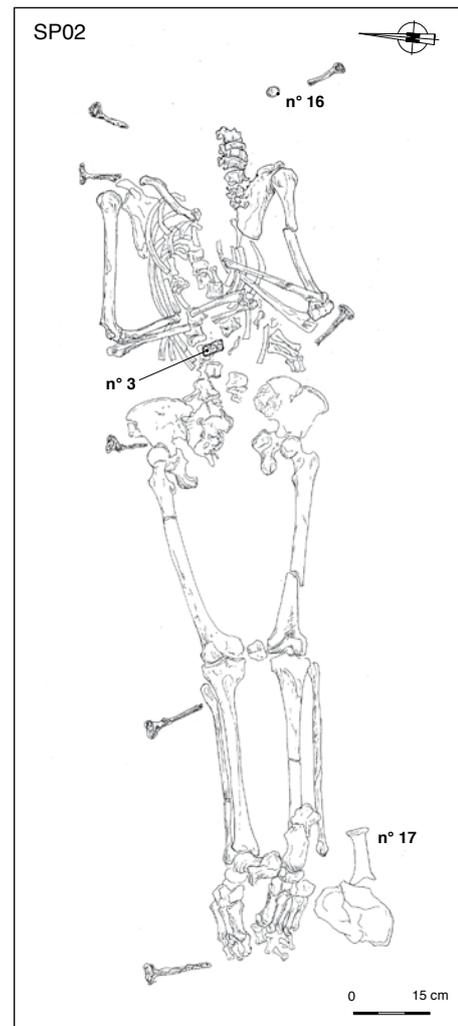


Fig. 23. Relevé de la sépulture 2.  
Dessin : F. Blaizot.

Le squelette a été abîmé au décapage mécanique (fig. 23) : le crâne a été détruit et la cheville gauche perturbée (le tiers distal du tibia est cassé, son orientation est inversée et le talus se situe en avant de la fibula). Le squelette est celui d'un individu adulte féminin, qui repose sur le dos, la tête à l'ouest et les pieds à l'est. L'avant-bras gauche est ramené en avant de la poitrine, le droit en avant de l'abdomen. Sur le fond de la fosse, on compte huit clous dont la taille et l'emplacement indiquent qu'ils appartiennent à un cercueil. Deux se trouvent de part et d'autre de l'emplacement initial de la tête, l'un est en aval du coude gauche, un autre latéralement à l'os coxal droit, le sixième latéralement au genou droit, le septième latéralement à l'extrémité distale du pied droit et le dernier se trouve à l'ouest en aval des pieds.

*Mobilier* (fig. 24) : latéralement à gauche de l'emplacement présumé du crâne, se trouve une monnaie qui porte des traces de cuir (n° 16). Une plaque en fer est située en avant de la troisième vertèbre lombaire (n° 3). Les restes d'un balsamaire (n° 17) sont écrasés latéralement à la cheville gauche.

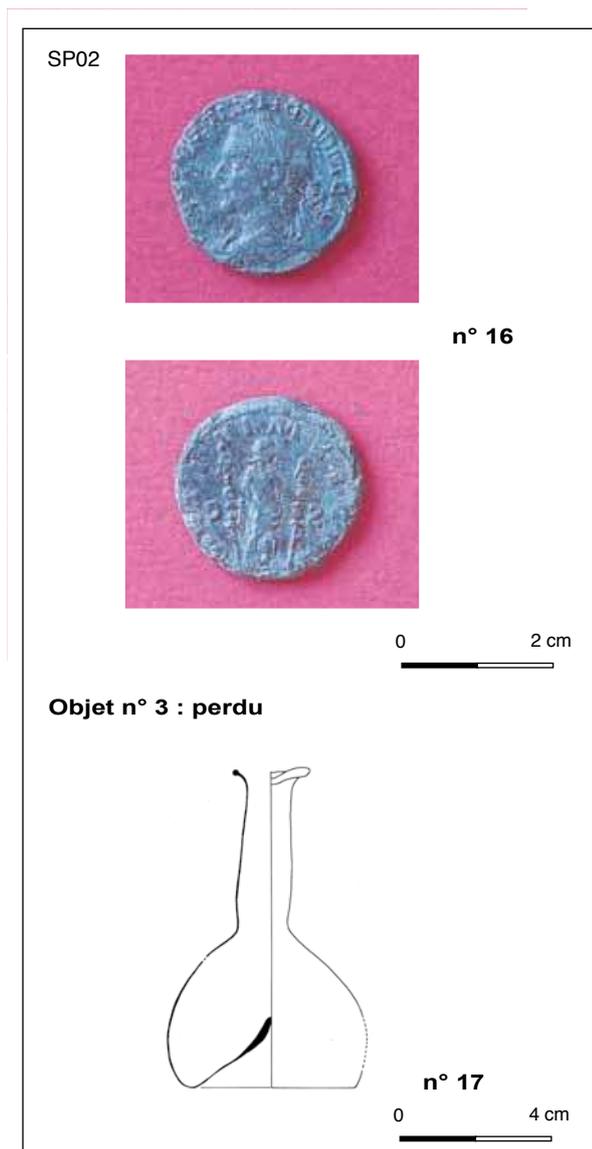


Fig. 24. Mobilier de la sépulture 2. Dessin : C. Plantevin.  
Cliché : Musée de la civilisation gallo-romaine, Lyon.

*Monnaie*: n° 16. As de Philippe l'Arabe (244-249)

D) IMP M IVL PHILPPVS (TR{P} ?); buste lauré et drapé à droite de Philippe I.

R) {F}IDES MILITVM SC dans champ; la Fidélité (militaire) debout à gauche tenant un Aigle légionnaire (?) et une enseigne.

9,6 g / 1 / 24; Rome / 244 ap. J.-C. Bronze.

*Objets*: une plaque en fer à « bossettes » portant des traces de cuir (n° 3, non dessinée). Cet objet, qui se rapporte manifestement à un élément de ceinture en raison de sa situation et de ses caractéristiques, n'a pas été retrouvé lors de l'étude.

*Vaisselle*: un balsamaire (n° 17) *unguentarium* (FOY, NENNA, 2001, n° 224) soufflé dans un verre bleuté (125 mm de hauteur, 30 mm de diamètre supérieur, 62 mm de diamètre inférieur). Petit bord replié vers l'intérieur, col élargi à la base, panse globulaire, fond concave.

*Analyse archéo-anthropologique*: la mise à plat des volumes est effective et le squelette présente plusieurs dislocations, dont certaines ont une amplitude supérieure au volume initial du corps et traduit une décomposition en espace vide. Un bloc vertébral, comprenant la quatrième cervicale à la deuxième thoracique, est décalé vers la gauche du corps, et passe en avant du bord médial de la scapula. Les côtes droites sont comprimées latéralement: elles apparaissent très verticalisées, quasiment parallèles à la colonne vertébrale, se présentent en vue endothoracique et la tête de certaines d'entre elles est orientée latéralement. Le fémur droit s'est éversé, probablement du fait de la mise à plat de l'os coxal homolatéral, la patella est tombée entre les genoux et le pied droit a effectué une rotation latérale. À gauche, l'os coxal est éloigné du sacrum qui a pivoté. La moitié supérieure du corps ne présente aucune contrainte: le maintien en vue latérale de l'humérus droit n'est pas pertinent compte tenu de l'attitude de l'avant-bras. L'humérus gauche s'est effondré puisqu'il se présente en vue antérieure, ce qui est incompatible avec la position de l'avant-bras. Une contrainte a affecté le pied gauche à distance de la paroi de la fosse: il est orienté en direction médiale et se présente en vue dorsale; cette contrainte a manifestement été exercée par le balsamaire, placé à ce niveau.

La présence de clous, conjuguée aux anomalies relevées sur le squelette, indique que le corps a été placé dans un contenant. On peut restituer un cercueil complet muni d'un fond, qui explique le déplacement du bloc vertébral supérieur et les remaniements des côtes droites compte tenu du fond irrégulier de la fosse (fracture du plancher). L'emplacement et l'orientation des clous suggèrent l'assemblage des parois au plancher. En revanche, nous n'avons aucun indice pour restituer le mode de fixation du couvercle aux parois (aucun clou ne repose en avant du squelette). À droite du squelette, on peut remarquer que les clous situés latéralement à sa jambe et son pied sont décalés en direction médiale par rapport à ceux qui sont placés latéralement à sa moitié supérieure. Ce phénomène indique que la largeur du contenant est moins importante au niveau des jambes qu'elle ne l'est en amont (forme trapézoïdale), ce qui s'accorde avec l'absence de contraintes sur la moitié supérieure du squelette. La contrainte exercée par le balsamaire sur le pied gauche, nous informe quant à elle que le vase se trouvait à l'intérieur du cercueil.

*Datation*: le balsamaire est daté du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. tandis que l'As de Philippe l'Arabe date cette sépulture à partir du milieu ou de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. de notre ère.

- SP3 (fig. 25 et 26)

Les contours de la fosse n'ont pas été repérés. Le squelette est détruit en amont du tiers distal des fémurs par une cave moderne (fig. 25). Il s'agit des restes d'un individu adulte de sexe indéterminé, placé sur le dos, les pieds dirigés vers l'est. Le niveau d'inhumation est plat et se trouve à la cote 166,23 m NGF. Deux clous ont été relevés; l'un repose sur le fond latéralement à la cheville droite, l'autre se trouve à l'est en aval du pied, 7 cm au-dessus du fond.

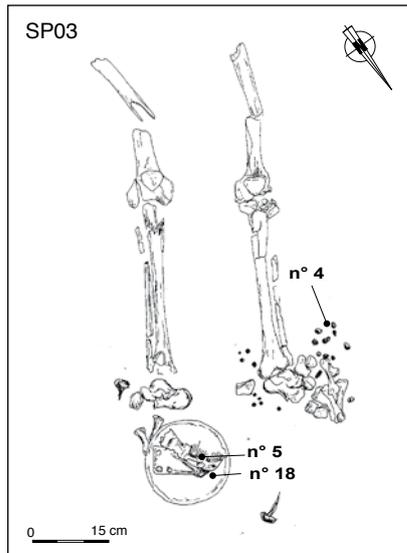


Fig. 25. Relevé de la sépulture 3.  
Dessin : F. Blaizot.

*Mobilier* (fig. 26) : un vase en céramique (n° 18) est situé en aval des pieds ; un abondant lot de perles en pâte de verre est regroupé parmi les os disloqués du pied gauche (n° 4) ; un peigne en os (n° 5) est placé dans le vase.

*Vaisselle* : coupe en céramique Luisante (n° 18) apparentée au type Lam. 1/3. Le vase est complet.

*Objets* : un peigne en os (n° 5) à une seule rangée de dents à plaquettes assemblées. Cette pièce était accompagnée de son étui. Les plaquettes en os sont maintenues par deux traverses en os, le tout étant assujéti par des rivets métalliques (fer ou alliages à base de cuivre ?).

Une série de quatorze perles en pâte de verre appartenant très vraisemblablement à un collier (n° 4). Ces perles se répartissent en plusieurs groupes. Le premier se compose de neuf exemplaires en verre translucide bleu « cobalt » (éléments 4-1, 4-2, 4-6, 4-8, 4-13, 4-15, 4-16, 4-19, et 4-20). Ces perles sont constituées de deux parties distinctes : une « boulette » au-dessus de laquelle semble avoir été collé un petit tube creux dans lequel était glissé un lien. La dimension de ces perles est régulière ; il en existe deux groupes. Le diamètre de la « boulette » des deux plus petites perles mesure 6-7 mm et le diamètre de la « boulette » des sept plus grandes, 10-11 mm. Le deuxième groupe est illustré par une perle translucide de couleur bleu « cobalt » en forme de tube creux (objet 4-18). L'aspect de cette dernière est proche de celui des petits tubes creux collés au-dessus des « boulettes » des perles décrites précédemment. S'agit-il d'une perle à part entière ? Le troisième groupe se compose de deux autres perles de petite taille et de section triangulaire (objets 4-14 et 4-17). Elles sont translucides et de couleur bleu cobalt. Une petite perle translucide bleue cobalt est à section en D (objet 4-3). Enfin, le dernier groupe concerne une perle translucide, de couleur verte, en forme de cœur (objet n° 4-7). Pour terminer, citons la présence d'un petit

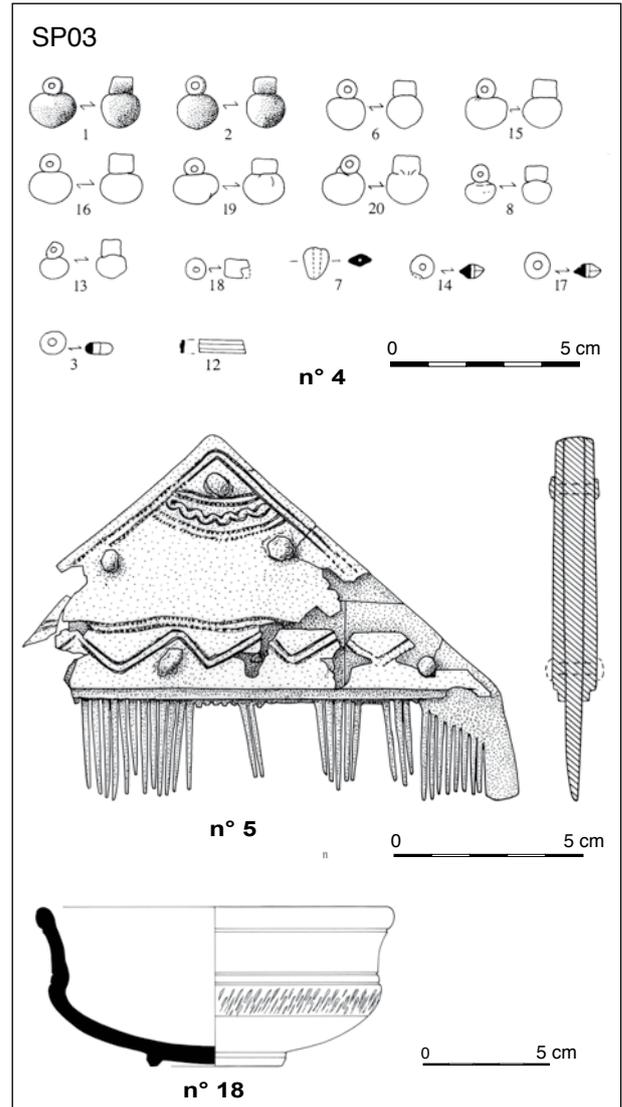


Fig. 26. Mobilier de la sépulture 3.  
Dessin : L. Orenco, C. Plantevin, M.-N. Baudrand.

fragment de verre translucide de couleur bleu « azur » (objet 4-12).

*Analyse archéo-anthropologique* : les membres inférieurs se présentent en rectitude, en vue antérieure. Les os des pieds sont remaniés : dislocation des os du tarse et des métatarsiens, gauches et droits. Quelques pièces osseuses, comme le cunéiforme médial droit qui se trouve entre les chevilles, les os du tarse antérieur gauche effondrés latéralement au tarse postérieur, se situent hors du volume du corps. De même, le mouvement du deuxième métatarsien gauche, dont la tête est orientée en amont, s'est produit hors de l'espace initial du pied. La décomposition s'est donc probablement effectuée en espace vide, ce que corrobore la présence des clous qui suggèrent une architecture en matériau périssable. Leur faible nombre ne permet toutefois pas d'affirmer que le contenant était totalement assemblé à l'aide de clous. S'agit-il de fixations ponctuelles ? Celui

qui est situé à l'est repose au-dessus du fond de la fosse et pourrait appartenir au couvercle, à moins qu'il ait assemblé les parois dans leur partie haute; il en est de même pour le clou situé latéralement au pied gauche mais orienté sur son axe, ce qui n'est pas compatible avec l'hypothèse d'un assemblage de la planche du fond à la paroi verticale.

Quelques os disloqués du pied gauche (MTT4-5 et hallux) passent en partie sous le vase; cela indique soit que le récipient se trouvait sur le couvercle du cercueil à l'origine, soit à l'intérieur du cercueil mais sur un support (ce qui expliquerait la location et la localisation des clous).

*Datation*: le mobilier de la sépulture permet de dater l'inhumation de l'Antiquité tardive. La céramique Luisante est caractéristique des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s., les perles du collier sont typiques des modèles en vogue au IV<sup>e</sup> et au début du V<sup>e</sup> s. Enfin, le type de peigne en présence, dérivé de modèles germaniques, est adopté postérieurement au Haut-Empire, et se multiplie dans les contextes tardifs du Bas-Empire (DUREUIL, 1996, p. 54). Dans l'état actuel de nos recherches, cette sépulture peut-être datée du IV<sup>e</sup> ou du V<sup>e</sup> s., sans plus de précisions.

#### - SP4 (fig. 27)

Les contours de la fosse ne sont pas visibles. Son extrémité sud est recoupée par un mur moderne (M144), mais le squelette n'a pas été touché. Treize fragments de céramique résiduelle des niveaux de l'atelier proviennent du comblement de la fosse. Le squelette est celui d'un individu adulte masculin, inhumé sur le dos, la tête au nord et les pieds au sud. L'avant-bras droit est ramené en avant de l'abdomen, le gauche est détruit mais la présence des os de la main dans le pelvis indique que l'attitude des deux avant-bras était identique. Sur le fond de la fosse, reposent sept clous. L'un est situé latéralement à droite du bloc crânio-facial, deux se trouvent chacun latéralement aux coudes, le quatrième est latéralement au tiers médian de l'humérus droit, le cinquième est placé latéralement au tiers médian de la diaphyse tibiale droite et les deux derniers se situent au niveau du pied gauche.

*Analyse archéo-anthropologique*: les articulations sont bien maintenues, mais la chute des patellas et la dislocation des os des pieds indiquent que la décomposition s'est produite en espace vide. Le squelette présente des effets de contraintes latérales prononcés, définis par le pendage des clavicules, par le fait que les humérus sont plaqués en vue latérale contre les côtes, par la rotation interne du fémur gauche, par le maintien en vue dorsale des os du tarse et par le mode d'effondrement des métatarsiens et des patellas en direction médiale. Ces contraintes ne traduisent pas un effet de gouttière puisque les volumes sont affaissés et les scapulas à plat, mais un effet de paroi. Ne connaissant pas les limites de la fosse, seuls les clous laissent envisager un dépôt dans un contenant de bois; les contraintes latérales qui affectent le squelette permettent de définir une forme étroite et rectangulaire.

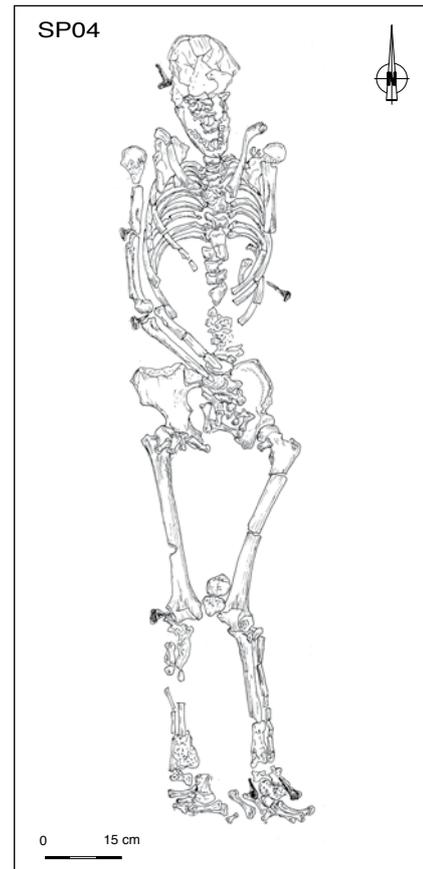


Fig. 27. Relevé de la sépulture 4.  
Dessin : F. Blaizot.

*Datation*: l'absence de mobilier ne permet pas de préciser la datation; seuls les tessons de l'atelier indiquent que l'on est après le début du II<sup>e</sup> s.

#### - SP5 (fig. 28)

La longueur totale de la fosse, orientée N-S, ne peut être déterminée, son extrémité nord étant détruite par un mur moderne (M144). La largeur est de 0,50 m. Sa moitié sud est couverte de deux dalles de schiste et d'un bloc calcaire, d'une taille variant de 15 sur 20 cm à 35 sur 50 cm. Ces éléments reposent entre 21 et 33 cm au-dessus du fond de la fosse, dont la cote est de 167 m NGF. Le comblement de la fosse livre une centaine de fragments résiduels provenant des niveaux de l'atelier; toutefois un tesson de céramique commune rouge micacée permet d'affirmer que la sépulture ne peut être antérieure aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Le squelette est celui d'un adulte masculin placé en décubitus dorsal, la tête au sud et les pieds au nord. Ses avant-bras sont ramenés en avant de l'abdomen, ses membres inférieurs sont en extension, parallèles à l'axe longitudinal du corps. Son humérus et sa scapula gauches sont détruits.

*Analyse archéo-anthropologique*: le profil de la fosse est en gouttière, comme l'indiquent les cotes de profondeur relevées sous les os et la position de certains d'entre eux.

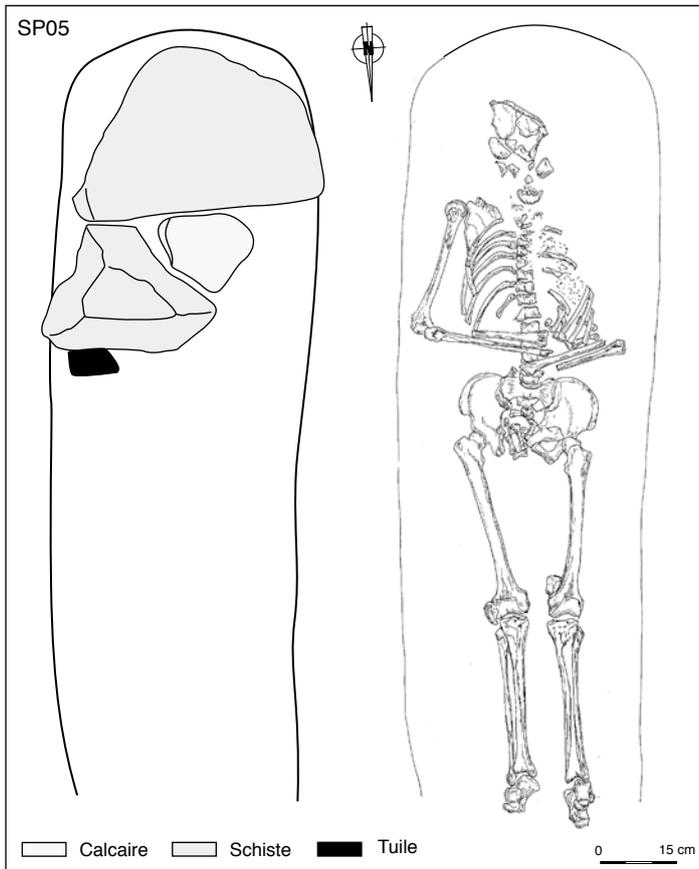


Fig. 28. Relevé de la sépulture 5.  
Dessin : F. Blaizot.

La colonne vertébrale est en effet plus profonde de 7 cm que l'humérus droit, la scapula droite présente un pendage de 5,5 cm, l'extrémité sternale des côtes est relevée et le bassin est maintenu en vue antérieure. Du fait de la forme en gouttière de la fosse, les indices de décomposition en espace vide sont ténus (les patellas sont effondrées : la droite latéralement au genou et la gauche médialement au tiers distal du fémur) ; la présence des dalles reste l'élément le plus pertinent pour déterminer le milieu de décomposition : le corps a été placé à même la fosse, creusée en gouttière et couverte de dalles.

*Datation* : la morphologie de la fosse, peu habituelle au Bas-Empire, nous a conduit à envisager une radiodation. Deux dates ont été fournies par le laboratoire ; la première (LY-11019 = 2000 ± 30 BP, 51 av. J.-C. à 69 ap. J.-C.) offre un résultat en contradiction avec la stratigraphie, puisque la sépulture est creusée dans les niveaux de l'atelier (début du II<sup>e</sup> s.) ; la deuxième date est plausible : LY-11378 = 1775 ± 35 BP, 135 à 375 ap. J.-C.

- SP6 (fig. 29)

Il ne reste de la sépulture qu'une partie du squelette représentée par l'extrémité distale des fémurs, les os des jambes et du tarse. Ces éléments sont en extension, les os

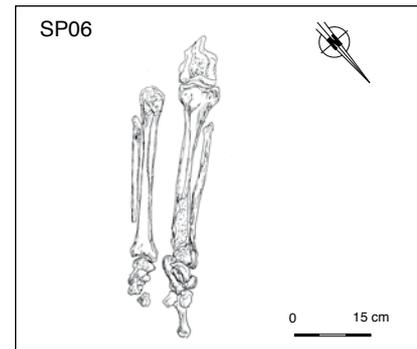


Fig. 29. Relevé de la sépulture 6.  
Dessin : F. Blaizot.

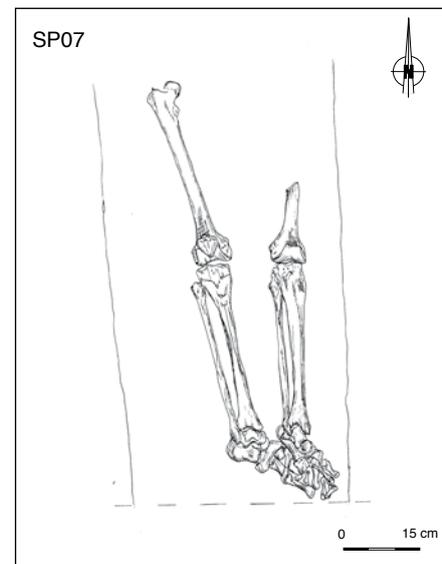


Fig. 30. Relevé de la sépulture 7.  
Dessin : F. Blaizot.

longs en vue antérieure, orientés au N-E par leur extrémité distale. Ils reposent à la cote de 167,20 m NGF. En aval du tarse et en amont des genoux, le squelette est recoupé par des constructions modernes. Le tarse droit a effectué une légère rotation latérale mais le gauche est maintenu en vue dorsale. L'effet de contrainte ainsi déterminé à gauche ne peut être interprété dans la mesure où les contours de la fosse n'ont pas été reconnus.

*Datation* : aucun mobilier n'est présent. La sépulture est postérieure à la deuxième phase de l'atelier (début II<sup>e</sup> s.).

- SP7 (fig. 30)

La fosse, orientée N-S, a une largeur de 0,50 m. Sa longueur totale est inconnue, un mur moderne la recoupe à l'extrémité sud et elle est détruite dans sa moitié nord. Du squelette, ne restent que les pieds, les os des jambes, le fémur gauche et l'extrémité distale du droit. Il s'agit des restes d'un grand adolescent, inhumé en décubitus dorsal, la

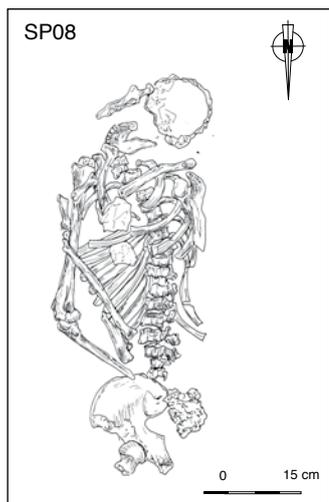


Fig. 31. Relevé de la sépulture 8.  
Dessin : F. Blaizot.

tête au nord et les pieds au sud. Il repose à la cote 166,28 m NGF.

*Analyse archéo-anthropologique* : la jambe droite se présente en vue antérieure mais le pied est en vue latérale, ce qui traduit une contrainte. À gauche, la jambe et le pied sont en vue antéro et dorso-médiale et ce dernier s'appuie latéralement contre le bord est de la fosse; cette position doit être mise en relation avec le resserrement des parois de la fosse à son extrémité sud. Les métatarsiens se sont effondrés et certains sortent du volume initial du corps, ce qui traduit une décomposition en espace vide. Or, l'effet de butée relevé sur le pied gauche est incompatible avec l'hypothèse d'un contenant à parois rigides. Il faut donc envisager que l'espace vide s'étendait à toute la fosse et que celle-ci possédait une couverture, qui ne s'est pas conservée.

*Datation* : aucun mobilier n'est présent. La sépulture est postérieure à la deuxième phase de l'atelier (début II<sup>e</sup> s.).

- SP8 (fig. 31)

La sépulture est perturbée par les activités liées aux moules à cloche de l'époque moderne et recoupée à l'ouest par un mur. Il ne reste du squelette que le bloc crânio-facial incomplet, le tiers supérieur du thorax gauche et la totalité du droit, le membre supérieur droit, l'os coxal droit et le sacrum. Le squelette est celui d'un adulte masculin, placé en décubitus dorsal et orienté la tête au nord et les pieds au sud. Il repose à la cote 167,33 m NGF. Son avant-bras droit est ramené en avant de l'abdomen, le gauche est dirigé vers la moitié supérieure de l'humérus contro-latéral, les éléments de la main reposent en avant de ce dernier.

*Analyse archéo-anthropologique* : à droite, la mise à plat de l'hémi-thorax et de l'os coxal est réalisée; les côtes se présentent en vue endo-thoraciques et les têtes sont remontrées contre la face latérale des vertèbres. Les perturbations enregistrées sur la partie supérieure de l'hémi-thorax gauche

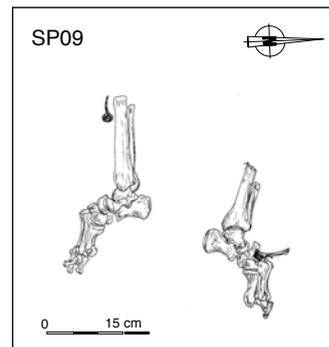


Fig. 32. Relevé de la sépulture 9.  
Dessin : F. Blaizot.

sont probablement en relation avec l'installation du mur moderne. Les éléments dont nous disposons sont insuffisants pour interpréter le mode d'inhumation.

*Datation* : aucun mobilier n'est présent. La sépulture est postérieure à la deuxième phase de l'atelier (début II<sup>e</sup> s.).

- SP9 (fig. 32)

Il ne reste du squelette (adulte) que l'extrémité distale des jambes et les pieds, orientés à l'est. Ces éléments sont encadrés par deux clous qui reposent sur le fond de la fosse à la cote 167,37 m NGF. Les jambes et les pieds se présentent en vue médiale. Nous n'avons pas d'éléments pour interpréter le mode de dépôt mis à part ces clous qui témoignent d'un cercueil cloué.

*Datation* : aucun mobilier n'est présent. La sépulture est postérieure à la deuxième phase de l'atelier (début II<sup>e</sup> s.).

- SP10 (fig. 33 et 34)

Il s'agit du bloc crânio-facial et d'un fragment de la mandibule d'un enfant décédé entre 6 et 12 mois. Ils ont été retrouvés en situation secondaire dans la tranchée d'installation d'un mur moderne (cave) à la cote 167,41 m NGF, témoignant de la destruction d'une sépulture primaire (fig. 33).

*Mobilier* (fig. 34) : avec les os, ont été recueillis un anneau de bronze à section rubanée (n° 6) et une monnaie (n° 15) manifestement réutilisée comme pendentif. La monnaie se trouve latéralement au nord du bloc crânio-facial et l'anneau se situe directement en aval de ce dernier; l'ensemble est remanié.

*Monnaie* : n° 15. As d'Antonin (138-161)

D){...} PI-VS {...}; tête laurée à droite d'Antonin.

R) Illisible (usure totale de la légende); personnage féminin debout à gauche tenant une corne d'abondance et une patère (?).

6,4 g (monnaie usée et percée) / 12 / 25,5 mm; Rome entre 138 et 161; Cuivre / Orichalque ?

Référence indéterminable en l'état. Cette monnaie présente une usure importante qui induit une très longue utili-

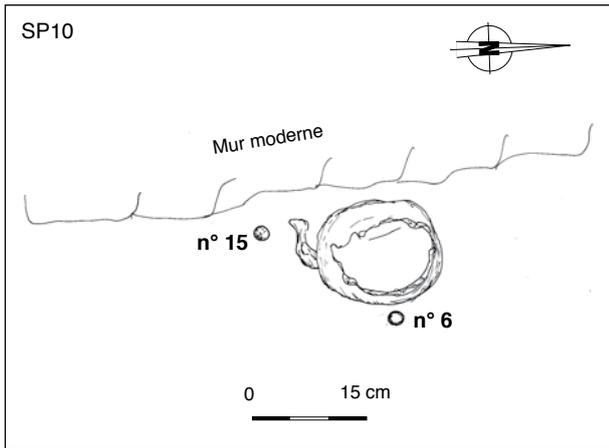


Fig. 33. Relevé de la sépulture 10. Dessin : F. Blaizot.

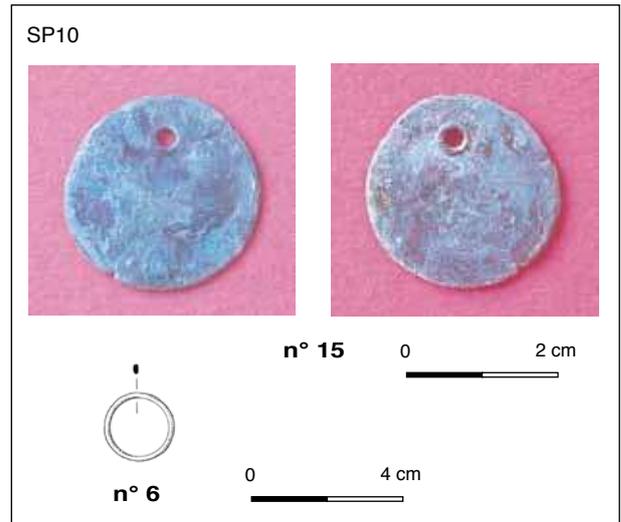


Fig. 34. Mobilier de la sépulture 10. Dessin : L. Orengo, C. Plantevin. Cliché : Musée de la civilisation gallo-romaine, Lyon.

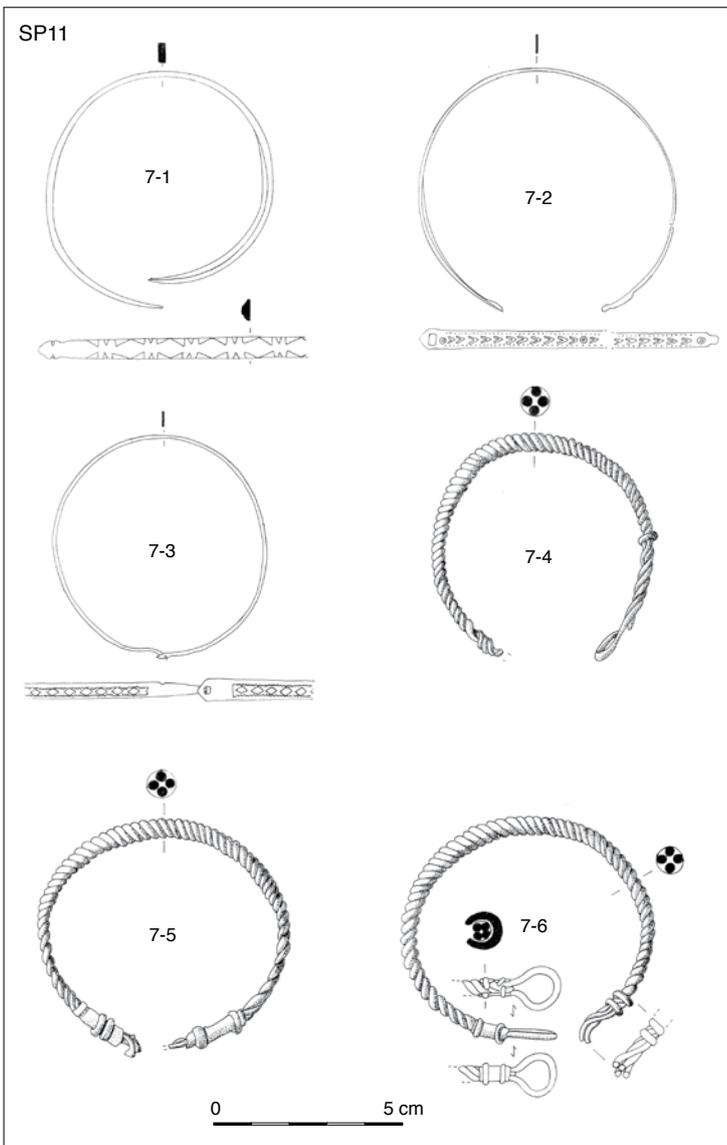


Fig. 35. Mobilier de la sépulture 11. Dessin : L. Orengo, C. Plantevin.

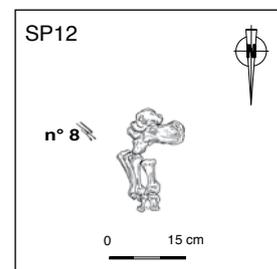


Fig. 36. Relevé de la sépulture 12. Dessin : F. Blaizot.

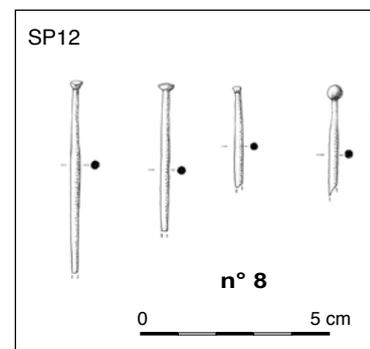


Fig. 37. Mobilier de la sépulture 12. Dessin : L. Orengo, C. Plantevin.

sation. De plus, elle a été percée afin d'être utilisée comme pendentif.

*Objet*: n° 6 un anneau en alliage à base de cuivre dont la fonction reste incertaine (*supra* Sépulture 1).

*Datation*: si l'As d'Antonin, très usé, est associé à ces ossements depuis l'origine, cette sépulture est postérieure au milieu du II<sup>e</sup> s. de notre ère.

#### - SP11 (fig. 35)

La sépulture est engagée dans la berme ouest de l'emprise décapée. Elle est installée dans les remblais postérieurs au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. En coupe, on aperçoit les pieds du squelette. Il s'agit d'un squelette adulte dont les pieds sont manifestement orientés à l'est.

*Mobilier*: au niveau des pieds, sont regroupés six bracelets de bronze (n° 7). Ils sont posés de chant les uns à côté des autres, latéralement à la cheville droite.

Une première série se compose de trois bracelets à fils d'alliage cuivreux tressés (objets 7-1, 7-2 et 7-3). Le système de fermeture était assuré par une boucle et un crochet; ces bracelets ont été fabriqués sur le même schéma. Deux fils de métal cuivreux d'1 mm d'épaisseur (probablement obtenus par tréfilage) ont été doublés, formant ainsi quatre brins. La boucle du système de fermeture était formée par l'un des deux fils doublés. Les quatre brins ont ensuite été tressés sauf à l'autre extrémité formant ainsi le crochet. Deux petites tôles de moins d'1 mm d'épaisseur ont ensuite été placées autour des deux extrémités du bracelet (boucle et crochet) et maintenues, chacune par deux petits anneaux. Ce procédé permettait ainsi de serrer la tresse.

Les deux autres bracelets (objets 7-4 et 7-5) ont été fabriqués à partir d'une bande de tôle de métal cuivreux. Cette tôle est très fine, puisqu'elle mesure dans les deux cas moins d'1 mm d'épaisseur. Le système de fermeture consiste en un petit crochet formé par torsion de la tôle à une extrémité. Ce crochet se loge dans un trou pratiqué à travers la tôle de l'autre extrémité. Le décor présent sur l'exemplaire 7-4, consiste dans l'incision d'une série de petits losanges encadrés par deux lignes ponctuées de petits triangles. Celui de l'exemplaire 7-5 présente une succession de motifs en forme de « V » par groupe d'une dizaine environ alternant avec des ocelles (six en tout).

Le dernier bracelet, en alliage à base de cuivre (objet 7-6), est ouvert, sans système de fermeture et est constitué d'une bande de métal de 5 mm de largeur et de 2 mm d'épaisseur.

*Datation*: le mobilier permet de situer l'inhumation à la fin du III<sup>e</sup> s. au plus tôt.

#### - SP12 (fig. 36 et 37)

Il ne reste du squelette que les éléments d'un pied droit (adulte), orientés au nord par leur extrémité distale (fig. 36). Bien que disloqués, ces os sont en bon rapport de logique anatomique et représentent les restes d'une sépulture primaire, qui repose à la cote 166,52 m NGF. Le tarse apparaît en vue médiale, les métatarsiens sont orientés perpendi-

culairement à ce dernier; cette disposition est typique d'une décomposition en espace vide.

*Mobilier* (fig. 37): latéralement au tarse droit, se trouve un lot de quatre épingles en os (n° 8), leur tête dirigée au S-E. L'ensemble se compose de douze fragments de petites épingles en os, dont quatre têtes appartiennent à autant d'individus différents. Trois sont plates, la quatrième est arrondie. Ces éléments sont généralement utilisés pour la coiffure.

*Datation*: le mobilier en présence ne permet pas de préciser la date de l'inhumation, qui est en tout cas postérieure à la deuxième phase de l'atelier (milieu du II<sup>e</sup> s.).

#### - SP13 (fig. 38)

La fosse, orientée E-O, est incomplète. Elle s'engage en partie au nord dans la berme et est recoupée à l'ouest et au sud par des constructions modernes. Du comblement de la sépulture, provient une quinzaine de fragments de céramique des niveaux de l'atelier. Le squelette est celui d'un adulte, orienté la tête à l'ouest et les pieds à l'est et repose sur le dos à la cote 167,43 m NGF. Il ne lui reste

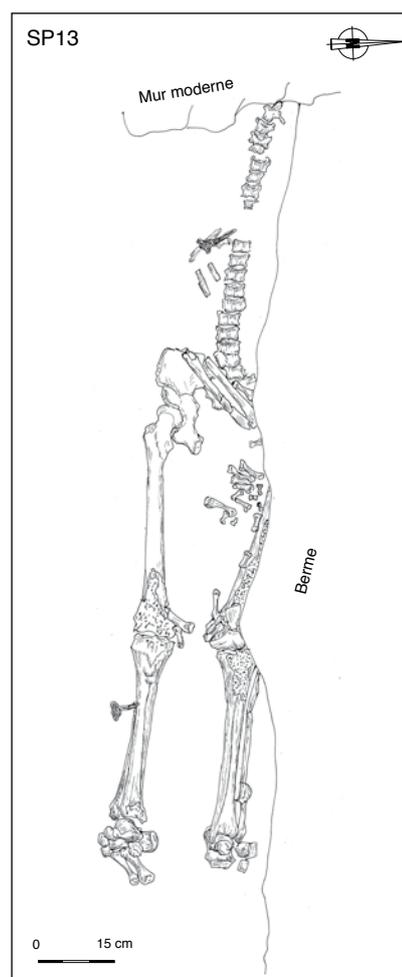


Fig. 38. Relevé de la sépulture 13.  
Dessin : F. Blaizot.

que la colonne vertébrale et les côtes, le bassin, les membres inférieurs et les pieds. L'avant-bras droit est ramené en avant du bassin, la main repose médialement au tiers proximal du fémur gauche. Il n'existe aucune trace de tout le membre supérieur gauche. Deux clous ont été relevés ; l'un se situe en avant de l'hémi-thorax droit du squelette, directement sur les os, l'autre est placé latéralement à la diaphyse tibiale droite.

*Analyse archéo-anthropologique* : la mise à plat des volumes est réalisée. Les os du tarse se présentent en vue médiale, témoignant d'une rotation latérale. Les métatarsiens, le cunéiforme médial gauche, le cuboïde droit et les phalanges se sont déplacés hors du volume du corps jusqu'en aval du pelvis. Ces mouvements, qui peuvent avoir été causés par la circulation d'eau, indiquent que la décomposition s'est produite en espace vide. L'espace vide est corroboré par la présence des clous, qui déterminent un cercueil. Contre tenu de leur situation et de leur orientation, le premier clou pourrait se rapporter à la fixation du couvercle tandis que le second a probablement assemblé le fond à la paroi latérale.

*Datation* : l'inhumation est postérieure à la deuxième phase de l'atelier (milieu du II<sup>e</sup> s.).

- SP14-SP15-SP16-SP17-SP18 (fig. 39, 40, 41)

Les fosses, orientées E-O, ont été relevées dans la berme ouest de l'emprise décapée. Elles sont installées dans les remblais postérieurs au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

Le nettoyage des coupes a livré le mobilier des sépultures SP17 et SP18. Mis à part le mobilier, on ne dispose d'aucune information sur le squelette de la sépulture SP18 ; en revanche, quelques os des pieds, recueillis en nettoyant la coupe dans laquelle le mobilier de la sépulture SP17 est apparu, indiquent qu'il s'agit de la sépulture d'un adulte orienté la tête à l'ouest. La sépulture SP15 a été identifiée par la présence d'un bloc crânio-facial (adulte) signifiant que le sujet est orienté la tête à l'est et les pieds à l'ouest.

*Mobilier* : le mobilier se compose d'un fragment de lampe en fer (n° 9) dans la sépulture SP17 (fig. 40), ainsi que d'un gobelet en céramique luisante (n° 10) et d'un pot en céramique commune grise (n° 11) dans la sépulture SP18 (fig. 41). Il n'existe aucune photo ou relevé de ces vestiges. Les os des pieds recueillis avec la lampe de la sépulture SP17 indiquent qu'elle se trouvait en aval des pieds du squelette, mais la situation des vases relativement au squelette SP18 est inconnue.

*Objet* : SP17 n° 9 : il s'agit d'une petite coupelle en tôle de fer d'1-2 mm d'épaisseur environ. Les radiographies de cet objet montrent qu'il s'agit d'une unique pièce de tôle « chaudronnée » (pas de trace de trous de rivets). L'état de conservation de cet objet empêche de reconnaître l'existence d'une éventuelle extrémité étirée (un manche), sachant que son absence avérée désignerait alors un cuilleron de louche à manche plat.

*Vaisselle* : un gobelet en céramique luisante (n° 10) à panse ovoïde, col court et lèvres déversées comporte un fond étroit et trois séries de deux sillons sur la panse, ce modèle

sans anse pourrait être apparenté au type 72 de Portout, mais avec des réserves : le profil du vase est plus allongé et le fond étroit se rapproche plus de celui des modèles à col tronconique (types 75/76).

Cette forme complète n'a pas été brisée et ne présente aucune mutilation ; en revanche, l'aspect général du vase comporte des défauts : enfoncements dans la panse, fond et une partie de la panse avec des traces de coups de feu, irrégularité du bord et déséquilibre global de la forme. Enfin, il est clair que ce vase n'est pas un produit de première qualité et qu'il pourrait s'agir comme on le constate souvent d'un objet médiocre vendu au rabais pour l'usage funéraire (BLAIZOT *et alii*, 2001).

Un pot en commune grise (n° 11) dont seuls quelques fragments ont été extraits de la coupe ; il est donc impossible de savoir s'il était initialement complet. La panse et le fond conservés permettent d'affirmer qu'il s'agit d'un pot globulaire à col haut et muni d'une anse. Ce type de pot est caractéristique de l'Antiquité tardive. Un exemplaire est attesté dans une tombe contemporaine de l'ensemble funéraire du Trillet à Meyzieu dans le Rhône (BLAIZOT *et alii*, 2001, Pl. V n° 1).

*Datation* : le mobilier des sépultures SP17 et SP15 est attribuable aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s.

- SP19 (fig. 42 et 43)

Les contours de la fosse n'ont pas été déterminés. La sépulture est représentée par le squelette d'un individu adulte masculin, qui repose sur le dos, la tête au sud et les pieds au nord. La fosse est en partie creusée dans le comblement des sépultures SP20 et SP23 à la cote 166,89 m NGF. Elle est recoupée par un mur moderne au nord et par une fosse à l'ouest. Le squelette est détruit en aval du tiers proximal des fémurs et son membre supérieur gauche est absent. L'avant-bras droit est ramené en avant de l'abdomen, la main est placée en équilibre instable sur le pubis.

*Mobilier* : il se compose d'un anneau en alliage à base de cuivre de section ovale (n° 12). Il se situait directement en amont de la scapula gauche et sa fonction est *a priori* indéterminée (*supra* Sépulture 1). Participait-il au vêtement ou à l'enveloppement du corps ?

*Analyse archéo-anthropologique* : la mise à plat des volumes est incomplète, tant sur le bassin que sur le thorax. Ce phénomène traduit un effet de gouttière, corroboré par le fait que la scapula droite présente un pendage et que la colonne vertébrale se situe 9 cm plus profondément que le membre supérieur droit. Le milieu de décomposition ne peut être appréhendé en raison du profil en gouttière de la fosse : les os n'ont effectué aucun mouvement vers l'extérieur. Le deuxième métacarpien droit s'est déplacé, mais à l'intérieur du volume du corps puisqu'il repose dans le pelvis. Le seul maintien des os de la main droite en équilibre instable est toutefois insuffisant pour envisager une décomposition en espace colmaté.

*Datation* : le mobilier n'étant pas spécifique, la sépulture a fait l'objet d'une radiodatation : LY-11017 = 1650 ± 30 BP, 265-433 ap. J.-C.

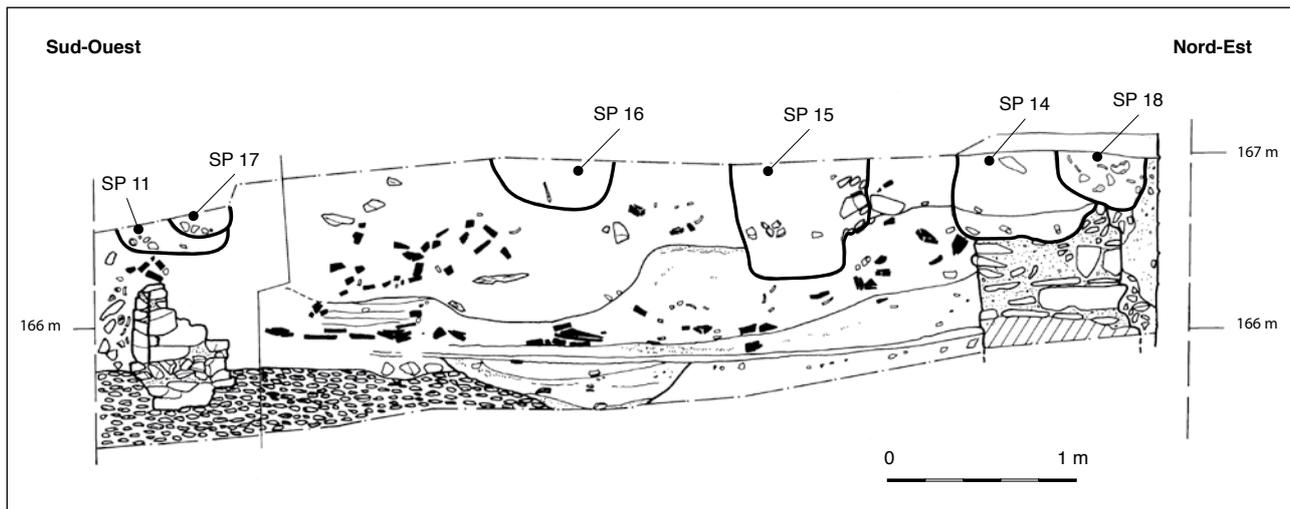
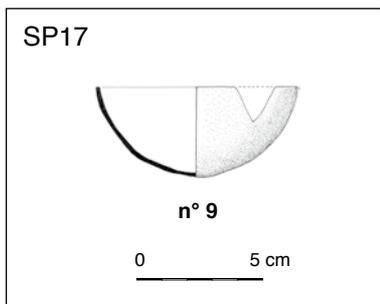
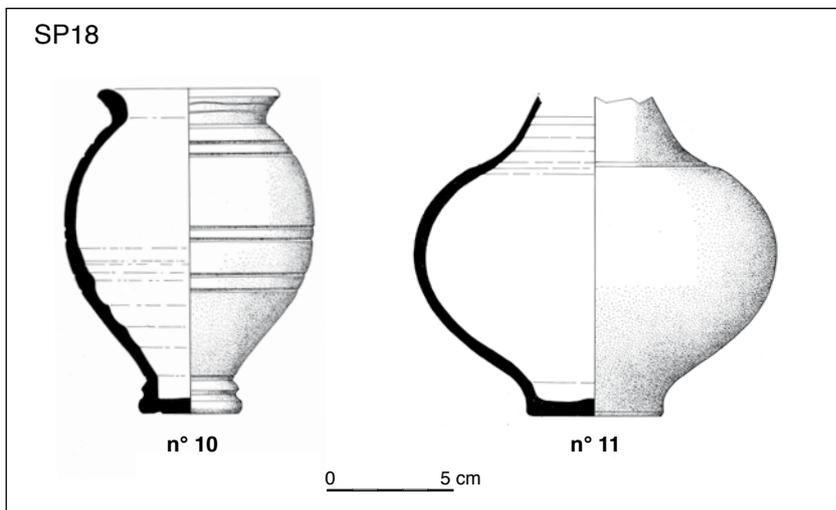


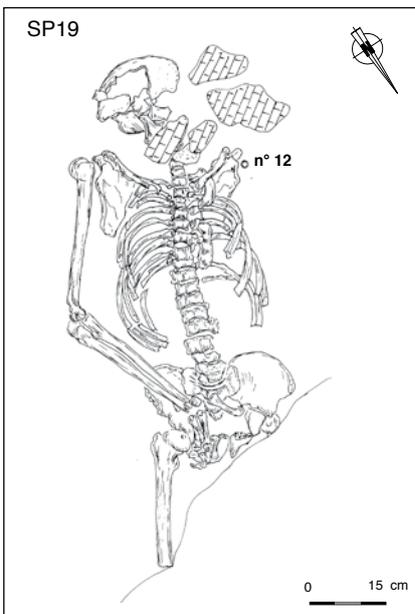
Fig. 39. Coupe sud-ouest/nord-est des sépultures 11, 17, 16, 15, 14, et 18. Dessin : S. Motte, C. Plantevin, DAO : F. Vaireaux.



▲ Fig. 40. Mobilier de la sépulture 17. Dessin : L. Orengo, C. Plantevin.

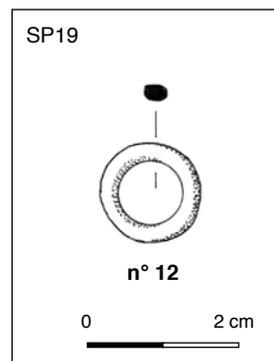


▲ Fig. 41. Mobilier de la sépulture 18. Dessin : C. Plantevin.



► Fig. 42. Relevé de la sépulture 19. Dessin : F. Blaizot.

▼ Fig. 43. Mobilier de la sépulture 19. Dessin : L. Orengo, C. Plantevin.



## - SP20 (fig. 44)

La fosse, orientée E-O, a une largeur de 0,65 m. Sa longueur est inconnue puisqu'elle est recoupée dans son quart ouest par une fosse. Ses parois internes sont bordées de blocs de calcaire et de morceaux de *tegulae*, placés de façon discontinue sur le fond de la fosse. Parmi ces éléments, se trouve un fond d'assiette en sigillée du sud de la Gaule datée du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C. et donc contemporaine de l'atelier (réutilisé comme élément de calage). Cinq clous ont été relevés. Deux sont placés de part et d'autre des hanches, le troisième est situé latéralement au tiers médian de la jambe gauche et les deux derniers sont placés respectivement dans les angles N-E et N-O de la fosse. Le fond de la fosse est à 166,87 m NGF.

Le squelette est celui d'un adolescent, placé en décubitus dorsal, la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Le crâne a été détruit par la fosse moderne, sa moitié gauche par la sépulture SP19. L'avant-bras droit est en extension, la main repose contre la face interne de la cuisse homolatérale. L'avant-bras gauche est ramené en avant de l'abdomen, la main se trouve en avant de l'os coxal droit.

*Analyse archéo-anthropologique* : les seuls indices de décomposition en espace vide sont apportés par la rotation latérale des os du tarse et par l'effondrement des métatarsiens gauches. La présence des clous indique que le corps reposait dans un cercueil cloué et leur emplacement détermine une forme rectangulaire. Entre les parois du cercueil et celles de la fosse, ont été placés des blocs et des *tegulae*.

*Datation* : la sépulture est postérieure aux niveaux de l'atelier (milieu du II<sup>e</sup> s.).

## - SP21 (fig. 45)

La sépulture se situe directement sous les niveaux modernes. Il ne reste du squelette que le bassin et les os des membres inférieurs écrasés. Le squelette est celui d'un adulte placé la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Le fond de la fosse est à 166,99 m NGF. Trois clous sont relevés sur le fond de la fosse : deux se situent latéralement au tiers médian des fémurs du squelette et le troisième latéralement au genou droit. L'avant-bras gauche est ramené en avant de l'abdomen, le droit est absent.

*Analyse archéo-anthropologique* : une contrainte importante est observée sur l'os coxal gauche, qui se présente par sa face postéro-latérale. Par ailleurs, les jambes, orientées de biais (S-S-O/N-N-E) relativement à l'axe longitudinal du corps, se jouxtent par leur extrémité proximale qui est en outre légèrement décalée en hauteur par rapport à l'extrémité distale des fémurs. L'étiologie de ce remaniement est difficile à interpréter compte tenu du caractère lacunaire du squelette. S'agit-il de la conséquence d'une fracturation ou d'un affaissement sur un mode en auge du plancher du cercueil, lequel est déterminé par la situation des clous ? L'effet de contrainte observé sur l'os coxal gauche traduit en tout cas un tassement brutal du corps contre la paroi nord du cercueil, ce qu'indique également le mouvement effectué par le sacrum qui n'est pas orienté strictement dans l'axe

des cuisses. La mise en déséquilibre du cercueil pendant la décomposition paraît ainsi à l'origine des remaniements.

*Datation* : la sépulture est postérieure aux niveaux de l'atelier (milieu du II<sup>e</sup> s.).

## - SP22 (fig. 46)

La sépulture est représentée par les restes du squelette d'un sujet décédé entre 10 et 14 ans. Il est détruit en amont du bassin et en aval des genoux par des constructions modernes. Le squelette repose sur le dos, la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Le fond de la fosse est à 167,03 m NGF. La présence des os de la main droite au niveau de l'os coxal gauche, indique que l'avant-bras droit était ramené en avant de l'abdomen, le gauche n'est pas représenté. Nous ne disposons d'aucun élément pour interpréter le mode d'inhumation.

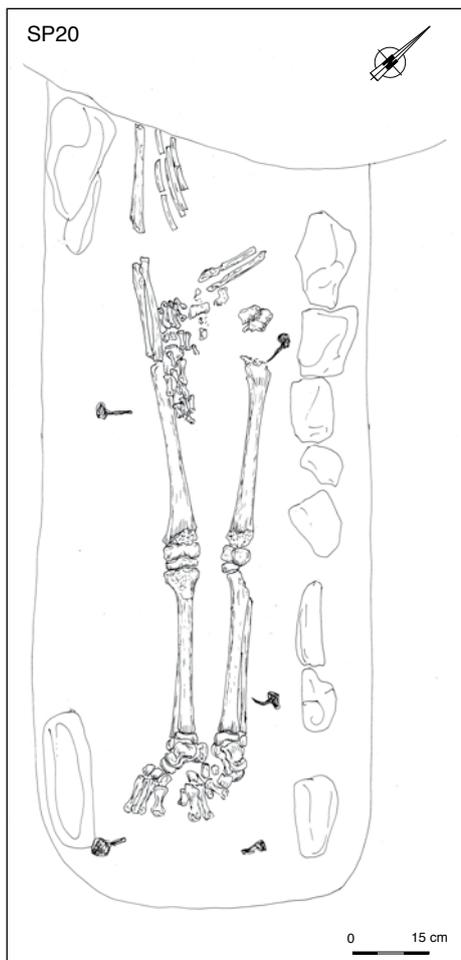
*Datation* : la sépulture est postérieure aux niveaux de l'atelier (milieu du II<sup>e</sup> s.).

## - SP23 (fig. 47 et 48)

La fosse, orientée E-O, a une largeur de 0,55 m. Sa longueur est inconnue, puisqu'elle est détruite dans sa moitié ouest par la sépulture SP19 et par une fosse moderne (F104). La moitié supérieure du squelette n'est plus en place ; dans le comblement de la fosse moderne, des fragments des os coxaux, l'ulna gauche, quelques phalanges, un bracelet (n° 14) et des os de l'avant-bras droit portant des traces vertes d'oxydation ont été retrouvés. Le fond de la fosse est à 166,74 m NGF. À son extrémité orientale, se trouve une dalle de calcaire de 20 cm de long, placée de chant. Le squelette est celui d'un adulte masculin, inhumé sur le dos, la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Dix clous sont relevés. Deux se situent de part et d'autre du tiers proximal des cuisses. Placés sur une même ligne transversale au niveau du tiers médian des jambes, deux clous situés latéralement à ces dernières se présentent avec la pointe tournée vers le haut et un troisième se trouve entre les jambes, 4 cm au-dessus du fond de la fosse. Trois autres clous reposent sur le fond de la fosse, l'un situé latéralement au tiers distal de la jambe droite, et deux latéralement au pied droit. En revanche, les deux derniers clous, trouvés en aval des pieds, sont placés 10 cm au-dessus du fond de la fosse et orientés perpendiculairement à l'axe des pieds. Les clous qui ne reposent pas sur le sol d'inhumation appartiennent au couvercle ou assemblaient les planches dans leur partie haute, tandis que les autres fixaient le plancher aux parois.

*Mobilier* : n° 14, un bracelet en alliage cuivreux à jonc ouvert, trouvé avec les éléments remaniés du squelette dans la fosse F104. Les traces d'oxydation relevées sur les os de l'avant-bras pourraient nous indiquer que le sujet les portait de ce côté. Sa section est en « D » et ses extrémités sont étirées ; au centre du jonc, la section mesure 6 mm/7 mm.

*Analyse archéo-anthropologique* : parmi les os qui nous restent du squelette, ceux des pieds présentent des dislocations qui rendent compte de la décomposition du corps en espace vide : rotation latérale du tarse, effondrement des



◀ Fig. 44. Relevé de la sépulture 20.  
Dessin : F. Blaizot.

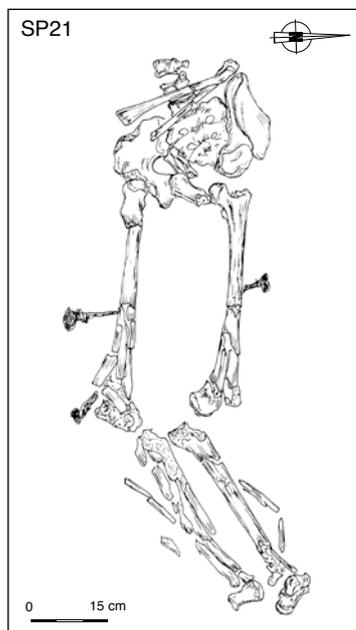


Fig. 45. Relevé de la sépulture 21.  
Dessin : F. Blaizot.

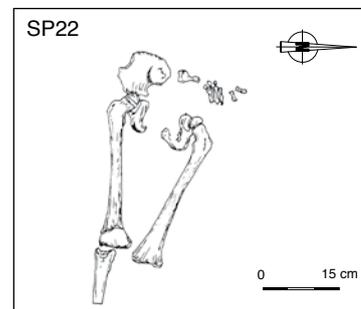


Fig. 46. Relevé de la sépulture 22.  
Dessin : F. Blaizot.

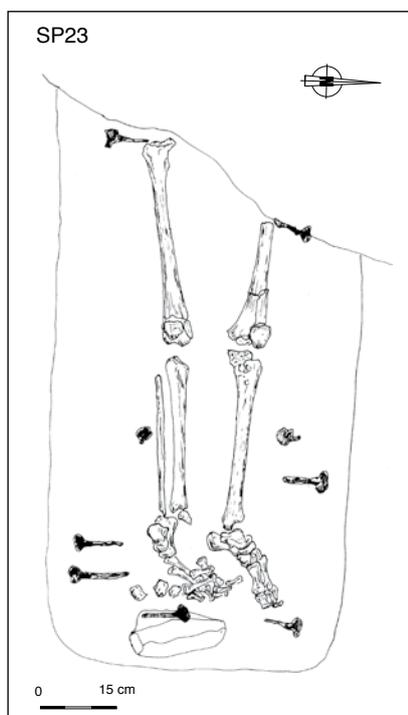


Fig. 47. Relevé de la sépulture 23.  
Dessin : F. Blaizot.

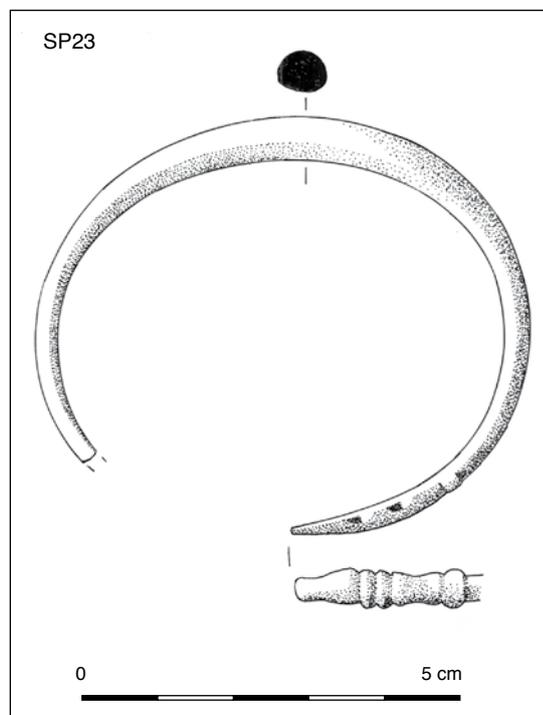


Fig. 48. Mobilier de la sépulture 23.  
Dessin : L. Orengo, C. Plantevin.

métatarsiens et déplacement des os du tarse antérieur droit en aval de ces derniers. Certains métatarsiens sont orientés perpendiculairement à l'axe du pied et ce phénomène, conjugué au mode de dispersion linéaire des os du tarse antérieur, détermine un effet de délimitation à l'extrémité est, qui se rapporte à la paroi transversale du cercueil. La répartition des clous d'assemblage des parois indique que le cercueil était de forme rectangulaire. La dalle, du fait de sa faible largeur, ne palliait pas à la paroi orientale du cercueil, mais venait probablement la doubler ; on peut cependant aussi envisager qu'elle constitue l'un des éléments, résiduel, d'un dispositif de signalisation de surface.

*Datation* : la datation des bracelets ne semble guère s'éloigner de celle des exemplaires découverts dans la sépulture 11 (IV<sup>e</sup> s. de notre ère sans plus de précision). Elle est en tout cas antérieure, en stratigraphie, à la sépulture SP19, que le radiocarbone place entre 265 et 433 ap. J.-C.

- SP24 (fig. 49)

La fosse, orientée E-O, a une largeur de 0,60 m et une longueur de 1,80 m. Des blocs de pierres, qui reposent 5 à 10 cm au-dessus du fond de la fosse, bordent sa paroi interne au sud. Le comblement livre une vingtaine de fragments de céramique issus des niveaux de l'atelier. Le fond de la fosse est à 167,795 m NGF.

Le squelette est celui d'un enfant, inhumé sur le dos, la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Ses avant-bras sont en extension, parallèles à l'axe longitudinal du corps, les mains reposent en avant du tiers proximal des fémurs. L'architecture funéraire est déterminée par cinq clous. Le premier est situé en amont du bloc crânio-facial du squelette, contre la paroi ouest de la fosse et repose 18 cm au-dessus du fond de la fosse. Les deux suivants sont placés sur le fond de la fosse, l'un en amont et latéralement au bloc crânio-facial, l'autre en avant du maxillaire qui se présente par sa face latérale gauche. Les deux derniers se trouvent respectivement de part et d'autre du tiers proximal des fémurs, sur le fond de la fosse.

*Analyse archéo-anthropologique* : la mise à plat des volumes est effective et les humérus ont effectué une éversion puisqu'ils se présentent par leur face antérieure au lieu de leur face latérale alors que les mains sont placées sur les cuisses. Les remaniements relevés sur les articulations du squelette rendent compte d'une décomposition en espace vide. Parmi eux, les dislocations enregistrées sur les deux premières vertèbres cervicales indiquent que l'attitude du crâne n'est pas celle du dépôt. Par ailleurs, la patella gauche est tombée entre les genoux et les os des pieds sont disloqués. Le tarse droit a effectué une rotation externe, conforme au sens de la gravité, mais le gauche, qui se présente en vue latérale, rend compte d'une contrainte qui s'est effectuée à distance de la paroi de la fosse. Les métatarsiens et les phalanges sortent du volume initial du corps et leur mode de dispersion traduit un effet de délimitation linéaire perpendiculaire à l'axe du pied, témoin de la paroi transversale du cercueil. Si la contrainte latérale relevée quant à elle sur le pied gauche est due à la paroi du cercueil (ce que l'on

ne peut toutefois pas affirmer), cela signifie que ce dernier était resserré au niveau des pieds (forme trapézoïdale). Les clous ont servi à assembler le plancher aux parois, mis à part celui qui se situe le plus à l'ouest puisqu'il ne repose pas sur le fond de la fosse ; il appartient au couvercle ou fixaient les parois dans leur partie haute.

*Datation* : la sépulture est postérieure aux niveaux de l'atelier (milieu du II<sup>e</sup> s.).

- SP25 (fig. 50)

La fosse, orientée N-N-E/S-S-O, est à moitié engagée dans la berme S-S-O de l'emprise du décapage. Ses limites ne sont pas visibles. Trois tessons dont un bord de plat à lèvre rentrante daté des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. proviennent du comblement de la sépulture. Le fond de la fosse se trouve à la cote 166,65 m NGF. Du squelette (adulte), seule la moitié supérieure a pu être dégagée, os coxaux non compris. Le squelette repose sur le dos, la tête au N-N-E et les pieds au S-S-O. Ses avant-bras sont ramenés en avant du pelvis.

*Analyse archéo-anthropologique* : l'ensemble du squelette conservé traduit un effet de gouttière : les scapulas affectent un pendage médial, les clavicules sont verticalisées et les humérus se situent moins profondément que la face postérieure des vertèbres. Sur l'axe longitudinal, le bloc crânio-facial repose moins profondément que le reste du squelette, ce qui indique que le fond de la fosse remontait à l'extrémité N-N-E. Des mouvements se sont produits hors du volume du corps témoignant d'une décomposition en espace vide : l'épaule gauche est disloquée (l'humérus a effectué une rotation latérale et la tête humérale sort du volume du corps) et le bloc crânio-facial a effectué une légère rotation vers la droite (les quatre premières vertèbres cervicales sont en vue supéro-latérale gauche tandis que les suivantes se présentent par leur face antéro-latérale gauche, alors que le sujet est sur le dos). La morphologie de la fosse, manifestement en gouttière et le fait que la tête s'appuyait contre sa paroi N-N-E, excluent l'hypothèse d'un coffre de bois. La fosse constituait le réceptacle du corps et était fermée d'un couvercle, maintenant le corps en espace vide.

*Datation* : la sépulture est postérieure aux niveaux de l'atelier (milieu du II<sup>e</sup> s.).

- SP26 (fig. 51)

La fosse, orientée N-N-E/S-S-O, est en partie détruite à l'est par un mur moderne. Sa longueur est de 1,80 m et sa largeur est d'environ 0,60 m. Deux clous sont relevés : l'un au niveau du bloc crânio-facial du squelette, l'autre en arrière de la deuxième vertèbre thoracique. Le fond de la fosse est à 166,75 m NGF.

Le squelette est celui d'un adulte féminin inhumé en decubitus dorsal, la tête au S-S-O et les pieds au N-N-E. Ses avant-bras sont en extension, parallèles à l'axe longitudinal du corps.

*Analyse archéo-anthropologique* : le squelette présente un grand nombre de dislocations. Le bloc crânio-facial n'est



Fig. 49. Relevé de la sépulture 24.  
Dessin : F. Blaizot.

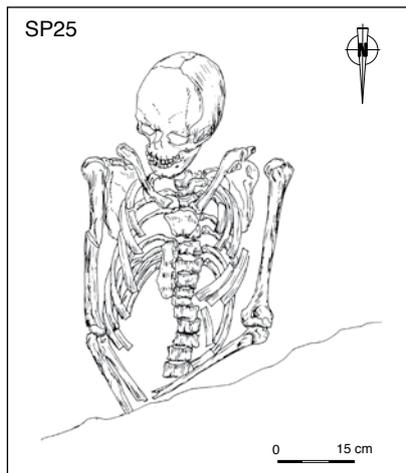


Fig. 50. Relevé de la sépulture 25.  
Dessin : F. Blaizot.



Fig. 51. Relevé de la sépulture 26.  
Dessin : F. Blaizot.

plus en connexion avec la mandibule; cette dernière est passée en arrière des côtes supérieures droites. Les vertèbres cervicales et la première thoracique sont en connexion, puis les quatre suivantes sont disloquées et déplacées dans le volume du thorax. Les côtes sont descendues et leurs têtes se sont engouffrées dans l'espace libéré par les vertèbres disloquées, directement en amont de la sixième vertèbre thoracique. En arrière du bloc vertébral qui va de la sixième à la onzième vertèbre thoracique, s'est produit un soulèvement, puisque ces vertèbres se présentent en vue crânio-antérieure. La douzième thoracique et les vertèbres lombaires sont en vue antérieure, mais deux espaces intersegmentaires sont observés entre les deux dernières thoraciques et la première lombaire. Pour ce qui concerne les côtes, les gauches se sont retournées pour la plupart, puisqu'elles se présentent par leur face endothoracique, avec leurs têtes dirigées latéralement ou vers l'amont; les droites sont en vue exothoracique et étagées sur l'axe transversal du corps. Enfin, les sixième et septième vertèbres thoraciques passent en avant des têtes des

côtes (effet de soulèvement). Un effet de contrainte est illustré sur le membre supérieur droit, maintenu de chant, et sur l'os coxal droit, dont la mise à plat est incomplète. À gauche, il est difficile d'interpréter les remaniements de la ceinture scapulaire et du membre supérieur compte tenu de l'installation du mur moderne. Une importante dislocation affecte les articulations coxo-sacrée et coxo-fémorale gauches; la face postérieure de l'ilium passe en arrière trois dernières lombaires et du sacrum, et l'os coxal gauche est décalé en hauteur par rapport au droit. Ce mouvement pourrait se rapporter à un effet de plaque et doit être mis en relation avec de qui se produit plus haut (effet de soulèvement). Le maintien de l'articulation des chevilles montre que les jambes et les pieds sont à leur place. De même, les fémurs sont en place, puisque l'articulation coxo-fémorale droite est maintenue. Or, les extrémités proximales des tibias jouxtent les extrémités distales des fémurs; les genoux étaient donc fléchis, surélevés à l'origine et se sont effondrés au moment de la décomposition: le fémur gauche s'est effondré laté-

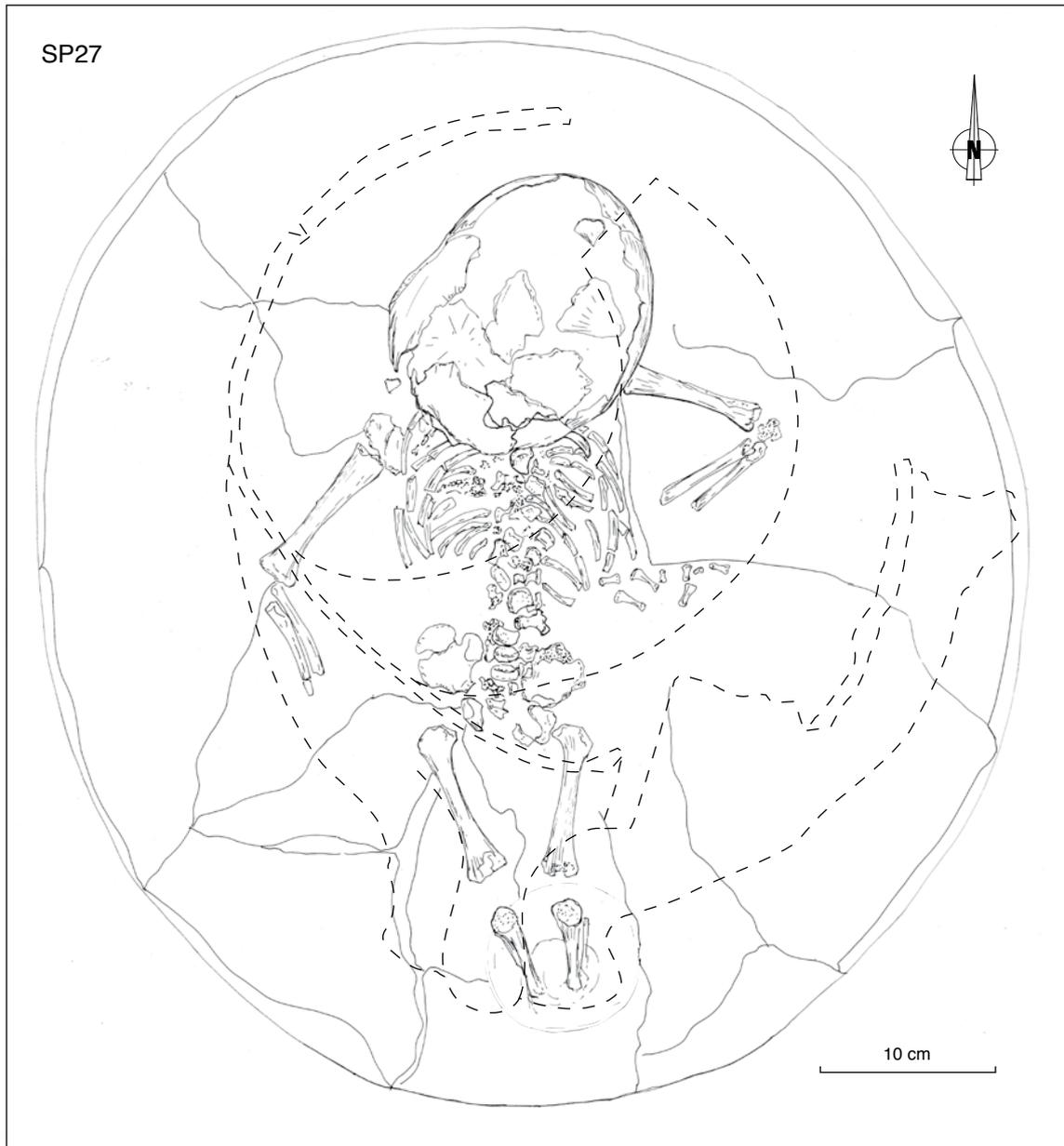


Fig. 52. Relevé de la sépulture 27. Dessin : F. Blaizot.

ralement et est passé en vue postérieure, le tibia gauche est passé en position médiale par rapport au fémur et le droit s'est retrouvé latéralement au fémur. Les pieds enfin, sont disloqués et des os sortent du volume du corps.

L'amplitude des mouvements et des déplacements indique sans ambiguïté que la décomposition s'est produite en espace vide. Sur le côté droit du squelette, le maintien du membre supérieur et de l'os coxal en équilibre instable, conjugué à l'alignement de ces derniers avec les os disloqués du pied, rendent compte d'une limite latérale, distincte de la paroi de la fosse, pouvant se rapporter à une planche. Les effets de soulèvement relevés sur les vertèbres, l'effondrement des côtes gauches et le déplacement de l'os coxal gauche indiquent la présence d'un plancher dont le

fond s'est rompu. Il est probable que celui-ci était constitué de plusieurs planches, dont au moins une s'est soulevée; l'hypothèse de plusieurs planches est corroborée par la présence d'un clou, au sol, en arrière de TH2, dont la pointe est dirigée médialement. Le clou trouvé au niveau du bloc crânio-facial provient quant à lui certainement de l'assemblage du couvercle: sa pointe, en pendage, n'est pas dirigée vers le centre du coffre, mais vers l'amont (sud), sa tête est au contact du pariétal droit du squelette et repose 5 cm au-dessus du fond de la fosse. Si l'on n'a pas suffisamment de clous pour envisager un contenant cloué, les quelques exemplaires semblent indiquer que divers éléments de ce contenant étaient ponctuellement assemblés à l'aide de clous.

*Datation* : la sépulture est postérieure aux niveaux de l'atelier (milieu du II<sup>e</sup> s.).

- SP27 (fig. 52)

La sépulture est celle d'un enfant décédé entre 2 et 6 mois, placé dans une amphore de type Dr. 23. Aucune fosse n'est lisible, mais l'amphore se trouve dans le comblement du fossé FO27. L'amphore est couchée avec le col dirigé vers le sud. Le squelette, qui repose sur le dos, est orienté avec les pieds dirigés au sud vers le col de l'amphore, la tête au nord. Les membres supérieurs sont en flexion, avec les coudes écartés du thorax ; les humérus sont dirigés latéralement, l'avant-bras gauche est orienté en direction médiale, le droit est parallèle à l'axe longitudinal du corps.

*Amphore* : l'amphore contenant le squelette, un conteneur à huile de type Dr. 23 provenant de la péninsule ibérique, est commercialisée à partir de la fin du III<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> s. voire peut-être même au V<sup>e</sup> s. La panse et le fond, absents, ont été découpés pour introduire le corps.

*Analyse archéo-anthropologique* : le crâne est redressé, appuyé contre la paroi de l'amphore. L'extrémité distale des jambes est engagée dans le col ; les os des pieds n'étant pas conservés, on ne peut pas déterminer si les pieds dépassaient du col, ou si les genoux étaient redressés ; l'absence d'os dispersés en avant des os des jambes ne permet pas, en tout cas, de démontrer la seconde hypothèse. On remarque que le coude, l'avant-bras droit et les éléments conservés de la main sont plaqués en équilibre instable contre la paroi de l'amphore, 9 cm au-dessus du niveau auquel repose le rachis. Une rotation s'est produite sur les os de l'avant-bras droit, qui se présentent en vue postéro-médiale. Ces os sont fortement concrétionnés, adhérant à la paroi, et il est probable que de l'eau, charriant des particules de sédiment, ait envahi l'amphore durant la décomposition du corps, expliquant ainsi le maintien de ces pièces, surélevées. Trois phalanges de la main droite se sont cependant déplacées hors du volume du corps : deux se trouvent latéralement au tiers proximal du fémur droit (3 cm de distance) et la dernière est située latéralement à l'ilium. Les os de la main gauche sont disloqués et dispersés à une distance de 4 cm en aval du poignet, latéralement aux lombaires et sont éparpillés sur une amplitude de 9 cm. Les côtes sont effondrées, elles apparaissent en vue endocrânienne, les têtes sont remontées contre la face antéro-latérale des vertèbres ; ces caractéristiques se rapportent à la forme en gouttière du réceptacle.

*Datation* : la sépulture peut être datée à partir de la fin du III<sup>e</sup> s.

*Datation* : la sépulture peut être datée à partir de la fin du III<sup>e</sup> s.

## Bibliographie

- ALFONSO G., BLAIZOT F. dir., 2004, *La villa gallo-romaine de Champ Madame à Beaumont (Puy-de-Dôme) : habitat et ensemble funéraire de nourrissons*, Lyon, ALPARA, 265 p., 172 fig. (*Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 27).
- ALLMER A., DISSARD P., 1889, *Inscriptions antiques : musée de Lyon*, Lyon, Imp. L. Delaroché & Cie, 5 vol., 522 p.
- AMREIN H., COTTIER M., DUVAUCHELLE A., REY-VODOZ V., 1999, «Le petit mobilier», in: CASTELLA D. dir., *La nécropole gallo-romaine d'Avenches 'En Chaplix' : fouilles 1987-1992*, Lausanne, p. 297-426 (*Cahiers d'Archéologie Romande*, 77).
- ARLAUD C., LUROL J.-M., SAVAY-GUERRAZ S., VÉROT-BOURRELY A., 2000, *Lyon : les dessous de la presqu'île : Bourse - République - Célestins - Terreaux, sites Lyon Parc Auto*, Lyon, S.R.A. de Rhône-Alpes, 280 p., 144 fig. (*Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 20).
- ARTAUD J.-F., 1846, *Lyon souterrain ou observations archéologiques et géologiques faites dans cette ville depuis 1794 jusqu'en 1836*, Lyon, Imp. de Nigon, 259 p.
- AUBIN G., 1996, «L'archéologie des régions : Rhône-Alpes», *Gallia Information*, Paris, CNRS éd., 277 p.
- AUDIN A., 1952, «Sur la géographie du Lyon romain : la population, les voies et les quartiers d'après les documents épigraphiques», *Études Rhodaniennes*, 27, p. 133-140.
- AUDIN A., 1956, *Essai sur la topographie de Lugdunum*, Lyon, Revue géographique de Lyon, 176 p., 1<sup>ère</sup> éd. (*Mémoires et Documents - Institut des études rhodaniennes de l'Université de Lyon*, 11).
- AUDIN A., 1960, «Le plateau de la Sarra à l'époque romaine», *Cahiers Rhodaniens*, VII, p. 85-92.
- AUDIN A., 1964, *Essai sur la topographie de Lugdunum*, Lyon, Audin, 178 p., 3<sup>ème</sup> éd.
- BECKER C., JACQUIN L., 1987, *L'îlot Vieille Monnaie (73 à 89 montée de la Grande Côte) : note dactylographiée en vue d'études pour publication*, 1 p.
- BEL V. dir., THI MAI B., FEUGÈRE M., GIRARD M., HEINZ C., OLIVE C., 2002, *Pratiques funéraires du Haut-Empire dans le Midi de la Gaule : la nécropole gallo-romaine du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)*, Lattes, 539 p., 625 fig. (*Monographies d'Archéologie Méditerranéenne*, 11).
- BIRKNER R., 1980, *L'image radiologique typique du squelette : aspect normal et variantes chez l'adulte et l'enfant*, Paris, Maloine, 564 p.
- BLAIZOT F., avec la collaboration de SAVINO V., 2006, «Ensembles funéraires isolés dans la moyenne vallée du Rhône», in: MAUFRAS O. éd., *Habitats, nécropoles et paysages dans la moyenne et la basse vallée du Rhône (VI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, Paris, éd. de la M.S.H., p. 281-362 (*Documents d'Archéologie Française*, 98).
- BLAIZOT F., BONNET C., 2007, «Traitements, modalités de dépôt et rôle des céramiques dans les structures gallo-romaines», in: BARAY L., BRUN P., TESTART A. dir., *Pratiques funéraires et*

- sociétés: nouvelles approches en archéologie et en anthropologie sociale, Actes du colloque de Sens, Centre de Recherche et d'Étude du Patrimoine, 12-14 juin 2003*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, p. 207-228 (Coll. *Art, Archéologie et Patrimoine*).
- BLAIZOT F., MILCENT P.-Y., 2002, *L'ensemble funéraire Bronze final et La Tène ancienne de Champ-Lamet à Pont-du-Château (Puy de Dôme)*, Paris, S.P.F., 164 p., 34 fig., 8 tabl., 47 pl. (*Société Préhistorique Française, Travaux*, 3).
- BLAIZOT F., TRANOY L., 2004, «La notion de sépulture du Haut-Empire: identification et interprétation des structures funéraires liées aux crémations.», in: BARAY L., *Archéologie des pratiques funéraires: approche critique, Actes de la table ronde de l'UMR 5594, 7-9 juin 2001*, Glux-en-Glenne, Centre Archéologique Européen du Mont Beuvray, p. 171-188 (*Bibracte*, 9).
- BLAIZOT F., BONNET C., CASTEX D., DUDAY H., 2001, «Trois cimetières ruraux de l'Antiquité tardive dans la moyenne vallée du Rhône: les sites de Marennes Le Pillon (Rhône), Meyzieu Le Trillet (Rhône), Lapalud Les Girardes (Vaucluse)», *Gallia*, 58, p. 271-361.
- BLAIZOT F. dir., FLOTTÉ P., BAUDOUX J., THOMANN E., BOËS É., BOËS X., MACABÉO G., 2005, «L'ensemble funéraire de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge de Sainte-Barbe à Strasbourg (Bas-Rhin)», *R.A.E.*, t. 53-2004, p. 85-188.
- BLAIZOT F., BÉRARD F., BONNET C., CÉCILLON C., FRANC O., sous presse, «Étude récente sur le *suburbium* oriental de *Lugdunum*: paléogéographie de la plaine alluviale, axes de communication et occupations», *Gallia*, t. 67.
- BLANCHET A., 1907, *Les enceintes de la Gaule: étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises*. Rééd., Saint-Pierre de Salerne, éd. G. Montfort, 1979, 356 p., 21 pl.
- BONUCCI E., GRAZIANI G., 1975, «Comparative thermogravimetric, x-ray diffraction and electron microscope: investigations of burnt bones from recent, ancient and prehistoric age», *Academia Nazionale dei Lincei*, Serie 8, vol. 59, fasc. 5, p. 518-533.
- BOUDARTCHOUK J.-L., 2003, «La villa rustique de Larajadé (Auch, Gers), un petit établissement rural aux portes d'Augusta Auscorum: approche archéologique», *Aquitania*, t. 19.
- BREDIN C.-J., 1825, «Rapport sur une défense d'éléphant fossile trouvée à Serin en janvier 1825», *Académie des Sciences et des Belles Lettres et Arts de Lyon*, 219, p. 181-192.
- BRUZEK J., 1991, *Proposition d'une nouvelle méthode morphologique dans la détermination sexuelle de l'os coxal: application à la Chaussée-Tinancourt*, Rapport de la table ronde des 8-10 mai 1991 du GDR 742, Saintes, 1991, non publié, p. 13-22.
- BRUZEK J., CASTEX D., MAJO T., 1996, «Évaluation des caractères morphologiques de la face sacro-pelvienne de l'os coxal: approche pour une proposition d'une méthode de diagnose sexuelle», in: *Actes du colloque du GDR 742 du CNRS, 1995*, n° spécial des *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. 8, fasc. 3-4, p. 491-502.
- BUIKSTRA J.-E., SWEGLE M., 1989, «Bone modification due to burning: experimental evidence», in: BONNICHSEN R., SORG M.-H. dir., *Bone modification*, Orono, Maine, p. 247-258.
- CARRU D., BOCCACINO C., BORGARD P., BOUILLOT J., BUCHET L., BUISSON-CATIL J., VATTÉONI S., 1991, «Une nécropole de l'Antiquité tardive à Vaison-la-Romaine: les fouilles des quartiers du Colombier et de Pommerol», *Documents d'Archéologie Vauclusienne*, 2, p. 97.
- CAZES Q., ARRAMOND J.-C., 1997, *Les fouilles du Musée Saint-Raymond à Toulouse (1994-1996)* (*Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. LVII).
- CHASTEL J., PLASSOT E., THIÉRIOT E., 1995, «Le quartier Saint-Pierre: la voie et les sépultures gallo-romaines», in: DELAVAL E., BELLON C., CHASTEL J., PLASSOT E., TRANOY L., *Vaise, un quartier de Lyon antique*, Lyon, S.R.A., p. 36-70 (*Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 11).
- COCHET A., 1979, «Un sarcophage lyonnais original», *Bull. des musées et monuments lyonnais*, 6, p. 37-51.
- COCHET A., 1986, *L'industrie gallo-romaine du plomb: les collections lyonnaises*, Thèse dactylographiée, Université Lyon 2.
- COLARDELLE M., DÉMIANS D'ARCHIMBAUD G., RAYNAUD C., 1996, «Typo-chronologie des sépultures du Bas-Empire à la fin du Moyen Âge dans le sud-est de la Gaule», in: GALINIÉ H., ZADORA-RIO É. dir., *Archéologie du cimetière chrétien, Actes du 2<sup>ème</sup> colloque ARCHEA, Orléans, 29 sept.-1<sup>er</sup> oct. 1994*, Tours, F.E.R.A.C.F., p. 279-303 (11<sup>ème</sup> suppl. à la *Revue Archéologique du Centre de la France*).
- COMARMOND A., 1855-1857, *Description des antiquités et des objets d'art contenus dans les salles du Palais des Arts de la ville de Lyon*, Lyon, Musée des Beaux-Arts, 851 p., 28 pl.
- DELAVAL E., BELLON C., CHASTEL J., PLASSOT E., TRANOY L., 1995, *Vaise, un quartier de Lyon antique*, Lyon, S.R.A., 292 p., 230 fig. (*Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 11).
- DESBAT A., 1987, «L'enceinte de Lyon au Haut-Empire», in: *Les enceintes augustéennes dans l'Occident romain: France, Italie, Espagne, Afrique du Nord, Actes du colloque international de Nîmes/III<sup>ème</sup> congrès archéologique de Gaule méridionale, 9-12 oct. 1985*, Nîmes, Musée archéologique/Lattes, C.D.A.R., p. 63-75 (Numéro spécial de l'*École Antique de Nîmes*, 18).
- DESBAT A., 2000, *Lyon, Parc Archéologique, Rapport de fouilles effectuées en 1998-1999-2000 dans l'édifice dit 'Sanctuaire de Cybèle'*, Fouille programmée pluriannuelle, Lyon, S.R.A. de Rhône-Alpes.
- DESBAT A., LASCoux J.-P., 1999, «Le Rhône et la Saône à Lyon à l'époque romaine», *Gallia*, t. 56, p. 45-69.
- DESBAT A., LAROCHE C., MERIGOUX E., 1979, «Notes préliminaires sur la céramique commune de la rue des Farges», *Figlina*, 1979, 4, p. 1-17.
- DUREUIL J. F., 1996, «Catalogue de la tabletterie gallo-romaine» in: *La tabletterie gallo-romaine et médiévale. Une histoire d'os, Catalogue d'art et d'histoire du musée Carnavalet*, tome XI, Paris musées, p.24-105.
- FAUDUET I. 1992, «Les petits objets» in: ALLAIN J., FAUDUET I., TUFFREAU-LIBRE M. dir., *La nécropole gallo-romaine du 'Champ de l'Image' à Argentomagus (Saint-Marcel, Indre)*, Saint-Marcel, Musée d'Argentomagus, p. 184-191 (3<sup>ème</sup> suppl. à la *Revue Archéologique du Centre de la France*).
- FAZEKAS I., KOSA F., 1978, *Forensic foetal osteology*, Budapest, Akademiai Kiado, 413 p.

- FEUGÈRE M., 1993, «L'évolution du mobilier non céramique dans les sépultures antiques de Gaule méridionale (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-début du V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)», in: STRUCK M. dir., *Römerzeitliche Gräber als Quellen zu Religion, Bevölkerungsstruktur und Sozialgeschichte: Internationale Fachkonferenz vom 18.-20. Februar 1991 im Institut für Vor- und Frühgeschichte der Johannes Gutenberg-Universität Mainz*, Mainz, p. 119-165 (*Archäologische Schriften des Instituts für Vor- und Frühgeschichte der Johannes Gutenberg-Universität Mainz*, 3).
- FOY D., NENNA M.-D., 2001, *Tout feu tout sable: mille ans de verre antique dans le Midi de la France*, Catalogue d'exposition, Musée d'Histoire de Marseille, Aix-en-Provence, Edisud/Marseille, Musées de Marseille, 255 p.
- FRASCONE D., 1999, *La voie de l'Océan et ses abords: nécropoles et habitats gallo-romains à Lyon Vaise*, Lyon, S.R.A., 171 p. et un CD (*Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 18; Série Lyonnaise, n° 7).
- GAGNIÈRE S., 1965, «Les sépultures à inhumation du III<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> s. de notre ère dans la basse vallée du Rhône», *Cahiers rhodaniens*, XII, Institut international d'études ligures, p. 53-110.
- GODARD C., 1994, «La céramique de la rue de Bourgogne», *Bull. de la Société des Amis de Vienne*, 89, 2/3, p. 69-73.
- GRANGE A., 1969, *Rapport succinct sur les observations archéologiques faites depuis 1965 dans le quartier de Serin à Lyon en plusieurs points du quai Saint-Vincent*, Courrier adressé au Directeur de la circonscription Historique Rhône-Alpes, daté du 19-02-1969, Lyon, Service Régional de l'Archéologie Rhône-Alpes, Lyon, 16 p.
- GRENIER A., 1931, *Manuel d'Archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*. Vol. 1. Généralités, travaux militaires, Paris, éd. Picard, 619 p., 232 ill.
- GUICHARD V., ORENGO L., 1999, «Clermont-Ferrand La Grande Borne, Chemin 8 (Puits-de-Dôme)», in: MENNESSIER-JOUANET Ch. dir., *PCR sur les mobiliers d'Auvergne*, Rapport déposé au S.R.A. d'Auvergne, Clermont-Ferrand.
- HERRMANN B., 1976, «Neuere Ergebnisse zur Beurteilung menschlicher Brandknochen», *Zeitschrift für Rechtsmedizin*, 77, p. 191-200.
- KROGMAN W.-M., 1978, *The human skeleton in forensic Medicine*, 3<sup>e</sup> éd., Springfield, Ch. Thomas, U.S.A., 337 p.
- LASCoux J.-P., 1994, *Z.A.C. Saint-Vincent, Lyon 69001*, Document final de synthèse, Rapport déposé au S.R.A. Rhône-Alpes, Lyon, 91 p., 99 fig.
- LASFARGUES J., 1973, «Les ateliers de potiers lyonnais, étude topographique», *R.A.E.*, t. 24, fasc. 1, p. 525-535.
- LASFARGUES J., VERTET H., 1976, «L'atelier de potiers augustéen de la Muette à Lyon: la fouille de sauvetage de 1966», in: *Notes d'Épigraphie et d'Archéologie Lyonnaise*, V, Travaux édités sous les auspices de la Ville de Lyon, p. 61-80.
- LE BOT-HELLY A., 1992, «Vienne, Cours Brillier, Sauvetage urgent», in: *Bilan scientifique régional*, Lyon, S.R.A., p. 76-77.
- LE GLAY M., AUDIN A., 1976, «Récentes découvertes épigraphiques à Lyon», in: *Notes d'Épigraphie et d'archéologie lyonnaises*, V, Travaux édités sous les auspices de la ville de Lyon, p. 5-44.
- LEHNER H., 1896, «Die romische Stadtbefestigung von Trier», *Westdeutsch Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, XV, p. 211-266.
- LE NEZET-CÉLESTIN M., 1994, *Place Valmy: fouille de la future station de métro, Lyon 69009*, Rapport déposé au S.R.A. Rhône-Alpes, Lyon, 301 p., 61 fig.
- LOVEJOY C.-O., MEINDL R.-S., PRYZBECK T.-R., MENSFORTH R.-P., 1985, «Chronological metamorphosis of the auricular surface of the ilium: a new method for the determination of adult skeletal age at death», *American Journal of Physical Anthropology*, 68, p. 15-28.
- LUCAS G., DECOURT J.-C. éd., 1993, *Lyon dans les textes grecs et latins: la géographie et l'histoire de Lugdunum de la fondation de la colonie (43 av. J.-C.) à l'occupation burgonde (460 ap. J.-C.)*, Dossiers F. Courby, Lyon, 173 p., 7 fig. (*Travaux de la Maison de l'Orient*, 23).
- MACKINLEY J., 1993, «Bone fragment size and weights of bone from modern british cremations and the implications for the pyre technology and ritual», *Journal of Archaeological Science*, 21, p. 339-342.
- MARTIN-DAUSSIGNY E.-C., 1871, «Étude sur la dédicace des tombeaux gallo-romains», *Revue du Lyonnais*, 12, 3<sup>e</sup> série, Lyon, p. 401-476.
- MASSET C., 1982, *Estimation de l'âge au décès par les sutures crâniennes*, Thèse de doctorat d'état en sciences naturelles, Paris VIII, multigraphiée, 301 p.
- MONFALCON J.-B., 1847, *Histoire de la ville de Lyon*, Lyon, Gullibert et Dorier, 2 vol. gr. in-8e.
- MONIN M., 1997, *Substances militaires, 8 bis, quai Saint-Vincent 69001*, Rapport de sondages archéologiques, Service archéologique de la Ville de Lyon, 13 p., 15 fig.
- MONTEIL M., 1996, «La porte de Cadereau», in: FICHES J.-L., VEYRAC A. dir., *Nîmes*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de la Culture, 634 p. (*Carte archéologique de la Gaule*, 30/1).
- MOORREES C.-F.-A., FANNING E.-A., HUNT E.-E., 1963a, «Formation and resorption of three deciduous teeth in children», *American Journal of Physical Anthropology*, 21, p. 205-213.
- MOORREES C.-F.-A., FANNING E.-A., HUNT E.-E., 1963b, «Age variation of formation stages for ten permanent teeth», *Journal of Dental Research*, 42, p. 1490-1502.
- MOTTE S. dir., 2002, *Montée de la Butte - Quai Saint-Vincent, Lyon 69001*, Document final de synthèse, Rapport de fouille déposé au S.R.A. Rhône-Alpes, Lyon.
- MOTTE S., MARTIN S., 2003, «L'atelier de verrier antique de la montée de la Butte à Lyon et ses productions», in: FOY D., NENNA M.-D. dir., *Échanges et commerce du verre dans le monde antique, Actes du colloque de l'AFAV, Aix-en-Provence et Marseille, 7-9 juin 2001*, Montagnac, éd. M. Mergoïl, p. 303-319 (*Monographies Instrumentum*, 24).
- PELATAN J.-P., 1970, «À propos des sarcophages en plomb de la fouille de sauvetage du 21 quai Arloing (1967-1968)», *Bull. mensuel de la Société Linéenne de Lyon*, 7, sept. 1970, p. 1-10.

- PELATAN J.-P., 1972, «Fouille de sauvetage du 21 quai Arloing (1967-1968)», *Bull. mensuel de la Société Linéenne de Lyon*, 9, p. 129-132.
- PELLETIER A., BLANC A., BROISE P., PRIEUR J., 1988, *Histoire et archéologie de la France ancienne, Rhône-Alpes: de l'Âge du Fer au haut Moyen Âge*, Le Coteau, éd. Horvath, 261 p. (Coll. *Richesse archéologique de la France*).
- PLANCHON J., 2004, «Le rempart de Die», in: BOIS M., BURGARD C. dir., *Fortifications et châteaux dans la Drôme: des premières positions défensives aux châteaux de plaisance*, Paris, éd. Créaphis, 191 p. (Coll. *Histoires de patrimoines*).
- PLOSSOT E. 1995, «Le quartier Saint-Pierre: la maison aux Xenia», in: DELAVAL E., BELLON C., CHASTEL J., PLASSOT E., TRANOY L., *Vaise, un quartier de Lyon antique*, Lyon, S.R.A., p. 71-129 (*Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 11).
- RAYNAUD C., 1987, «Typologie des sépultures et problèmes de datation: l'apport des fouilles de Lunel-Viel (Hérault)», in: RAYNAUD C., *Nécropoles languedociennes de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge, Actes de la journée d'étude de Lunel Viel, 15 mars 1987*, p. 121-132 (*Archéologie en Languedoc*, 4).
- REDDÉ M., BRULET R., FELLMANN R., HAALBOS J.-K., VON SCHNURBEIN S. dir., 2006, *L'architecture de la Gaule romaine: les fortifications militaires*, Paris, éd. de la M.S.H./ Bordeaux, Ausonius, 480 p., 502 fig. (*Documents d'Archéologie Française*, 100).
- RÉMY B., 2006, «La dénomination des habitants de la colonie de Valence (Narbonnaise)», in: DEMOUGIN S., LORIOU X., COSME P., LEFEBVRE S. dir., *H.-G. Pflaum: un historien du XX<sup>e</sup> siècle, Actes du colloque international, Paris, 21-23 oct. 2004*, Genève, Droz, p. 305-341 (*Hautes Études du Monde Gréco-Romain*, 37).
- REYNAUD J.-F., 1998, *Lugdunum christianum*, Paris, éd. de la M.S.H., 288 p. (*Document d'Archéologie Française*, 69).
- REYNAUD J.-F., VICHERD G., JACQUIN L., 1978, «L'enceinte réduite de Lugdunum», in: *Travaux militaires en Gaule romaine et dans les provinces du nord-ouest, Paris, ENS, 5-6-8 mai 1978*, Sommaire des communications, Tours, Institut d'Études latines, p. 243-260 (28<sup>ème</sup> suppl. à *Caesarodunum*).
- RONCO C., FERBER E., à paraître, «Le rempart antique de Valence: fouilles de la Place de la Porte Neuve», *Revue Drômoise*.
- ROSTAING C. de, 1869, «Voies et inscriptions romaine découvertes à Valence en 1869», *Bull. de la Société Archéologique de la Drôme*, t. IV, p. 426-433.
- SAVAY-GUERRAZ H., 2007, «Les pierres de Lugdunum», in: LE MER A.-C., CHOMER C. dir., *Lyon*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de la Culture, p. 192-197 (*Carte archéologique de la Gaule*, 69/2).
- SCHOUR I., MASSLER M., 1940, «Studies in tooth development: the growth pattern of the human teeth», *J. Am. Dent. Assn.*, 27, 1940, p. 1778-1793 et 1918-1931.
- STEYERT A., 1895, *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes*, Lyon, Bernoux et Cumin éd., 615 p., 786 ill.
- SUCHEY J.-M., BROOKS S., «Skeletal age determination based on the os pubis: a comparison of the Acsádi-Nemeskéri and Suchey-Brooks methods», *Journal of Human Evolution*, 5, p. 227-238.
- SUNDICK R. I., 1978, «Human skeleton growth and age determination», *Homo*, XXIX, p. 228-249.
- SWIFT E., 2000, «Regional variation in personal ornaments in the fourth century western provinces of the roman Empire», in: BERTRAND I. dir., *Actualité de la recherche sur le mobilier romain non céramique, Actes du colloque de Chauvigny (Vienne), 23-24 oct. 1998*, Chauvigny, Ass. des publ. chauvinois, p. 111-128 (*Mémoire*, 18).
- TRANOY L., 1995a, «Le quai Arloing: artisanat et nécropole», in: DELAVAL E., BELLON J., CHASTEL J., PLASSOT E., TRANOY L., *Vaise, un quartier de Lyon antique*, Lyon, S.R.A., p. 181-253 (*Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 11).
- TRANOY L., 1995b, *Recherches sur les nécropoles antiques de Lyon: topographie et rites funéraires*, Thèse de doctorat Université de Provence-Aix/Marseille, 3 vol.
- TRANOY L., AYALA G., 1994, «Les pentes de la Croix-Rousse à Lyon dans l'Antiquité: état des connaissances», *Gallia*, t. 51, p. 171-189.